ROYAUME DU LAOS

Laos, Ministère du Plan

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

PERIODE DE 5 ANS

DU 1er JUILLET 1959 AU 30 JUIN 1964

ROYAUME DU LAOS

N°. I07

I9 Mars I959

ORDONNANCE ROYALE.

NOUS, SOMDET PHACHAO SISAVANG VONG, ROI DU LAOS.

Vu la Constitution du Royaume du Laos du II Mai I947, modifiée les I4 Septembre I949, 22 Mars I952, 29 Septembre I956 et 30 Août I957 ;

Vu l'Ordonnance Royale N°. I00 du 2 Avril I952, portant réorganisation du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance Royale N°. 36 du 24 Janvier I959 portant nomination des Membres du Gouvernement Royal ;

Vu l'Ordonnance Royale N°. I40 du 7.6.56 portant organisation générale du Plan et de l'Aide Extérieure ;

Vu le Projet du Plan de Développement Economique et Social présenté par le Commissaire au Plan et approuvé par le Conseil National du Plan, suivant la lettre N°. 7I/CAB-SP du 24 Septembre I958 de Mr. Le Secrétaire d'Etat à la Santé Publique et au Tourisme, Président du Conseil National du Plan ;

SUR la proposition du Premier Ministre, Président du Conseil ;

Le Conseil de Cabinet entendu (séance du 9 Janvier I959).

O R D O N N O N S

ARTICLE I.- Est adopté le Plan de Développement Economique et Social du Royaume, établi sur une première période de cinq ans.

ARTICLE 2.- Ce Plan entrera en vigueur dès sa promulgation par Arrêté Présidentiel.

ARTICLE 3.- La période de réalisation des cinq tranches annuelles prévues s'étendra du Ier Juillet I959 au 30 Juin I964.

ARTICLE 4.- Le Premier Ministre, Président du Conseil et les Membres du Gouvernement Royal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente Ordonnance.

FAIT EN NOTRE PALAIS ROYAL
LUANGPRABANG, le I9 Mars I959.

Signé : SISAVANG VONG.

PAR SA MAJESTE LE ROI DU LAOS
LE PREMIER MINISTRE, PRESIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DU PLAN, DES T.P , DE LA SANTE PUBL...
DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA JUSTICE.

Signé : Phoui SANANIKONE.

338.984(5982)
A 64a
1959/64 cop 2
639.41

... / 2

P. LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES CULTES,
& P.D. LE SECRETAIRE D' ETAT,

Signé : KHORANHOK SOUVANNAVONG.

LE MINISTRE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES BEAUX ARTS,

Signé : Pane SISOUPHANTHONG.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE L'EDUCATION ET DE L'INFORMATION.

Signé : Illisible.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE
L'ECONOMIE NATIONALE,

Signé : Thao LEUAM

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,

Signé : Illisible

DESTINATAIRES :

- LL.EE. Présidonroi I
  Préi. Assem. Nat. I
  Présidonseil I
- MM. - Tous les Ministres et Secrétaires d'Etat 14
  - Tous Directeurs des Services Nationaux
  - J.O.R.L. 2
  - Archives et Chrono 2

Départ N°. 325 / CP

_ POUR AMPLIATION _

Vientiane, le 2 Avril 1959
LE COMMISSAIRE AU PLAN

Oukèo SOUVANNAVONG

N°-130/CP

ARRETE PRESIDENTIEL

LE PREMIER MINISTRE, PRESIDENT DU CONSEIL,

VU l'Ordonnance Royale N° 106 du 2 Avril 1952, portant réorganisation du Conseil des Ministres ;

VU l'Ordonnance Royale N° 206 du 18.8.1958 portant nomination des Membres du Gouvernement Royal ;

VU l'Ordonnance Royale N° 140 du 7.6.1956 portant organisation Générale du Plan et de l'Aide Extérieure ;

VU l'approbation du Conseil National du Plan ;

VU l'Ordonnance Royale N° 107 du 19 Mars 1959;

Le Conseil de Cabinet entendu en sa séance du 9 Janvier 1959.

A R R E T E

ARTICLE 1er.- Le Plan de Développement Economique et Social établi sur cinq ans, annexé au présent Arrêté, est promulgué comme Plan Quinquennal de Développement Economique et Social du Royaume du Laos.

ARTICLE 2.- Le Commissariat au Plan est chargé, dans le cadre du Plan Quinquennal et conformément à celui-ci d'établir annuellement les études détaillées des tranches annuelles correspondantes, en liaison avec les Services Nationaux.

ARTICLE 3.- Le Commissariat au Plan coordonnera les moyens de financement à mettre en oeuvre avec les Services du Ministère des Finances, le Budget National, les Aides Extérieures et les Organismes privés intéressés.

ARTICLE 4.- Le Commissariat au Plan établira chaque année en fin d'exercice un rapport à soumettre au Conseil de Cabinet donnant toutes précisions sur les réalisations effectuées comparées aux prévisions de la tranche annuelle correspondante.

ARTICLE 5.- Le présent Plan Quinquennal entrera en vigueur dès sa promulgation. La première année de réalisation sera celle de l'année budgétaire 1959-1960 et commencera le premier Juillet 1959.

ARTICLE 6.- Le Ministre du Plan, de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre des Travaux Publics, le Ministre des Postes et Télécommunications, le Ministre de l'Information, le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre des Finances, et de l'Economie Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Vientiane, 4 Avril 1959.

Signé : Phoui SANANIKONE

Départ N°- 334/CP

POUR AMPLIATION

Vientiane, le 6 Avril 1959
LE COMMISSAIRE AU PLAN

Oukèo SOUVANNAVONG

DESTINATAIRES :

LL.EE.	Présiconroi	I
	Prési.Assem.Nat.	I
	Présiconseil	I
MM.	Tous les Ministres et Secrétaires d'Etat	I4
-	Tous les Directeur des Services Nationaux	
-	J.O.R.L.	2
-	Archives et Chrono	2

I N T R O D U C T I O N

au

PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU ROYAUME DU LAOS.

Le Présent Plan de Développement Economique et Social du Royaume du Laos s'étend en réalisation sur une période de cinq années à commencer le 1er Juillet 1959 pour terminer le 30 Juin 1964. Elaboré par les Services du Commissariat au Plan, en collaboration avec les Services Nationaux, adopté par le Conseil National du Plan, il a été approuvé par le Conseil de Cabinet en date du 9 Janvier 1959, et promulgué conformément à l'Ordonnance Royale N°. 107 du 19 Mars 1959.

Les délibérations auxquelles a donné lieu l'adoption du Plan tel qu'il est actuellement promulgué, ont fait ressortir les considérations ci-après exposées :

Les études et l'élaboration du Plan Quinquennal ainsi que son examen par le Conseil National du Plan, examen suivi de son adoption, ont été établies préalablement à la modification de la parité du Kip par rapport au dollar.

Les répartitions de crédits tels qu'ils sont portés au plan sont donc établis sur la base du dollar à 35 Kips.

Le changement de parité du Kip, d'une part, la modification de la politique monétaire et économique d'autre part, n'ont pas paru devoir justifier de modifier la présentation du Plan tel qu'il est établi.

Le kip sur une parité à 35 Kips pour 1 dollar, tel qu'il est utilisé dans le présent plan, doit être considéré comme une monnaie de compte. Les valeurs données font principalement ressortir les rapports entre les différents secteurs d'investissements ainsi que les ordres de grandeurs, plus qu'ils ne définissent un montant exact des investissements à envisager.

En effet, si la nouvelle parité du kip à raison de 80 kips pour 1 dollar telle qu'elle résulte de la nouvelle règlementation financière, modifie, dans le rapport des taux des changes, les prix des produits importés antérieurement sur licences, la répercussion de cette mesure sur les prix intérieurs ne peut être exactement chiffrée. Il a été constaté qu'elle se traduit, dans de nombreux cas, par une baisse de certains prix commerciaux établis antérieurement sur la base des cours du marché noir.

Il apparait donc logique de considérer que les prix intérieurs ne doivent pas subir de fluctuation importante. Mais ni l'évolution des prix intérieurs, ni l'évolution des prix mondiaux ne pouvant être exactement définies à ce jour, il n'est pas apparu désirable de reprendre des chiffrages dans des conditions qui ne feraient qu'introduire des causes d'imprécision supplémentaires. Il a donc été décidé de maintenir les estimations portées au Plan, sur une base de 35 kips pour 1 dollar, kip considéré comme monnaie de compte.

...../2..

Les programmes portés au présent Plan constituent des programmes "cadre". Chacun des projets qui y sont mentionnés nécessite pour son application et sa mise en oeuvre une étude détaillée qui devra être effectuée annuellement lors du lancement de chacune des tranches annuelles, ou pour chaque projet lorsque ceux-ci s'étendent sur plusieurs exercices.

Il en résulte, que, chaque année, l'étude du programme annuel conforme au cadre du Plan, devra être préparée par les services compétents et centralisée par le Commissariat au Plan, avec études poussées des détails d'exécution et estimations conformes, des engagements de dépenses à effectuer aux prix du moment.

Ces programmes annuels seront établis au Commissariat au Plan, et promulgués annuellement en même temps que les lois de finances. Ils préciseront en outre les détails des modalités de financement. Les crédits des programmes des diverses aides extérieures, établis annuellement dans le cadre du présent Plan, et constituant des parties inhérentes du programme annuel correspondant, seront complétées éventuellement par les fonds à provenir soit du budget national, soit du secteur privé, soit d'emprunts.

Les modifications intervenues dans la politique monétaire du Royaume du fait de la suppression du régime des licences et du contrôle monétaire, instituant le libre transfert des capitaux et la liberté du commerce, ont réalisé certains buts précisés et demandés dans la rédaction du Plan.

C'est ainsi que le libre transfert de capitaux répond à la demande formulée dans le Plan d'instaurer des garanties pour les capitaux étrangers venant s'investir au Laos tant en ce qui concerne le libre transfert des revenus que les possibilités de désinvestissements. La liberté de circulation des capitaux, est, à cet égard, le meilleur gage de sécurité pour les capitaux étrangers.

Par ailleurs, la liberté du commerce, supprimant le régime des licences, permet aux entreprises privées toutes facilités d'équipement et d'approvisionnement en matières premières ou en produits accessoires, dans les meilleures conditions du marché mondial, ce qu'en aucun cas, le régime de licences antérieurement existant, générateur de discriminations et de délais importants, n'aurait permis.

Par contre, il appartiendra au Gouvernement, par une politique judicieuse d'adaptation des droits de douane, d'orienter les importations dans le sens de l'intéret économique du Royaume et conformément aux nécessités de développement des moyens de production de toute nature.

La politique économique du Royaume, conformément aux tendances foncières qui ont présidé à l'élaboration du Plan étant une politique d'économie libérale basée essentiellement sur le développement des moyens de productions privé, un ensemble de dispositions légi.atives a déjà été adopté ou est en cours de mise en place préalablement à la promulgation du présent plan mais conformément aux buts fixés par celui-ci. Entrent dans ce cadre :

... / 3

- les textes promulgués instaurant diverses mesures en faveur des investissements, mesures dont peuvent profiter les capitaux nationaux comme les capitaux étrangers.

- les textes ou les dispositions modifiant et assouplissant les statuts du Crédit National Lao, et prévoyant en outre, la création de caisse de crédits agricoles.

- les textes régissant le nantissement dans déssaisissement.

- les textes régissant les magasins généraux et le prêt sur warrant.

- les textes régissant le régime bancaire ainsi que les assurances.

- enfin plusieurs textes créant un certain nombre de sociétés d'économie mixte telles que :

la Société de gestion des ports de la province de Vientiane -

la Société d'Electricité du Laos

la Société Centrale des Eaux du Laos

la Société Immobilière du Laos.

L'ensemble des mesures ci-dessus promulguées ou en cours de promulgation sera complété par d'autres textes règlementant les activités conformément aux nécessités dégagées par le Plan

LE MINISTRE DU PLAN

Signé :

Phoui SANANIKONE

NOTE SUR LE PLAN QUINQUENNAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL DU LAOS

Le présent projet de Plan de développement Economique et Social fait suite à un premier plan élaboré en 1952, et approuvé le 8 Mai 1953, par l'Assemblée Nationale.

Les circonstances de ces dernières années, et la période de troubles et de difficultés politiques qui les a caractérisés, ont empêché sa mise en application.

Pendant ces dernières années c'est donc uniquement sur la base de programmes auels qu'il a été travaillé, programmes établis pour les principaux secteurs de l'Administration.

x

x x

Le projet actuel porte sur une première période de cinq années. Il a donné lieu à une étude des besoins et des possibilités, tant sur les plans humains que financiers et économiques.

Cette étude a permis de dégager les possibilités globales d'investissement qui ont pu être chiffrées, en valeur 1 : 2.500 Millions de Kips en cinq ans, soit 500 Millions par an en moyenne à la charge de la Puissance Publique ainsi que des possibilités d'emprunts et des participations de capitaux privés.

Suite à cette étude générale, le plan prévoit les cadres de l'action à entreprendre dans les différents domaines d'activité divisés en trois grands secteurs :

a) le secteur social comprenant la Santé Publique et l'Education Nationale, secteurs primordiaux pour le développement harmonieux physique et intellectuel de la population. Ce secteur est entièrement à la charge de l'Etat dont il constitue une des attributions essentielles. Limité simultanément par les disponibilités financières et le manque des cadres médicaux et enseignants, il a pu lui être affecté une masse de Un Milliard de Kips.

b) le secteur d'équipement général, représenté par les Travaux Publics, l'Urbanisme et le logement, l'Aéronautique Civile, les équipements fluviaux, les Postes et Télécommunications. Ce secteur indispensable au développement des activités de l'ensemble de la population a été doté d'une masse de fonds représentant également Un Milliard de Kips pour la meme période. Cet équipement est indispensable pour permettre l'essor économique qui devra ensuite en être le soutien.

.../...

c) le secteur économique comprenant l'économie rurale avec ses trois sections d'Agriculture, Elevage et Forêts, et le domaine industriel comportant des secteurs d'activité semi-publique tels que les services des eaux et de l'électricité, et des activités purement privées de l'activité industrielle, minière et artisanale.

Convaincu qu'il appartientau Gouvernement de susciter, développer et épauler les initiatives privées dans tous les domaines de la production, et que la base même du développement économique du Laos doit être recherchée dans la libre entreprise, il n'a été prévu d'intervention du Gouvernement sur le plan financier dans ces secteurs que pour permettre les études de base, et orienter les capitaux et initiatives privés dans cette voie vers laquelle les uns et les autres ne se sont jusqu'à ce jour engagés que timidement. C'est pourquoi le volume du fonds d'Etat prévu ne comporte que 500 Millions au total. Par contre, il est envisagé outre une large politique de financements par des prêts accordés aux entreprises, un ensemble de mesures favorisant les capitaux nationaux et étrangers qui viendront s'investir dans les entreprises de production, et leur donnant les justes garanties qui leur sont dûes.

Un ensemble de mesures en faveur de l'artisanat et du développement des économies villageoises doit permettre un développement des harmonieux de communautés rurales.

L'ensemble des mesures ainsi préconisées doit être appuyé sur la collaboration effective de toutes les couches de la population, chacun apportant, selon ses capacités, sa contribution personnelle à l'effort général.

Cet ensemble de mesures doit aboutir à une amélioration des conditions générales de vie sur l'ensemble du territoire, et ce, jusque dans les campagnes les plus reculées, condition indispensable à l'équilibre harmonieux de la nation.

Ainsi, sera-t-il permis à tous les éléments de la nation de résouder définitivement l'Unité Nationale base essentielle de la prospérité de tout le Laos et d'oeuvrer efficacement pour le développement National.

x

x x

LE COMMISSAIRE AU PLAN

ROYAUME DU LAOS

MINISTERE DU PLAN

COMMISSARIAT AU PLAN

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

x

x x

PERIODE de 5 ANS

du Ier Juillet I959

au 30 Juin I964.

ROYAUME DU LAOS

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL.

TABLE DES MATIERES.

Pages

TITRE I - GENERALITES

A - Principes de base I
B - Analyse démographique succinte 7
C - Analyse des besoins primordiaux..... I2
D - Estimation du Revenu National .. I9
E - Considérations doctrinales et pratiques 26
F - Des moyens de financement 34

INVESTISSEMENTS SOCIAUX.

TITRE II - SANTE PUBLIQUE 37

TITRE III - EDUCATION NATIONALE 43

INVESTISSEMENTS DE BASE.

TITRE IV - TRAVAUX PUBLICS

A - Ponts et Chaussées - Voies navigables 54
B - Aéronautique Civile 74
C - Météorologie 79

TITRE V - POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES... 89

TITRE VI - URBANISME ET HABITAT..... 96

TITRE VII - INFORMATION & PROPAGANDE I02

INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES.

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE I05

A - Agriculture I08
B - Elevage II0
C - Forêts II5

TITRE IX - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER I23

TITRE X - ELECTRICITE, EAU I35

RECAPITULATION D'ENSEMBLE.

TITRE XI - TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS ... I47

DISPOSITIONS ANNEXES.

TITRE XII - DISPOSITIONS LEGISLATIVES I49
& REGLEMENTAIRES

TITRE XIII - ESTIMATION DU REVENU NATIONAL, DE LA BALANCE COMMERCIALE ET DU BUDGET I53

DISCUSSION.

TITRE XIV - INCIDENCES SUR LE PLAN PROPOSE DES [illegible] DES FACTEURS DU MAL...I58

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE I - GENERALITES

A. PRINCIPE de BASE

Le plan présent, étudié pour une période de 5 ans en principe, a été établi en s'inspirant des bases ci-après :

I°) Etudier et réaliser les moyens propres à assurer à l'ensemble de la population des rations alimentaires normales et constantes, tant en produits hydrocarbonés (matières amylacées) et matières grasses, que matières protéiques, et leur répartition normale dans le temps et entre les différentes provinces, à l'abri des effets de la spéculation.

2°) Etudier, promouvoir et développer les Industries permettant de satisfaire aux besoins du Pays dans les domaines essentiels pour lesquels l'existence des matières premières connues, et l'importance des besoins ressentis le permettent, en tenant compte des possibilités de fabrication compatibles avec les nécessités financières et techniques de ces industries, ainsi que de l'emploi humain, social et rationnel de la main d'oeuvre.

3°) Développer, susciter, et organiser les productions de matières exportables, lorsque celles-ci sont normalement ou facilement produites dans le pays, permettant ainsi de créer ou de développer un courant d'exportation destiné à améliorer notre balance commerciale.

4°) En vue de soutenir ces programmes de production en permettant la circulation voulue des biens, des personnes et des idées, poursuivre les réalisations en cours dans le domaine des voies de communication, les orienter et les développer en vue de la satisfaction de nos besoins.

5°) De tels programmes ne trouvant leur raison d'être et leur appui qu'en fonction du développement intellectuel et matériel de la population, poursuite des actions dans les domaines de l'Instruction, primaire, secondaire, supérieure et technique ainsi que de l'hygiène et de la santé publique.

6°) Entreprendre et poursuivre des études valables dans les domaines où celles-ci sont désirables en vue d'actions et développement ultérieurs : Prospections minières et études hydro-électriques.

Du point de vue financier ces programmes porteront sur des engagements publics et privés. Or, les engagements publics ne peuvent être consentis que s'ils doivent être le soutien valable de facteurs productifs qui devront aboutir dans un laps de temps prévisible à rentabiliser les investissements effectués, tant publics que privés.

...../

La mise en application des principes précédents conduit à l'élaboration des programmes de réalisation suivantes:

A)- Agriculture.-

La majorité de la population est constituée par des agriculteurs. Les produits de cette branche formant la base de l'alimentation sont déjà normalement cultivés; il importe donc d'augmenter le volume de cette production tout en améliorant sa qualité.

Le programme à l'étude comporte en tout premier lieu le développement des économies rurales, de leur méthodes de culture et de leur équipement de base.

A côté de cette action, axée sur l'initiative créatrice suscitée de la part des populations rurales, le manque de bras disponibles, et la nécessité d'élever considérablement la production par tête de la population, conduit à envisager le développement de certaines cultures mécanisées.

Toute augmentation de production agricole n'étant concevable qu'avec l'assentiment et le concours des masses paysannes, il importe d'assurer à celle ci une juste et valable rémunération pour leur production, en leur assurant un écoulement de leur produit non pas à des prix variables selon des cours normaux mais non sujets à des manoeuvres de spéculation pure.

Il est à cet effet prévu la création d'organismes ou sociétés locales d'agriculture susceptibles de se transformer progressivement en coopératives adaptées aux diverses régions et cultures pratiquées et dont le but devra être de :

a - approvisionner les cultivateurs dans les produits essentiels qui leurs sont nécessaires tels que, semences, plants, petit outillage etc... à des prix et en des qualités valables.

b - fournir des conseils et toute action de vulgarisation valable, des prestations de services techniques tels que: taille, lutte contre les parasites etc...

c - là où ce sera possible, créer et entretenir un parc de matériel très homogène de culture mécanique (tracteurs, travail des terres, récoltes etc...) avec atelier d'entretien dont la mise en oeuvre permettrait la culture de surface importantes pour des productions pouvant être entièrement ou très fortement mécanisées.

d- créer et exploiter des installations de ramassage, stockage et conditionnement de la production régionale en vue de leur commercialisation tant à l'intérieur du pays qu'à l'exportation.

...../

Les Sociétés locales d'Agriculture devront être promues initialement avec des capitaux émanant du Crédit National. Leurs statuts devront être prévus de façon à permettre leur transformation progressive en véritables coopératives paysannes tout en restant soumises à un contrôle financier très strict. Elles devront être en mesure d'assurer aux producteurs, dès la récolte, le règlement de leur production, au moins à 80% de sa valeur. Leur financement devra pouvoir être assuré par des crédits bancaires de campagne ou de warrants. La gestion de ces organismes nécessitera des hommes dynamiques et sérieux. Elle sera soumise à un contrôle efficace à organiser spécialement.

Il est ici précisé que les moyens à mettre en oeuvre pour chaque culture, vivrière ou industrielle différent selon la nature et les exigences de ces cultures.

B)- Elevage.

L'élevage devant essentiellement fournir les matières protéïques nécessaires à la population devra rechercher une intensification rapides des élevages existants les plus rapidement productifs en la matière, en particulier de porcs.

La condition première d'un élevage florissant étant d'assurer la nourriture du bétail, l'agriculture devra être orientée sur l'intensification de cultures et de productions fourragères convenant aux élevages envisagés (riz pour le son, maïs et tubercules).

C) Fôrêts

La forêt est une grande richesse latente au Laos, mais les difficultés de communications entravent sa mise en valeur normale.

L'exploitation de bois d'oeuvre, de bois déroulés et oeuvrés devra couvrir les besoins importants de la construction et permettre d'envisager et de développer l'exportation (Teck, contre-plaqués).

D) Industrie, Usines, Electricité.

Il se révèle possible de développer des industries de base d stinées à alimenter les besoins de la construction: produits rouges(tuiles et briques) et liants (chaux et ciments) qui, dans un délai de deux ans devront permettre de supprimer l'importation de ces produits.

Parallèlement il est envisagé le développement ou la création d'industries de consommation (glace, boissons, sucre, textile, tabacs etc....) dont la création doit permettre de satisfaire des besoins locaux et de développer la culture des plantes industrielles déjà adaptées.

La création du Service Central des Mines et la mise en application d'un programme immédiat de prospection charbonnière doit permettre, s'il confirme des espoirs très vraisemblables, de réaliser la relève de la forêts pour la fourniture des calorie

...../

nécessaires au programme ci-dessus. Les réalisations des centrales électriques doivent améliorer l'habitat urbain et en outre, par la possibiliter d'utiliser le courant à des buts industriels, provoquer un développement rapide d'installations artisanales multiples travaillant avec un petit nombre de machines-outils simples, mais qui permettent d'augmenter dans une énorme proportion la production manuelle (ateliers de menuiserie, et travail du bois, petite mécanique, industries vestimentaires etc.....)

De même l'utilisation de charbon comme source de calories ou d'énergie plus économique que celle dont nous disposons jusqu'à ce jour permettra d'envisger la création d'industries diverses telles que papeterie, industries chimiques etc....

Les études de forces hydro-électriques à entreprendre tant en liaison avec le Comité du Mékong auquel le Laos a adhéré, que sur le Territoire National, sur les affluents du fleuve, doivent faire ressortir une vocation hydro-électrique certaine, permettant de jeter les bases de programme de travaux à plus longue échéance, mais de rentabilité certainement assurée dans un avenir plus lointain.

Enfin la mise en oeuvre de programme plus généraux de prospection permettra de déceler de nouvelles ressources minéralogiques et minières dont la mise en exploitation sera étudiée au fur et à mesure. Extension de la production d'étain, études sur le sel, les phosphates, le cuivre, le plomb etc...)

L'effort de développement purement économique ci-dessus est complété par les programmes ci-après énumérés, destinés à soutenir et valoriser cet effort :

a - Programme de construction de logements, en particulier dans les centres urbains, avec étude concomitante d'aide à la construction portant sur des batiments a usage principal d'habitation.

b - Programme de construction et équipement routier, différent du programme d'entretien des routes construites, destiné à réaliser des débouchés valables du Pays vers l'extérieur, susceptibles d'assurer des transports de produits pondéreux sur de grandes distances, et d'assurer le ravitaillement normal de la population, à des prix de frêt normaux.

c - Programme d'amélioration du bief central du Mékong permettant d'assurer le transport intérieur de produits pondéreux et reliant les régions de Vientiane, Thakhek et Savannakhet.

d - Programme de transports aériens intérieurs qui doivent permettre d'effectuer des transports de passagers et de certaines marchandises entre les différentes régions du Pays, ce qui, outre les pistes d'envol, nécessite des aménagements à usage commercial.

...../

e - Programme d'extension des moyens de liaison postaux, téléphoniques et télégraphiques indispensables à un développement industriel, commercial et culturel.

f - Programme d'extension de l'Instruction conforme aux nécessités, de base et de développement professionnel.

g - Programme d'extension des institutions sanitaires et d'hygiène.

h - Programme d'Urbanisme avec distribution d'eau, égouts, abattoirs, marchés.

i - Parallèlement devront être étudiés ou mise en place les aménagements voulus pour les services d'administration générale que ces développements exigeront.

X

X X

Le programme dont le cadre est résumé ci-dessus doit permettre de donner des résultats tangibles, et, dans une période s'échelonnant sur 5 ans de :

- supprimer les importations de produits alimentaires essentiels ainsi que des principaux produits de construction, excepté les fers et aciers.

- De réduire, dans les proportions variant de 60 à 80 % les importations de filés et tissus de coton, pièces d'habillement, bois oeuvrés etc...

- De réduire proportionnellement les importations de carburants par le développement de l'énergie électrique et thermique.

- De provoquer et étendre des exportations de produits miniers.

- D'exporter certaines quantités de produits agricoles et forestiers convenablement conditionnés et adaptés aux marchés mondiaux.

- Le tout, compte tenu d'une augmentation du potentiel économique intérieur, donnera une amélioration sensible de la balance commerciale.

X

X X ...../

Financièrement ce programme exige la mise en oeuvre de capitaux d'Etat, et de capitaux privés.

Il est évident que les investissements prévus au titre des aménagements généraux devront, au début, être demandés aux programmes d'Aides Economiques.

Il nous appartient, en ce domaine, de donner à ces Aides leur maximum d'efficacité, et d'en affecter la plus grande part possible aux investissements publics et à l'extension des investissements privés qui devront être stimulés.

Le Financement de l'ensemble est assuré par :

a - Les fonds des Aides Extérieures.

b - Les fonds d'Etat.

c - Les capitaux privés nationaux ou étrangers investis dans des entreprises sur territoire Lao.

d - Des capitaux d'emprunt.

L'utilisation des fonds d'Aide Etrangère est dirigée dans le cadre du Plan, par les Comités correspondants auxquels incombent l'établissement des accords avec les organismes Donateurs, l'homologation des Projets, la passation des marchés, la réception des fonds, les paiements et le contrôle d'exécution.

Les fonds d'Etat seront utilisés aux mêmes buts dans la limite des budgets alloués par le Ministre du Plan, et les Services Nationaux intéressés.

Les capitaux privés nationaux, jusqu'à ce jour peu enclins à s'investir dans les entreprises industrielles seront orientés le plus possible vers ces activités par l'octroi d'avantage légaux et fiscaux.

Les capitaux privés étrangers désireux de s'investir au Laos, bénéficieront légalement d'avantages particuliers analogues à ceux des capitaux nationaux, dans le cadre du Plan. Leur statut devra être légalement défini.

Les capitaux d'emprunt seront répartis par le Crédit National Lao selon des formules souples donnant satisfaction aux bailleurs de fonds, et aux exigeances de l'Economie Nationale.

...../

Le financement sous ces formes diverses (investissements et fonds de roulement) pour l'ensemble des organisations prévues au Plan comporte la mise en place d'un ensemble de dispositions législatives et d'organismes d'exécution permettant d'assurer le fonctionnement normal des organismes de crédit à long, moyen et court terme.

L'ampleur des programmes envisagés, outre les nécessités de financement, exige la présence de techniciens qualifiés aux différents échelons de direction technique, techniciens, chefs d'ateliers, ouvriers spécialisés. Certains éléments peuvent être recrutés sur place mais en nombre beaucoup trop faible. Il sera supplée à cette déficience par

a) l'appel à des techniciens étrangers qui devront avoir, pour venir travailler au Laos, certains avantages légalement garantis.

b) la formation accélérée de cadre et de personnel de remplacement.

Il doit être ici précisé que, dans tous les domaines des activités envisagées, il y a nécessité urgente de former des techniciens de base, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, chaefs d'équipe, chefs de chantier et qu'il appartiendra à chaque secteur de mettre en oeuvre des moyens appropriés permettant cette formation.

B - ANALYSE DEMOGRAPHIQUE SUCCINTE.

Du point de vue démographique le Laos se caractérise par une très faible densité de peuplement. Le chiffre moyen d'habitants au Km2 semble être de l'ordre de 7. Les densités maxima peuvent atteindre 60 habitants au Km2 dans les plaines de rizières des bords du Mékong et de ses grands affluents et les minima tomber à moins de 2 dans la forêt clairière et dans la montagne boisée.

Une carte ethnique du Laos donne l'impression d'une mosaique, à éléments petits et variés. Dans la réalité il faut envisager la répartition de ces éléments, non en plan, mais en couches d'altitudes différentes.

Les plaines, d'une altitude moyenne de 150 mètres sont habitées surtout par des Lao et divers rameaux de race Thai. Leur aire d'habitat ne dépasse pas en général, sauf sur les plateaux de Tran Ninh et des Houa Phanh, la côte de 700 à 800 m.

Au-dessus de cette altitude se situe l'habitat de tributs appelés officiellement Lao Theung, autrefois connues sous le terme générique de Kha.

L'ethnologie rattache ces gens, parlant de nombreux dialectes, en majorité d'origine Môn Khmère, au groupa indonésien.

... / ...

Bien que de nombreuses tribus soient fixées, en plaine, surtout dans le Sud Laos, et ce soient à peu près complètement laocisées, ces gens sont des montagnards qui habitent et pratiquent l'écobuage dans une zône allant de 600 à I.000 mètres d'altitude.

Enfin, plus haut, et rarement au dessous de I.I00 à I.200m se situe l'habitat de tribus d'origine chinoise, Mèo, principalement, qui pratiquent elles aussi la culture sur brulis. Leur air de dispersion, limitée à la haute montagne, s'arrête au Sud à la route de Thakhek à Napé-Vinh.

Les centres urbains présentent un peuplement hétérogène, et aux éléments autochtones viennent s'ajouter des Chinois, des métis sino-Lao et sino-Thailandais, des Vietnamiens, des Nord-américains et des Européens, ainsi qu'en plus petit nombre des Hindous, des Pakistanais, des Birmans.

A signaler également une petite minorité rurale Khmère dans le Sud de la province de Champassak.

Quelle est numériquement la population du Laos ? Il est difficile de le dire, les donnés statistiques connues n'ayant qu'une valeur très relative.

A l'origine des incertitudes se situe le fait qu'aucun recensement, comptage ou évaluation, n'a été établi sur la base du bulletin de maison. Les chiffres qui ont été pris en considération sont ceux déclarés par les chefs de villages. Or, pour des soucis, d'évasion fiscale, pour échapper aux prestations et réquisitions, les chiffres fournis ont été minorés systématiquement/

Les chiffres officiels sont les suivants, émanant des évaluations faites par les autorités françaises jusqu'en I936, par les autorités Lao pour les évaluations postérieures.

Province	I92I	I93I	I936	I95I	I957
assac	I05.000	I20.000			I63.344
ttopeu	52.000	55.000	I58.000	I93.000	49.998
ammon	70.000	86.000	I05.000	I08.500	I3I.302
oua-Khong	29.000	3I.000	3I.000	50.300	5I.647
oua-Phanh	44.000	38.000	57.000	63.300	90.500
uangprabang				I73.400	205.749
ayaboury	225.000	I95.000	I97.000	7I.400	I08.848
hongsaly	26.000	34.000	35.000	46.200	94.255
aravane	69.000	87.000	94.000	I63.700	I47.259
ieng khouang	5I.000	60.000	6I.000	82.300	I05.2I2
avannakhet	30.000	I45.000	I64.000	203.700	25I.I68
ientiane	68.000	93.000	II0.000	I53.600	I76.I68
	819.000	944.000	I.0I2.000	I.309.400	I.575.[illegible]50

...../..//

Il semble qu'on puisse admettre un taux annuel d'accroissement de la population de I5 pour I.000. Ce taux est délibérément optimiste étant donné que celui de l'ex-Cochinchine, où les conditions naturelles de salubrité, d'hygiène sociale étaient nettement supérieures, et où depuis I88I la déclaration obligatoire des décès et des naissances à l'état civil était appliquée, ne dépassait pas officiellement I2 pour mille. Le taux de I5 pour mille pour le Laos peut à l'extrême rigueur se justifier car la ration alimentaire y est à peu près satisfaisante, la tuberculose moins répandue et dans l'ensemble la race est d'un gabarit humain plus élevé et plus vigoureux. Les causes de mortalité infantile sont à peu près équivalentes, car si le paludisme et les affectations bronchiques sont plus fréquents, le parasitisme et les troubles intestinaux (amibiase) semblent plus rares au Laos. Par ailleurs il n'est pas exclu que le taux d'accroissement de Cochinchine ne soit pas faussé lui aussi car il ne porte pas sur les Indonésiens, et les renseignements d'état civil sur les minorités Khmères, nombreuses et prolifiques, sont sujets à caution. Le chiffre de I5 pour mille est généralement admis pour les collectivités des pays tropicaux, de conditions géophisiques comparables à celles du Laos et c'est celui qui a été admis pour les calculs de correction.

En prenant pour une première tentative de recoupement le chiffre officiel du dernier recensement de source française, celui de I936, soit I.0I2.000 habitants, on aboutirait par le jeu de l'accroissement annuel à des chiffres de :

- I95I : I.284.000 h. en face d'une évaluation lao de I.300.000 h.

- I957 : I.395.000 h. en face d'une évaluation lao de I.575.000 h.

La comparaison des chiffres pour I95I tendrait à faire admettre que les chiffres du protectorat étaient dans l'ensemble exacts. Cependant il fait tenir compte du fait qu'en I95I le Laos était en état d'insécurité et que les opérations de recensement doivent avoir été partielles.

La comparaison des chiffres de I957, le Laos, étant en paix depuis I954, fait apparaitre une discordance sérieuse : chiffres interpolés de ceux de I936 inférieurs de I8I.000 aux chiffres de l'administration royale. Les derniers sont certainement entachés d'erreur <u>par défaut</u>, donc la base des chiffres français de I936 est erronnée.

Elle ne peut pas ne pas l'être. La sous-estimation des recensements était connue. Les autorités du Protectorat et les services de statistique l'estimaient supérieure à I0% par rapport à la réalité.

En fait, la sous-estimation devait être :

- de I5% pour Phongsaly
  Vientiane
  Savannakhet
  Cammon, provinces où la sous-administration était la moins sensible.

..../

- de 20 % pour Saravane et Paksé où l'hinterland Indonésien était incomplètement reconnu.

- 40 % pour Luang Prabang
  Sayabboury
  Houa Khong
  Houa Phanh, où la sous-administration était la plus sensible.

En admettant comme hypothèse de correction les pourcentages indiqués, on obtient un chiffre de I.247.000 au lieu de I.OI2.000 en I936. En applicant le taux d'accroissement de I5 pour Mille on obtient:

- pour I95I ..... I.562.000 h. contre I.309.400
- pour I957 ..... I.708.000 h. " I.575.450,

derniers chiffres connus du Ministère de l'Intérieur.

En prenant une autre base de correction, par élément technique :

I5 % pour les Lao et divers rameaux Thais dont l'habitat est plus concentré et plus accessible (657/I000 de la population).

40 % pour les Indonésiens, plus dispersés et non encore atteints en totalité par la pénétration. (244/I000).

50% pour les Mèo et Yao pratiquement inaccessibles (46/I000) on obtient :

- Lao et Thai divers	765.000
- Indonésiens	346.000
- Mèo et Yao	70.000
- Autres élements	53.000
	I.234.000

pour I.247.000, chiffre corrigé de I936, obtenu avec des coefficients d'augmentation par circonscription.

Le chiffre extrapolé de I.700.000 parait donc bien être l'ordre de grandeur de la population en fin I957. Il est supérieur au chiffre du Ministère de l'Intérieur, tiré du recensement de I957 : I.575.450 et à celui qu'on peut déduire du nombre des électeurs inscrits d'après la loi électorale de I957, qui comporte le suffrage universel pour les hommes et les femmes majeurs. Ces listes qui ne sont pas obligatoirement complètes, paraissent donner au Ier Février, un total voisin de 840.000 électeurs représentant 50% de la population totale d'après les moyennes admises, soit I.680.000 habitants.

Ce dernier chiffre est peu différent de celui obtenu par extrapolation du recensement de I936, I.680.000 pour I.700.000 et parait bien serrer la vérité, à un faible pourcentage près.

... / ...

Il est vraisemblable que la totalité de la population surtout indonésienne n'a pas été atteinte par les comptages, pas plus du reste, mais à un degré moindre que les différentes populations de souche Thai, et le chiffre de sous-estimation de IO % pris arbitrairement, peut sans grandes chances d'erreur être encore appliqué par surcroit.

Ce correctif ultime parait donc assigner au chiffre actuel de population une limite optimiste de I.820.000 habitants.

Il parait donc possible d'avancer que des estimations de planification faites sur la base de 2.000.000 d'habitants qui sera atteinte au cours de la période quinquennale I958-I963, ne soient pas entachées d'erreur par excès.

Les marges d'évaluation et d'extrapolation semblent telles que ce chiffre de 2.000.000 ne peut non plus être entaché d'erreur par défaut (taux d'accroissement de I5 pour Mille non susceptible de dépassement. Taux estimés de dissimulation pouvant être considérés comme des maxima.

x

x x

... / ...

C. - ANALYSE DES BESOINS PRIMORDIAUX.

I. - BESOINS ALIMENTAIRES. - Tenant compte du fait que le riz constitue la base essentielle de l'alimentation et que cet aliment hydrocarboré doit être complété par des aliments protéiques (viandes et poissons) et gras, et sur la base d'une population de 2.000.000 d'habitants, les besoins peuvent être étudiés et chiffrés comme suit :

La ration de riz est évaluée par tous les auteurs à 0 Kg 600 par jour. Ne pas perdre de vue que les ruraux consomment couramment I Kg et plus, de riz par jour.

Pour beaucoup de citadins la ration journalière est également à base de riz, les autres aliments faisant surtout figure de condiments.

Le tonnage de riz nécessaire est donc de 440.000 Tonnes par an, soit en paddy : 660.000 T.

A ce tonnage, il faut ajouter, les semences, soit 40.000 T. de paddy, ainsi que les pertes en grenier (rats, insectes), la nourriture des volailles, la distillation d'alcool soit I0 % = 70.000 T. de paddy.

Soit un total nécessaire en paddy de : 770.000 T.

Au regard de ces besoins la production parait être de :

Rays : I/4 de la population cultivant 0 H.40 par tête :

$$\frac{I.750.000}{4} \times 0 \text{ T. } 800 \text{ paddy} = I40.000 \text{ T. paddy.}$$

Rizières : I.2I0.000 habitants (non compris I00.000 non producteurs) à 0 H. 50 de rizières par tête, à I T. 200 de rendement en paddy = 720.000 T. paddy.

Total général : 860.000 Tonnes de paddy de production pour 770.000 T. de besoin.

Donc production, en bonne année moyenne, excédentaire de 90.000 Tonnes (fait vérifié par le fait que, dans le sud surtout, les greniers sont encore abondamment garnis en fin de soudure).

Mais le tonnage excédentaire est géographiquement mal réparti, à côté de provinces toujours excédentaires : Bassac, Savannakhet, Thakhek, Vientiane, les autres sont déficitaires (soudure difficile dans tout le pays Kha, à la limite de la disette).

... / ...

Cet excédent est exporté sur le plateau de Korat, en trafic frontalier non contrôlé, sur les Bolovens, là où le réseau routier le permet, sur l'Annam (avant guerre, Vinh, Hué et Phnom-Penh étaient preneurs de riz gluant pour la distillation, rendement en alcool supérieur à 40 % contre 30 % en riz sativa). A noter également que certains cantons de Champassac, encore maintenant, ne font qu'une campagne rizicole tous les deux ans.

Autre facteur de correction : le ray surtout est d'un rendement irrégulier : pluies hâtives empêchant les brûlis, pluies irrégulières compromettant la végétation du riz, invasion de rats et d'insectes.

Donc à côté d'une aisance certaine en plaine, la montagne souffre de disette chronique se traduisant par une soudure pénible où pendant plusieurs mois la ration de riz est largement déficitaire quand elle ne manque pas complètement : à noter au surplus que de nombreux Thai font partie ray et partie rizière inondée, ce qui diminue les surfaces plantées (0 H. 40 en ray contre 0 H. 50 en rizière par tête, rendement 0 t. 800 en ray contre I T. 200 en rizière).

La ligne d'action du plan se déduit d'elle-même :

Ière urgence : Intervenir par aménagement hydraulique des cuvettes de rizières de la zône de moyenne altitude, où la population pratique à la fois ray et culture inondée. C'est le travail du génie rural.

2ème urgence : a) augmenter et surtout régulariser :
- le rendement des rizières de plaine par obtention de la maitrise du plan d'eau.

b) rendre possible par pistes, automobilables en saison sèche, le transfert des excédents sur les points de carence.

N.B. - Il n'y a pas à tenir compte dans les estimations des importations de riz qui ne visent pas à satisfaire avec du riz importé (riz qui est disponible au Laos) des besoins réels. Ces importations, de notoriété publique, recouvrent des opérations de spéculation sur licences en dollars.

RATION EN ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE.

Les effectifs du cheptel sont d'après les annuaires statistiques les suivants :

	Boeufs	Buffles	Porcs
I940	250.000	300.000	250.000
I950	95.800	I55.I00	I27.800
I95I	95.500	I86.303	I28.7I8
I952	I79.225	I0I.547	I56.022

... / ...

Les abattages contrôlés (mêmes sources) sont les suivants :

	Boeufs	Buffles	Porcs
I940	4.200	500	29.000
I950	I.92I	4.632	32.000
I95I	2.54I	7.457	34.365
I952	I0.795	2.325	29.4I3

Discussion :

Les chiffres du cheptel de I952, même incomplets, sont largement inférieurs à ceux de I940. Cela correspond à la réalité : épidémie de peste bovine en I946 non traitée et ayant décimé 50% des bovins et des bubalins, prèlèvement de viande par l'armée de l' U.F. entre I946 et I954 à des taux de 0 Gr 400 à 0 gr 500 de viande par ration journalière, insécurité ayant prohibé tout travail du Service Vétérinaire jusqu'en I954 dans la lutte contre les épizooties.

Ière constatation :

Un attelage permet de déchaumer sur 8 cm de profondeur 8 ha. de rizière par campagne, au mieux :

Pour une surface de l'ordre de 600.000 ha de rizière il faut : $\frac{600.000 \times 2}{8}$ = I50.000 bêtes de trait. La génération existante est au maximum de 400.000 têtes, donc à peine suffisante.

Conclusion : Cheptel à reconstituer.

C'est possible : la surcharge pastorale est loin d'être atteinte : il faut I Ha environ de pâture pour 40 Kgs de poids vif soit I0 Ha grosso modo par tête.

Il y a en terrains cultivés et en forêts clairières et plateaux, de parcours possible en vaine pâture, au bas mot 80.000 Km2, soit 8.000.000 d'hectares pouvant, à la limite extrême, supporter un cheptel bovin et bubalin de 800.000 têtes dans les conditions actuelles : bon état de Juin à Novembre, amaigrissement de Décembre à fin Mai (sauf en montagne).

Donc en premier lieu : stimuler par tous moyens utiles l'intérêt des éleveurs.

Rechercher un accroissement numérique en second lieu par élimination des causes de mortalité.

RATION EN PROTEINES.

Voir le tableau des abattages contrôlés, dont les chiffres ne rendent compte que de la consommation des villes. Il semble dans l'ordre de grandeur admissible que la consommation de la campagne en viande de boucherie soit du double de celle des villes, au maximum.

... / ...

On obtient alors sur les bases des chiffres de I952, en chiffres ronds :

- Boeufs	: 32.400 à I00 Kg	viande nette..	3,240.000Kgs
- Buffles	: 7.000 à I20 Kgs	" "	840.000 "
- Porcs	: 90.000 à 55 Kgs	" "	4.950.000
			9.030.000Kgs

A ce tonnage il faut ajouter un tonnage égal d'oeufs et de volailles, ainsi qu'un tonnage de poisson de rivière frais, sec, en saumure, de l'ordre de I0.000 tonnes (chiffre probablement exagéré). En tenant compte de la viande de chasse ou de piégeage de toutes espèces, des crabes de rizière, on arrive à une évaluation optimiste de 40.000 T. de matières azotées, soit par tête et par jour :

$$\frac{40.000.000 \text{ Kgs}}{2.000.000 \text{ hab} \times 365} = 55 \text{ grammes.}$$

La ration calorifique moyenne ne bénéficie donc que de moins de 200 calories par jour d'origine protéique. Ceci n'a rien de surprenant, le cas du Laos rentre dans le cas général de tous les pays sous-développés tropicaux : la ration alimentaire y est carencée, et à peu près exclusivement fournie par des végétaux.

Cette considération prend encore plus de valeur et est recoupée par le fait que I00.000 habitants des grands centres consomment 30 % du disponible en protéines, ce qui fait tomber pour 95 % de la population le taux de la ration en protides au taux de 35 gr par jour et par tête. Ce qui est vérifié si on observe les menus du paysan en général, et des indonésiens en particulier : la ration est composée, en poids, à peu près exclusivement de céréales, de végétaux, de culture et de cueillette, de condiments (piment) de sel : azote et matières grasses ne représentent pas plus de 2,50 % du poids total de la ration évaluée à 2 Kgs.

Le déficit apparait important et fait ressortir la nécessité d'un accroissement rapide de la production, ce qui implique en premier lieu une intensification des élevages dont les résultats sont les plus rapides à réaliser. C'est donc l'élevage du porc, qu'il y aura lieu de développer en premier lieu.

Ces élevages sont conditionnés - du point de vue agricole par une extension des cultures fourragères appropriées (maïs, tubercules, tourteaux).

Les bases, en ce qui concerne les matières grasses, sont incertaines, cependant la majeure partie de celles-ci doivent provenir d'une extension de l'élevage du porc, la graisse de porc étant la plus consommée actuellement.

Cependant un apport important doit être recherché dans l'extension de cultures oléagineuses (arachides, cocotiers, etc ...).

... / ...

Pour les boissons (bière, eaux gazeuses, aromatisées ou non) la consommation est susceptible d'extension avec l'élevation du niveau de vie, et devra être presque entièrement couverte par des industries à créer.

Une place spéciale doit être prévue en premier lieu pour le sel existant en quantité suffisante dans le sous-sol.

II. - PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE.

Parmi ceux-ci figurent en premier lieu les textiles et articles d'habillement.

Sur la base d'une consommaton faible de I0 mètres par an et par tête, les besoins sont de l'ordre de 20.000.000 de M2, soit environ 2.500 tonnes. La production de tissus artisanal ne parait pas couvrir la moitié de cette production au stad e de tissage. Au stad-e fils, la quasi totalité est importée. Il y a lieu de préciser qu'un développement des industries de transformation dans cette branche encouragerait un développement certain des cultures de fibres textiles.

Pour les chaussures, il est impossible de chiffrer les besoins compte tenu des habitudes d'une partie importante de la population. La plupart de ces articles sont cependant importés ce qui justifie d'une extension des produits de base et de leur transformation.

Les besoins en savonnerie de qualité courante sont couverts par les fabriques existantes mais celles-ci sont tributaires de l'importation de matières premières, qui représente un besoin annuel en matières grasses (huiles) d e I.500 tonnes environ.

III. - LOGEMENTS.

Si dans la campagne, le mode d'habitat reste la maison construite en matériaux légérs, dans les villes par contre, la nécessité de constructions en dur se manifeste, en même temps qu'une grande pénurie de logement.

A Vientiane, les besoins urgents s'établissert autour de 3.500 logements. En province, la situation est moins pressante, mais l'attirance des centres urbains y fait naitre les mêmes besoins.

Tous les matériaux de construction sauf le bois, briques et sable sont d'importation.

Les besoins annuels peuvent s'établir comme suit :

	I958	I960
- Ciment	24.000 T.	40.000 T.
- Briques	I50.000 M3	250.000 M3
- Tuiles	I50.000 M2	250.000 M2.

... / ...

IV - ELECTRICITE ET FORCE MOTRICE.

L'absence totale de force motrice d'origine nationale aménagée impose des importations onéreuses de carburant.

En électricité, les puissances installées ne suffisent pas à l'éclairage des centres urbains. Il n'existe aucune puissance disponible pour les autres moyens ménagers, ni pour le développement de la petite et moyenne industrie.

Les besoins électriques globaux, répartis entre les divers centres urbains peuvent s'établir comme suit (puissance à installer en KW).

	I960	I963
- Vientiane	I2.000	20.000
- Paksé	I.500	3.500
- Savannakhet	6.000	I7.500
- Thakhek	2.500	4.000
- Luang Prabang	I.000	I.500
	23.000	46.500

L'existence de charbon étant reconnue, les besoins pour usages industriels et certaines centrales thermiques peuvent être fixés à environ I20.000 tonnes de l'année I960.

V - BESOINS ECONOMIQUES.

Outre les besoins strictement intérieurs, la nécessité de tendre à l'équilibre de la balance commerciale impose la recherche des productions exportables. Cette nécessité découle de la comparaison des chiffres ci-dessous :

Valeur des importations en I957 : I.459.805.824 Kips
Valeur des exportations en I957 : 37.744.272 "

Le déficit de la balance commerciale est donc de :

98 %

VI - RELATIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES.

La satisfaction des besoins précédemment exposés nécessite des possibilités de relations tant intérieures entre provinces qu'avec les marchés extérieurs.

L'absence de relations ferroviaires et de voies navigables aménageables dans de longs délais et de coûts importants (Etudes du Mékong) fixe les besoins immédiats sur deux modes de transports :

- L'aviation pour les passagers et certains frêts - Son développement est actuellement relativement important, mais nécessite surtout des aménagements au sol.

... / ...

- La route pour les transports pondéreux. Le réseau est actuellement incomplet et son aménagement insuffisant devra être orienté vers la possibilité de faire circuler des camions de 20 tonnes de charge utile sur certains parcours.

Cette transformation ne pourra s'effectuer que progressivement faute de crédits, par contre certaines extensions de réseau routier se révèlent nécessaires.

En de nombreuses régions, il y a lieu de prévoir une extension de pistes permettant pendant une période limitée de 3 mois environ de saison sèche d'assurer l'écoulement de productions locales et le ravitaillement indispensable.

VII - EDUCATION.

Les besoins peuvent être spécifiés sur deux théâtres :

a) L'éducation des jeunes dans le cadre de l'instruction générale et professionnelle.

La population du pays, estimée à 2 millions d'habitants, donne une proportion de 400.000 jeunes d'âge scolaire et on applique le chiffre de 20 % communément admis.

Les effectifs scolaires à la rentrée scolaire de I957-I958 sont les suivants :

Classes primaires :	7I.96I
Classes secondaires :	2.I98
	74.I59

Ce total est bas si on le compara au chiffre idéal de : 400.000 indiqué plus haut.

Le personnel atteint :

- dans l'Administration et les classes primaires : I.97I
- dans l'Administration et les classes secondaires: I00

2.07I

Soit en moyenne un maitre pour 37 élèves.

Les possibilités seront conditionnées par les crédits d'investissement d'une part et l'augmentation des crédits de fonctionnement qui en résulteront.

b) - Formation accélérée de techniciens dans tous les domaines, l'insuffisance des cadres et éléments techniques dans les domaines de l'Administration, de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Education milite en faveur de processus exceptionnels de formation d'hommes et femmes susceptibles de seconder d'abord, de remplacer ensuite les techniciens étrangers auxquels il est et restera nécessaire de faire appel pendant plusieurs années encore dans les différents domaines qui conditionnent le développement d'un Etat moderne.

... / ...

VIII - SANTE PUBLIQUE.

La condition primordiale du développement harmonieux de la Nation, réside dans un accroissement de la population et de son niveau physique et intellectuel. Une tâche essentielle incombe en la matière aux services de Santé, dont le rôle primordial est de lutter contre les causes essentielles de mortalité précoce et de dégénérescence physique.

x

x x

D . - ESTIMATION DU REVENU NATIONAL.

Malgré l'absence de données statistiques précises, il est cependant possible de chiffrer un ordre de grandeur du revenu national.

Le quotient obtenu par division de ce chiffre par 2.000.000 d'habitants donne une indication parfaitement valable du standing laotien par comparaison avec le revenu des habitants de ces pays de l'Asie du Sud-Est, de quelques pays d'Europe et des U.S.A.

Il a été considéré pour le calcul du revenu national qu'en fait, le pays vit en économie de subsistance et de cueillette, exception faite de la population de ses centres urbains, des agents de la fonction publique, de l'armée et de la police. Seules sont prises en compte les opérations donnant lieu à une manipulation de signes monétaires. Ce point de vue est parfaitement admissible, car c'est une donnée positive que si l'aide extérieure venait à manquer, le pays parviendrait à subsister, difficilement à un niveau bas, mais à subsister quand même. Dans la pratique tout se passe comme si l'aide extérieure ne touchait que très faiblement la masse paysanne, soit 90 % de la population.

L'essai de chiffrement proposé par le plan est le suivant :

	en million de Kips
Dépenses du Budget National effectuées à l'intérieur	700
Dépenses de militaires et de police ..... (à l'intérieur)	I.I50
Salaires payés par le secteur privé (villes et campagnes).;.	900
Exportations frontalières contrôlées en douanes..	50
Revenus agricoles (ventes de produits à I50.000 non producteurs consommant 20 K. par jour.....	I.I00
Autres productions	250

... / ...

Revenu artisanal	I00
Revenu forestier	I00
Investissements à la construction et matériaux locaux	I50
Eau et électricité	50
Transports	200
Commerce	500
Divers - (Exports étrangers, USOM, Banques)	400
Total	5.700

Ce total donne pour un chiffre conventionnel de 2 millions d'habitants, un revenu brut annuel de 2.850 Kips par tête.

On peut admettre, pour la commodité des calculs, et tenir compte d'une possible sous évaluation, l'ordre de grandeur de 6 milliards de kips.

La même estimation du revenu national a été demandée à la Banque Nationale d'Emission. Les résultats auxquels elle arrive sous les mêmes réserves d'exactitude, sont les suivants :

Riz	500 millions de kips
Elevage	200 " " "
Denrées alimentaires	400 " " "
Mines	20 " " "
Autres produits agricoles	600 " " "
Benjoin, Stick lack	30 " " "
Habillement et textiles (tissage local)	200 " " "
Fôrêts et scieries	100 " " "
Briqueteries	100 " " "
Construction	200 " " "
Eau et électricité	I00 " " "
Commerce	I.400 " " "
Banques	100 " " "
Loyers	300 " " "
Gouvernement	500 " " "
Enseignement et police (A.E.A.)	200
Transports	200 " " "
Spectacles	5 " " "
Services domestiques	30 " " "
Armée	I.200 " " "
Experts	300 " " "
TOTAL	6.685 millions

La Banque Nationale Lao estime en retenant le chiffre de 2.500.000 habitants, le revenu inviduel à 2.400 à 2.600 kips.

Les ordres de grandeur du revenu national sont les mêmes pour les deux sources d'évaluation, et on peut admettre qu'ils serrent la réalité d'assez près, par référence aux chiffres donnés dans l'Annuaire statistique des Nations Unies en I955 qui sont les suivants pour les pays choisis comme termes de comparaison.

..../....

Ces chiffres sont traduits en kips sur la base des cours officiels :

Thaïlande	2.550 Kips
Ceylan	4.410 "
Philippines	6.475 "
Indes.....	1.870 "
Afrique occidentale française.....	1.500 "
U.S.A.....	105.000 "
France	28.500 "
Grande Bretagne	30.000 "
Japon	9.000 "
Malaisie	9.500 "

En supposant le pouvoir d'achat égal, on constate :

1°)- Que dans l'Asie du Sud-Est le rang occupé par le revenu inviduel lao est bas : le tiers du Japon, la moitié à peine des Philippines, les trois quarts de Ceylan.

2°)- Que rapporté aux standards européens il est de l'ordre du dixième.

3°)- Que rapporté au revenu américain, il est de l'ordre de 3 %. Ainsi se vérifie par les chiffres une constatation empirique : le Laos est au nombre des pays manifestement sous-développés.

Ces constatations sont considérablement aggravées par le fait que l'aide extérieure représente directement ou indirectement de 30 à 40 % du revenu national. Il ne paraît pas pessimiste de penser que la part du revenu national tirée de la substance propre du Laos n'excède pas 4 milliard ce qui donne un revenu individuel sensiblement égal au revenu indien.

Enfin, et chose plus grave, le Budget National met en évidence dans son système fiscal actuel, la dépendance étroite où il est placé pour son équilibre, même théorique, au regard de l'aide extérieure.

Celle-ci conditionne au minimum 75 % des recettes prévues au titre de :

- Contribution des patentes.....	30 millions
- Impôt sur le revenu	50 "
- taxes sur les opérations commerciales...	85 "
- droits de douane 430	"
- taxes de circulation.....	40 "
Soit	635 millions

sur un total prévisionnel de 945 millions de recettes.

<u>Considérations d'ordre budgétaire</u>.

On constate généralement en matière de finances publiques que la ponction opérée ou titre de l'impôt varie entre 20 et 30 % du revenu national. Le Laos où les signes monétaires sont peu abondants, où l'argent circule lentement, et où le revenu est mal réparti, ne peut guère à première vue dépasser un prélèvement de 20 à 25 % au maximum.

...../....

Ceci fixe le plafond budgétaire théorique de I,2 milliard à I;4 milliard de kips.

Au regard de ce chiffre maximum, le budget actuel est de 900 millions. Les rentrées réelles ne paraissent pas dépasser 600 millions puisque le déficit des derniers exercices connus et celui de l'année fiscale 57-58 est de l'ordre de 300 millions.

Ce budget, de surcroit, ne comprend ni les dépenses militaires ni la presque totalité des dépenses de police, ni une partie des dépenses normales de fonctionnement, qui sont prises en charge par l'aide américaine.

Enfin, même considéré comme budget civil de fonctionnement, on constate que le budget national:

1°/- ne permet pas un kip d'investissement,
2°/- qu'il est nettement insuffisant quant aux dotations prévues pour l'entretien de ses institutions actuelles et de son infrastructure économique.

De ce qui précède un certain nombre de conclusion s'imposent :

1°/- L'effort fiscal est insuffisant,
2°/- L'incidence qui porte sur des droits de douane est aussi inique, sinon plus inique, que celle des impôts directs qu'il prétend remplacer, c'est la solution de facilité à condamner car avant toute chose elle est un facteur d'élévation des prix.

3°/- Le Budget national ne peut affecter aucun crédit à l'investissement et n'assure que mal la marche des institutions en place, dans leur stade de développement actuel.

4°/- Il relègue le peuple lao à 90 % dans la position de spectateur non intervenant aussi bien dans la vie économique et sociale courant que dans l'investissement.

Il semble donc que le souci de la dignité nationale doive pousser à rechercher l'équilibre réel du budget à son stade actuel et à prévoir les moyens de prendre en charge les dépenses supplémentaires engendrées en personnel et en matériel par les réalisations d'un plan d'investissement.

Ces considérations permettent de formuler les recommandations suivantes :

1°/- Modifier le système fiscal,
2°/- Eventuellement modifier le système des finances publiques en adjoignant au budget national des budgets de collectivités secondaires : Budgets de Khoueng et de Muong, Budgets communaux. Le système fiscal actuel est la reconduction du système de protectorat qui était lui-même critiquable. Le contribuable fera psychologiquement un effort financier pour un budget de circonscription à l'élaboration et au contrôle duquel il prendra une part plus directe, alors qu'il refusera cet effort pour le budget d'un état centralisé dont les activités échappent en fait à son contrôle et à sa compréhension.

..../....

3°/- La masse cumulée de ces budgets doit être de l'ordre de un milliard de kips dans l'immédiat,

4°/- Les recettes doivent impérativement équilibrer les dépenses.

5°/- La répartition des charges et recettes est à reviser entre budget national et budget des collectivités secondaires,

6°/- Un équilibre plus harmonieux dans l'origine des sources de recettes doit être recherché entre impôts directs et indirects.

7°/- Il devra être prévu que ce budget devra être augmenté d'année en année des charges supplémentaires qui inévitablement découleront de l'extension des services sociaux (enseignement surtout) et économiques.

8°/- Le plafond de 1,2 milliard devra être respecté tant que le revenu national n'aura pas été augmenté.

Ces recommandations demandent pour être appliquées du civisme et du courage. Si elles restent lettre morte, il n'y a pas de finances publiques viables, pas de plan d'investissement possible non plus.

On ne peut décemment demander à l'aide extérieure de financer à la fois des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement et d'entretien qu'après avoir fait l'effort fiscal maximum, c'est une question de dignité et d'indépendance.

Volume conjectural des investissements du Plan.

Il existe au volume d'investissements deux butoirs :

1°/- La masse des crédits qui peuvent être effectivement et utilement consommés.

2°/- La masse additionnelle de dépenses que les réalisations du plan mettent à la charge des budgets de fonctionnement dès l'instant que cette charge n'est pas équilibré par une augmentation du potentiel fiscal, donc du revenu national.

Ces deux considérations sont partout vérifiées dans les pays sous-développés ou non.

Il semble que, momentanément, dans l'état actuel des services publics, faute de grandes entreprises de travaux publics installées dans le pays, faute de projets en forme, la masse des investissements ne puisse techniquement dépasser annuellement 500.000.000 de kips soit un total de 2 milliards et demi pour une période quinquennale. Il est vraisemblable que les actions prévues au schéma actuel devront être étalées sur une période complémentaire en matière d'exécution et de paiement de un à deux ans. La durée moyenne d'une étude hydraulique ou de route, ou de prospection minière, est de deux ans. Les deux premières années doivent, en dehors des crédits d'études et des inscriptions d'ouvrages, facilement et rapidement réalisables, donner l'antériorité aux réalisations en matière sociale. Les trois dernières années du plan quinquennal, devraient au contraire accorder la priorité et la majorité aux réalisations économiques.

Au regard de ces besoins, limitées, pour les raisons exposées ci-dessus, à 500.000.000 de kips, quelles sont les ressources dont peut disposer le Laos au titre de l'aide extérieure.

..../....

Elles seront en I958-59 les suivantes :

- Aide américaine non militaire représentant environ..... 420 M. de Kip

- Aide française..... 50 à 70 M. de Kip

Non compris ce qu'il est possible d'attendre du Plan de Colombo et des institutions internationales, l'aide totale se monte théoriquement 470 - 495 millions.

Ceci serait presque suffisant si la totalité de ces crédits était disponible pour investir, ce qui n'est pas le cas comme on le verra plus loin. De plus, il ne faut pas perdre de vue que ce sont en ce qui concerne l'aide américaine, des crédits annuels votés chaque année par le Congrès et par conséquent sujets à des variations dont l'amplitude est fonction de facteurs d'ordre politique. Le Gouvernement Royal n'a jusqu'ici pu proposer à l'USOM, qui gère en fait des crédits d'aide"non militaire" , aucun programme portant sur plusieurs exercices et tout se passe donc dans le cadre d'un plan de campagne annuel où les autorités américaines, aussi bien que le Gouvernement Lao, ont l'initiative des dépenses. Il en irait peut être autrement si, sans nier le droit du bailleur de fonds à donner son accord à l'ensemble du projet et à en suivre l'exécution, le Gouvernement Royal pouvait faire état d'une loi-programme traduisant la volonté nationale en matière d'équipement.

Tout y gagnerait en clarté, en continuité, et le Gouvernement Lao aurait réellement l'initiative des opérations.

A l'analyse, le projet d'emploi de l'Aide Américaine pour l'année fiscale I957-58 prévoyait, pour un total de dépenses de fonctionnement de services publics pour US$ 4.I90.000

soit une amputation de plus de 28 % des crédits qui normalement devraient être affectée aux études et travaux d'ordre économique et social.

Par ailleurs le coût de l'administration de l'aide américaine en personnel comportant en particulier 60 techniciens, 264 agents d'exécution en particulier dans les Services locaux en dépendance du Gouvernement Royal, plus une part importante de salaire et de services contractuels est de:

2.624.223.

Les dépenses de Police d'une part, peuvent être aisément aménagées et de plus être repassées à l'aide militaire si on adopte la formule d'une gendarmerie nationale et de service de police proprement dits, que le Budget National prendrait en charge au fur et à mesure de ses possibilités.

.....Page 25

Que le Gouvernement prenne la décision, tout en maintenant les effectifs de l'Armée Nationale, aux nécessités de la situation politique, de faire participer activement l'Armée au développement économique du pays en temps de paix, et de coordonner les crédits pour investissements militaires avec les besoins civils dans certains domaines tels que routes, aérodromes et télécommunications par exemple, il est certain que le chiffre de 500 millions considéré comme valeur moyenne annuelle affectée aux investissements dans le cadre du présent Plan, peut être retenu, compte tenu évidemment de la prise en charge progressive de certaines dépenses de fonctionnement par le budget national.

Il manquerait alors de 50 à 80 millions de Kips de crédits pour atteindre le chiffre de 500 millions par tranche annuelle, mais la différence pourrait être aisément couverte par les reports de crédit antérieurement inutilisés d'une part, et par la prise en charge progressive des dépenses fonctionnelles par le Budget National.

Cette prise en charge par le Budget National des dépenses de fonctionnement de services, est une nécessité vitale, qui permettra de dégager sur les aides les crédits d'investissements nécessaires.

Par ailleurs, certaines des actions qui sont susceptibles de rentabilité immédiate et d'auto-financement peuvent être effectuées sur emprunts à consentir à des Sociétés d'economie mixte, ou l'Etat apporterait, en dehors d'une participation de principe, son aval.

Rentrant dans ce cadre :

- les centrales électriques, hydrauliques et thermiques,
- les distributions d'eau et d'électricité,
- les programmes de construction HBM et HLM,
- les aménagements secondaires et tertiaires des programmes d'hydraulique agricole,
- le crédit au paysannat et à l'artisanat.

Sur présentation de projets rentables, avec une législation appropriées et l'aval de l'Etat, il doit être possible indépendamment d'une participation de l'Etat par actions d'apports en souscription directe, d'obtenir des prêts à long terme et à faible intérêt et des participations d'organismes tels que :

- la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement,
- la Caisse Autonome d'Investissement de la France d'Outre-Mer,
- le Fonds d'Assistance pour l'Asie du Sud-Est, récemment créé,
- les institutions internationales,
- le Plan de Colombo,
- Les Etablissements de Crédit du Laos,
- les particuliers groupés en Associations Coopératives.

Il ne semble donc pas, pour conclure :

... / ...

I°) que le financement du plan quinquennal doive présenter des difficultés insolubles sur la base des sources, d'aide extérieure, supposées maintenues à leur volume actuel.

2°) que le travail de planification, qui suppose certains étalements dans le temps pour les crédits de paiement, puisse se trouver perturbé ou stoppé, dans le cadre de conditions politiques inchangées.

Il est nécessaire, vital, d'avoir un plan de développement économique et social pour le Pays et que ce plan soit défini par la représentation nationale.

- parce que gouverner est un acte de prévision,
- parce qu'il faut savoir où on va en matière de charges et de revenus supplémentaires,
- parce qu'il est honnête de faire connaitre ses intentions à ses bailleurs de fonds,
- parce qu'il est indispensable de leur faire savoir, pour une période assez longue, les objectifs du peuple Lao
- parce que la nature, le volume et la portée des besoins et des engagements doivent être définis à l'avance, ce qui conditionne la faculté de financer jusqu'au bout telle ou telle action dès l'instant qu'on s'y est engagé.

x

x x

E. CONSIDERATIONS DOCTRINALES ET PRATIQUES SUR LES MOYENS DE FINANCEMENT.

La rentabilité d'une opération quelconque est la seule justification possible en même temps que la sanction naturelle de cette opération.

Cette rentabilité peut être directe ou indirecte, immédiat ou plus ou moins différée.

Ainsi l'assistance médicale, la lutte antipaludique sont des opérations parfaitement rentables parce qu'elles ont pour résultat de créer ou d'améliorer des hommes. Mais elles ne sont rentables qu'indirectement et à terme différé, c'est pourquoi leur valeur échappe trop souvent à un examen superficiel.

En gros, on peut classer les opérations rentables en deux catégories extrêmes :

.../...

vidualisés auquel cas la rente devient l'objet d'une appropriation individuelle.

- celles dont les bénéficiaires ne peuvent être individualisés, auquel cas la rente demeure propriété collective.

Toutes les formes de rentabilité évoluent entre les deux formes extrêmes comme entre deux limites théoriques. Une entreprise industrielle privée se range plus facilement dans la première catégorie que dans la seconde. Par contre, une entreprise de lutte antipaludique se range plus facilement dans la seconde catégorie que dans la première. Rien n'est absolu, cependant, et l'on voit très bien que certaines entreprises industrielles privées ne bénéficient pas seulement à leurs actionnaires et peuvent bénéficier indirectement au milieu économique et social, par exemple en élevant le niveau de vie du consommateur et le montant des rentrées fiscales. Inversement, certaines entreprises de relèvement de la santé publique ou d'amélioration des communications et transmissions bénéficient largement à certaines affaires privées, ne serait ce que par l'amélioration de la main d'oeuvre et l'abaissement des frais de production et de vente.

On arrive ainsi à concevoir théoriquement deux secteurs d'activité que l'on peut appeler pour la commodité du langage " secteur public " et " secteur privé " qui, en réalité, s'interpénètrent. Le rôle du plan est de coordonner en vue du bien public, les tendances apparement opposées qui s'y manifestent, en évitant de prendre parti dans les querelles dogmatiques inspirées de postulats qui ne révèlent, en définitive, que des divergences de tempérament.

A la lumière de ces quelques observations liminaires, il paraitra sans doute, plus facile de définir les sources de financement du Plan.

Comme son nom l'indique, l'opération rentable est une opération auto-financée, puisqu'elle est, en définitive, financée par ses propres résultats. Ce n'est que provisoirement qu'un financement extérieur est nécessaire. Ce financement n'est qu'un relai plus ou moins long de la rente.

Qui doit assurer ce financement provisoire ? En toute justice et en toute commodité, le bénéficiaire de la rente finale.

En conséquence, plus une entreprise se rapprochera du cas limite dénommé conventionnellement " secteur public", plus elle devra être financée sur fonds d'Etat.

Inversement, plus une entreprise se rapprochera du cas-limite dénommé conventionnellement " secteur privé ", plus elle devra être financée sur fonds privés.

...../

Il est donc évident que, dans nombre de cas, ces deux formes de financement devront concourir.

Nous pouvons admettre, en gros, que rentreront dans le secteur "public", et devront, par conséquent, être financées sur fonds d'Etat les opérations suivantes :

I) Etudes de toute nature.

2) Réalisations de :- Communications et transmission.

- enseignement
- Santé Publique
- Urbanisme.

Dans l'état actuel des choses, il ne peut être question de recourir à des emprunts d'Etat. Les fonds ne pourront être fournis que sous forme de subventions prélevées soit sur les ressources propres de l'Etat (cas actuellement théorique) soit sur ressources fournies à l'Etat par les aides étrangères.

Si ces subventions sont judicieusement appliquées, elle se trouveront, un jour remboursées à l'Etat, soit en nature, soit en espèces, par exemple sous forme d'accroissement ou d'amélioration de l'efficience de la population ou par un accroissement des rentrées fiscales.

Les entreprises agricoles, industrielles, minières ou de logement forment le contenu normal de ce que l'on est convenu d'appeler "secteur privé".

Dans un pays normalement développé, les entreprises privées sont financées par l'épargne privée. Les capitaux flottants, en s'investissent, fournissent à ces entreprises, soit sous forme de participation au "capital" soit sous forme de prêts sous diverses formes, les ressources nécessaires pour équilibrer leurs dépenses d'installation et de l'équipement.

Dans de nombreux pays, cependant, et au Laos en particulier, une telle conception est presque entièrement inapplicable pour plusieurs raisons :

I) Les détenteurs de capitaux flottants recherchent de façon trop exclusive un profit immédiat pour se résigner à investir à long ou moyen terme. Les évènements de guerre, l'incertitude de politique (l'insuffisance de la structure, économique et l'instabilité monétaire) qui en découle, s'entretenant mutuellement, consolident cet état d'esprit qui ne pourra se modifier que lentement.

2) Les banques locales participent à cette rotation rapide de capitaux sur lesquelles elles prélèvent, par tous les moyens directs ou indirects habituels à ce genre de commerce, des profits énormes. Aussi les Banques, dont les statuts ont prévu la prise de participation, se soucient peu d'investir au Laos.

...../.....

3) L'équipement juridique et technique du Laos ne fournit pas de garanties suffisantes à l'épargne pour qu'elle envisage de s'investir.

"En matière immobilière, au Laos disait naguère S.E. KATAY celui qui achète n'est jamais sûr d'être propriétaire, celui qui paye n'est jamais sûr d'être libéré, celui qui prête n'est jamais sûr d'être remboursé".

Cette situation n'a pas changé et ne changera pas tant que le service de la conservation de la propriété foncière n'aura pas été organisé (b).

En matière de nantissement des instruments de production, un progrès a été accompli en 1957. Une loi a été institué le nantissement des instruments de production sans dessaisissement de l'emprunteur. Il y a lieu de prévoir les dispositions matérielles pour son application, afin de permettre à ces dispositions de jouer efficacement.

De même en matière de nantissement des matières premières, des produits agricoles et des produits de l'industrie, rien n'est organisé pour assurer la conservation des gages et la circulation des créances gagées. Une ordonnance loi organisant les magasins généraux et le crédit sur nantissement dans ces magasins vient d'être adoptée, et doit être mise en application.

Il y a lieu de faire le nécessaire pour que ce texte rentre en application pratique.

Tant que l'équipement juridique et technique du Laos ne fournira pas de base solide et saine au crédit gagé et à la circulation des créances gagées, le crédit usuraire à très court terme demeurera la seule forme pratique du crédit, et l'épargne privée ne s'investira pas.

4) La législation fiscale, héritée du régime colonial parait fondée sur l'idée que l'Etat participe à un système d'exploitation du peuple en prélevant un tribut proportionnel au produit ;

Quelques améliorations ont cependant été proposées à cette situation; Une Ordonnance-Loi récemment approuvée par le bureau permanent de l'Assemblée tend à réduire dans les notables proportions, les taux de l'impôt sur le bénéfice, le taux de la taxe sur les souscriptions de capital, et supendre les droits de douane au profit des entreprises entrant dans le cadre du plan de développement du Laos.

Cette Ordonnance-Loi doit être complétée par les textes d'application.

(b) Ce service pourra être organisé lorsque l'Ordonnance-Loi sur la propriété foncière aura été signée et rendue exécutoire et lorsque l'Ordonnance d'application aura été, elle meme, signée et rendue exécutoire.

D'autres dispositions sont souhaitables :

Les actes d'ouverture de crédit sont, actuellement, soumises à un droit d'enregistrement de I% sur la realisation du prêt. A ce droit, s'ajoute le trimbre d'effet de 0,20% sur l'effet souscrit par l'emprunteur en mobilisation de son crédit. Cet effet étant renouvelable avec amortissement semestriel, le montant total du droit d'enregistrement et du timbre d'effet, sera, pour un crédit d'une durée de 5 ans, à plafond régulièrement décroissant tous les 6 mois (c'est le cas général) :

I + (0,20 + 0,I6 + 0,I2 + 0,08 + 0,04) =
0,50 + 0,60 = 2,I0 pour cent du montant du crédit.

Il paraitrait raisonnable d'appliquer les dispositions en vigueur dans d'autres pays :

- Enregistrement gratuit pour les actes d'ouverture de crédit pour les prêts d'investissement et exonération de tous droits de réalisation.

- Timbrage des effets au droit fixe de I Kip quelle que soit la somme pour tous les effets domiciliés dans un établissement de crédit.

Il n'existe pas, au Laos, de timbres d'un montant suffisant pour timbrer un effet de I5 millions. En le couvrant de timbres, on arriverait pas à le timbrer suffisamment. Il faut donc le faire viser pour timbre chez le Receveur de l'Enregistrement. Une telle procédure est évidemment, incompatible avec l'usage des effets de commerce et interdit en fait l'utilisation de ce mode normal de circulation des creances. Si l'on faisait, chez le Receveur, le relevé des effets de commerce visés jusqu'à présent pour timbre, on n'en trouverait probablement aucun ou très peu.

Il vaut mieux dans ces conditions rendre cet instrument de crédit utilisable et créer ainsi une source de rentrées fiscales en instituant le timbrage au droit fixe pour tous les effets portant mention de domiciliation dans un Etablissement de crédit.

Le jour où le crédit gagé sur matières premières ou sur produits finis sera organisé dans des magasins généraux, cette réforme fiscale deviendra particulièrement urgente.

Des remarques du même ordre s'imposent à propos des redevances minières récemment augmentées pour des raisons exclusivement fiscales sans aucune préoccupation quant à la nécessité de sélectionner les titulaires des permis et de sanctionner leur inertie ou leur tendance à la spéculation pure et simple. Une législation remédiant à ces lacunes est en cours d'élaboration.

../...

5) La règlementation des changes s'oppose, en principe à la fois à l'investissement étranger et à l'exportation des revenus de tels investissements, sauf autorisation spéciale du Ministre des Finances.

Les instructions actuellement en vigueur pour la délivrance de ces autorisations (qui n'ont qu'une valeur intérieure pour les services) fixent de façon trop rigide les pourcentages autorisables. C'est en fonction de son objet et de son utilité économique et sociale que chaque demande d'autorisation doit être examinée par une commission compétente qui fixe les conditions d'agrément de l'investissement. De telles décisions ne peuvent être automatiquement réglées à priori par circulaires.

De ce qui précède, il est facile de conclure que l'investissement d'épargnes privées se trouve entravé par deux sortes de causes :

- Les unes peuvent être limitées ou supprimées par les pouvoirs publics à condition qu'ils manifestent la volonté et la continuité de vues nécessaires. Tels sont les obstacles liés à l'insuffisance de l'equipement juridique et technique.

- Les autres (énumérées plus haut sous les N°s. I et 2) ne peuvent être surmontées par les moyens ordinaires et ne pourront être éliminées que sous la pression des évènements, pression qu'il appartient au Gouvernement de susciter.

- Tel est le motif pour lequel la puissance publique a été obligée d'organiser elle-même le financement d'investissements privés en créant le "Crédit National Lao" Etablissement public d'Etat.

Cet Etablissement dispose :

1°/ de ressources propres (dotation).
2°/ d'avances qui peuvent lui être consenties par l'Etat ou par des Etablissements de crédits locaux ou étrangers avec une affectation définie par une convention.
3°/ d'emprunts publics et de bons ou obligations à terme.

En fait les seules ressources sont, actuellement la dotation (40 millions de kip) et une avance de 500 millions de francs de la Caisse Centrale dont la convention n'a pas encore été signée (avance destinée exclusivement à des prêts).

Le Crédit National Lao peut consentir des participations ou des prêts dans les limites prudentes fixées par les statuts.

Cet Etablissement est administré par un Conseil d'Administration composé de quatre Ministres ou Hauts Fonctionnaires, un représentant des collectivités participant à la dotation (la Banque Nationale), deux "représentants des intérêts économiques et sociaux".

.../...

Les demandes de crédit sont présentées par l'intermédiaire du Chef de Province au Ministère qui régit le secteur économique dont l'entreprise relève.

Pour qui connait le travail de banque une telle procédure ne peut aboutir qu'à des allées et venues de dossiers, parce que, à la base, il n'y a personne de qualifié pour instruire une demande de crédit.

Dans la pratique, les chefs de province se bornent à distribuer des imprimés de demande de crédit comme on distribue, à la poste, des formules de demandes de mandat. Les intéressés ne savent comment les remplir. Ils laissent en blanc tous les renseignements financiers ou les remplissent en dépit du bon sens. Ces demandes sont envoyées au Crédit National accompagnées de papiers divers (facture proforma de matériel) et d'un avis du chef de province, sans que, à aucun moment, personne de compétent n'ait pu interroger le demandeur.

Dans un Etablissement de crédit organisé, on convoque l'intéressé, on lui pose les questions à poser selon les cas (il n'y a pas de question standard en matière de crédits), on discute avec lui, on le met en garde contre ses propres erreurs, on l'amène à compléter sa propre documentation, on le guide dans le choix de ses projets, on l'éclaire sur la valeur et la recevabilité de ses projets, et c'est seulement lorsque toute l'instruction est suffisamment avancée que l'on rédige avec lui la demande de crédit. Ces méthodes, plus humaines qu'administratives, sont évidemment, plus indiquées encore dans un Etablissement de crédit comme le "Crédit National Lao" que dans les Etablissements de Banque privées. Elles sont complètement ignorées et nul ne peut s'en étonner.

Pour parer à cette situation, le Crédit National a été obligé de demander aux Chefs de province de lui adresser, tous les mois, une liste de demande de crédit qui leur paraissent intéressants, étant entendu qu'un expert irait sur place les instruires. Cette recommandation est restée lettre morte. Les seules demandes de crédit présentables ont été celles qui ont été, en fait, instruites au siège social avec le concours du Commissariat au Plan et pour lesquelles l'avis des Chefs de Province a été demandé lorsque l'instruction était terminée.

Le "Crédit National Lao" ne pourra fonctionner utilement tant que durera l'état d'esprit purement administratif qui a inspiré les articles essentiels de ses statuts. Il est donc nécessaires de les remanier d'urgence, tant en ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration qu'en ce qui concerne l'instruction des demandes.

Sous le bénéfice de ces remarques, il est bien évident que le "Crédit National Lao" est le seul instrument dont nous disposions pour assurer le financement d'investissements privés. Nous ajouterons qu'à la condition d'être réformé, il doit demeurer le seul établissement chargé de ce financement.

.../...

Le Laos est un trop petit pays pour supporter un système bancaire complexe surtout en matière d'investissement à moyen et long terme. CE mode de crédit doit être centralisé en vue d'éviter une concurrence anarchique dont le résultat serait l'abus du crédit, le détournement des fonds de leur destination, et toutes les anomalies et crises qui en résultent nécessairement Le seul moyen pratique et peu onéreux de centraliser le crédit d'investissement est de le distribuer par un seul organisme.

De l'étude précédente il résulte les nécessités primordiales suivantes :

- Mise au point d'un ensemble législatif permettant de gagner les crédits à long terme sur l'hypothèque et le natissement. La législation en cours de création doit être complétée d'urgence.

- Mise au point d'un ensemble législatif et d'un appareil financier permettant le crédit à moyen et à court terme avec garanties appropriées (warrants, crédit de campagne, antissement de marchés, escompte).

- Mise au point d'un ensemble fiscal permettant d'abaisser le coût du crédit sous toutes ses formes. Il n'en résultera pas une baisse de revenu de l'Etat car l'élévation des taux prescrits fait que les opérations correspondantes ne sont pas effectuées.

- Etabissement d'avantages fiscaux et statuts appropriés pour les investissements de capitaux nationaux d'une part et étrangers d'autre part, dans le cadre du plan d'investissement.

<u>Le financement du Plan sera assuré</u> :

a) En ce qui concerne les investissements publics de rentabilité générale par un volume de crédits correspondant sensiblement aux Aides Extérieures. Ceci résulte de l'impossibilité où se trouve actuellement le Budget National de faire face effectivement à des crédits d'investissement, tant qu'il n'est pas en mesure d'assurer la totalité des crédits de fonctionnement.

Il y a lieu au reste de préciser que les investissements nouveaux ainsi réalisés comporteront la mise en place de crédits de fonctionnement qui viendront, au fur et à mesure de leur réalisation, augmenter la masse des crédits de fonctionnement à la charge du Budget National.

b) En ce qui concerne les investissements dont la rentabilité est certaine, il y a lieu de faire appel dans toute la mesure du possible aux investissements privés, soit seuls, soit en participation avec l'Etat et ce dans le double but de :

.....

I°/- de soulager la charge d'investissement supportée par l'Etat.

2°/- d'orienter les capitaux privés nationaux et étrangers vers des circuits susceptibles de développer l'Economie Générale du Pays.

A cet effet :

- Les études d'ensemble et certaines études de détail seront à la charge du Budget National (ou par le truchement des aides étrangères).

- Les entreprises issues de ces études, ou intervenant dans des secteurs publics (eaux, électricité, irrigation, HBM, etc ....) seront constituées en Société d'Economie Mixte. La participation du Gouvernement à ces Sociétés résultera d'apports qui lui seront attribuées en contre partie des études fournies, ou d'apport de matériel, de concessions, ou d'autres.

Ces participations gouvernementales permettront d'assurer le contrôle de fonctionnement de ces Sociétés, tout en leur facilitant l'obtention de crédits. (Crédit National Lao).

- Les entreprises strictement privées devront être financées par des capitaux privés nationaux ou étrangers, canalisés à cet effet vers les objectifs tracés par le Plan, éventuellement soutenus par le Crédit National Lao.

Le Crédit National Lao, dans son rôle de soutien de l'Economie Privée naissante au Laos, devra rechercher et obtenir des concours, nationaux dans la mesure du possible, mais de plus auprès d'organismes prêteurs étrangers.

F - DES MOYENS DE FINANCEMENT.

Les considérations exposées précédemment ont conduit à arrêter au chiffre arrondi de 500.000.000 de kip le montant annuel moyen qu'il était possible d'envisager d'investir par la Puissance Publique.

A ce chiffre viennent s'ajouter des fonds avances par le crédit National Lao pour des emprunts gagés par la rentabilité de l'objectif auxquels ils seront affectés et éventuellement dotés de garanties publiques. Ces crédits seront obtenus par le Crédit National Lao auprès d'organismes prêteurs étrangers .

Enfin, il est prévu que des capitaux privés nationaux et étrangers pourront s'investir au Laos dans des entreprises privées ou à participation d'Etat, à l'abri d'une législation leur octroyant de légitimes garanties.

.../...

Investissements par la Puissance Publique.

Le montant sur 5 ans de ces investissements, estimé à 2.500.000.000 kip doit, sur cette période être affecté pour une par importante aux équipements sociaux (Santé - Education) qui doivent directement contribuer au développement harmonieux des hommes, base de la nation, et aux équipements généraux de base qu'il est urgent de mettre en place pour permettre à la Nation de vivre. Une part moindre parait réservée au développement économique. Celui-ci par contre profitera de sources de financement par emprunts et de capitaux privés qui devront être suscités et orientés dans ce sens. La masse de capitaux ainsi affectés au secteur économique est de l'ordre de un milliard et demi.

Dans ces conditions, la répartition des investissements à provenir par la Puissance Publique ont été répartis comme suit :

	Rapports	Montant / 5 ans
Investissements sociaux	2	1.000.000.000
Investissement de base	2	1.000.000.000
Investissements économiques	1	500.000.000
TOTAL		2.500.000.000

Investissements financés par le Crédit National Lao.-

Emprunts.-

Le rôle du Crédit National Lao sera de réaliser une répartition harmonieuse de capitaux sous forme de prêts à des organismes de droit privés avec ou sans participation de l'Etat ayant pour objet des exploitations industrielles, agricoles, ou semi publiques tels que des organismes de production et de distribution d'eau ou d'électricité.

Les capitaux ainsi répartis par le Crédit National Lao auront une origine nationale ou étrangère. Dans ce cas ils pourront provenir d'organismes et d'Institutions nationales étrangères ou Internationales spécialement conçues à l'effet de délivrer des prêts tendant au développement économique de pays étrangers.

Le montant des capitaux correspondants est précisé au tableau ci-dessous :

Année	I	II	III	IV	V	Total
	65	155	230	230	80	760

.../...

Investissements privés - Nationaux ou Etrangers.-

La masse des capitaux à laquelle il sera fait appel en ce secteur ne peut actuellement être précisée.

Seul le principe peut en être posé, ainsi que la nécessité des avantages et garanties offertes à ces capitaux.

Le volume de ceux-ci dépend en particulier pour beaucoup du programme de prospection minière et des études de base entreprises et devra être examiné annuellement en fonction des résultats de ces études.

Par son action législative et administrative, le Gouvernement soutenu par les Banques opérant sur le territoire national devra orienter les capitaux nationaux vers des investissements conformes au plan de développement economique du pays, et par les légitimes garanties accordées aux capitaux étrangers, inciter ceux-ci à s'investir dans des exploitations et des activités conformes au Plan de développement Economique.

x

x x

Les bases ci-dessus sont celles qui ont été retenues pour l'élaboration de l'ensemble du Plan de Développement Economique et Social présenté.

Elles correspondent à des possibilités effectives de réalisation dans le cadre de conditions politiques suffisamment stables, et ont été étudiées sur le cours du Kip basé sur 35 Kips pour un dollar U.S.

C'est l'exécution de ce programme qui est recommandé dans toute la mesure du possible.

Cependant, tenant compte des possibilités de variation des facteurs politiques, du montant des Aides Etrangères et de variation dans les cours du Kip, il est étudié dans le chapitre XIII final, les incidences générales des tels facteurs. Cette étude met également en relief dans les différents secteurs du plan, les répercussions à prévoir, en plus ou en moins, faisant ainsi ressortir les secteurs qui paraissent devoir être les plus touchés par les répercussions des variations envisagées.

Il est certain que, au cas o. des crédits supplémentaires pourraient être dégagés au profit du plan, provenant soit de transfert d'autres postes des Aides, soit de prestations passibles de services sur leurs crédits propres (tels que l'Armée) ces augmentations pourraient entrainer à des suppléments de réalisations, dans le cadre et la limite du chapitre XIII.

Il doit être enfin bien précisé ici, que les programmes exposés dans les chapitres suivants, constituent des cadres dans lesquels devront s'inscrire les projets énumérés. Les chiffres de dépenses correspondantes ont la valeur d'ordres de grandeur et devront être précisés au cours des études complémentaires auxquelles devront donner lieu les travaux de mise en place du programme d'action ainsi tracé.

... / ...

INVESTISSEMENTS SOCIAUX

x

x x

TITRE II - SANTE PUBLIQUE

Le Service de Santé Publique est un des plus importants. En effet, c'est lui qui s'occupe de la santé et du bien être de la population. Sans lui, l'état sanitaire de la population sera médiocre, l'instruction publique ne pourrait pas se développer, l'économie du Pays tomberait notablement.

Il y a donc lieu de favoriser le service de la Santé qui joue un rôle primordial dans le développement démographique d'un pays.

Les deux problèmes qui se posent au service de la santé publique sont :

a) La luttre contre les maladies essentielles causes principales de mortalité.

b) L'augmentation de la population Leo.

Lutte contre les maladies.

Les principales causes de mortalité, celles dont les ravages sont les plus grands sont :

- Le paludisme,
- Les gastro-entérites infantiles avec les avitaminoses.
- La tuberculose pulmonaire.

Augmentation de la population.

Celle-ci est conditionnée par l'amélioration de l'hygiène générale et infantile en particulier.

Services médicaux préventifs.

I - Lutte contre le paludisme.

Cette lutte a été commencée en 1951. Elle a été financée par l'Aide Economique Américaine.

Cette campagne a été dirigée par un paludologue américain avec le concours du personnel médical fourni par le Gouvernement Royal.

Vu l'insuffisance du personnel technique une réorganisation s'impose.

Vers le mois d'Août 1956 il a été decidé de suspendre provisoirement ce travail en vue de former d'abord le personnel spécialisé parmi le personnel médical du Gouvernement.

...../....

Le Gouvernement a signé un contrat de [illegible] avec l'USOM en vue de reprendre ce travail d'une façon méthodique.

En fait, nous avons formé à Chiengmai (Thailand) depuis 1955 jusqu'à présent 2 médecins, 15 infirmiers et infirmières et 45 aides techniciens.

Nous comptons former au total :

- Cinq médecins
- Vingt infirmiers
- Quatre vingt aides techniciens.

pour répondre au besoin réel du Royaume nous avons repris la lutte contre le paludisme vers le mois d'Août 1956 à Savannakhet.

Cette fois en plus du personnel ci-dessus mentionné nous avons un conseiller technique de l'USOM, un médecin Expert Thaïlandais et 4 techniciens également Thaïlandais.

Le contrat signé entre le Gouvernement et l'USOM a effet à compter du mois d'Août 1956 et prendra fin vers le mois d'Août 1961 et partir de cette date le financement de cette campagne sera à la charge de notre Gouvernement.

A partir de cette date, nous procédons à la surveillance et si besoin est, à de nouvelles pulvérisations de DDT. au cas où une épidémie de paludisme se révèlerait. Un crédit de 10.000.000 de kip par an s'avère nécessaire.

II - Lutte contre la tréponématose.

L'exécution de ce projet a commencé vers la fin de l'année 1952, l'OMS ayant envoyé un vénérologue et livré des fournitures pour aider le Gouvernement Royal à lancer une compagne de masse contre le pian dans les services du Sud-Laos.

Cette compagne a pour siège Savannakhet et les résultats y ont été excellents.

Les équipes ont étendu leurs activités aux provinces de Champassak, Attopeu et Saravane.

Une enquête préliminaire sur les maladies vénériennes a été faite par le Vénérologue, un programme général de la lutte antivénérienne est en vue, nous envisageons de créer un laboratoire central de vérologie à Vientiane et un laboratoire secondaire à Paksé.

Nous nous proposons de maintenir en fonction le vénérologue et le sérologiste en 1959.

III - Hygiène de la maternité et de l'enfance.

Le Gouvernement a l'intention d'organiser les services hospitaliers et médicaux nécessaires à la protection maternelle et infantile ainsi que de former les différentes catégories de personnel correspondantes. Un médecin Lao a reçu en 1954 une bourse de 12 mois qui lui a permis de se perfectionner en pédiatrie et en hygiène maternelle et infantile au Cambodge. En 1958, un crédit est prévu par l'OMS pour un médecin, une infirmière monitrice principale et 2 infirmières sages femmes de la Santé Publique projet qui sera exécuté en 1959.

IV - Mesure d'assainissement.

Adduction d'eau dans les hôpitaux.- Plusieurs hôpitaux n'ont pas d'eau courante d'où la nécessité d'installer dans chaque hôpital un service d'adduction d'eau.

Nous estimons à 3.000.000 Kip le coût de cette installation pour tout le Laos.

Quant à l'adduction d'eau dans la ville et l'évacuation et destruction des matières usées elles relevent de la compétence de l'Urbanisme, en collaboration avec le service de la Santé.

Puits sanitaires dans les villages.

Egalement plusieurs villages du Royaume n'ont pas d'eau durant toute l'année. Il est nécessaire de creuser des puits permettant de remédier à cet état de chose et d'améliorer ainsi la situation sanitaire des villages.

Un crédit de 2.000.000 de Kip sera nécessaire à ce travail.

V.- Lutte contre les parasites intestinaux.

Nous avons remarqué que le parasitisme intestinal est très répandu au Laos. Ceci a pour cause l'absence de W.C. La population rurale fait ses besoins dans la nature. Il va sans dire que la contamination est faite par l'eau et par les animaux domestiques eux-mêmes d'où la nécessité de creuser des puits privés. Une éducation sanitaire à ce sujet s'impose, apprenant ainsi à la population à aller faire se besoins dans un lieu déterminé (creusement d'un feuillet).

A titre d'essai et ceci pour quelques provinces seulement un crédit de 4.000.000 K. serait suffisant pour exécuter ce projet.

VI - Campagne de vaccination contre la fièvre typhoïde diphtérie, la variole, le choléra et la tuberculose pulmonaire B.C.G.

Chaque année, nous avons dépensé au moins I.000.000 K. pour entreprendre la vaccination contre la variole et le choléra.

Le calcul est fait en prenant pour base les frais de vaccin, la solde et accessoires de solde et les indemnités de toute nature à accorder au personnel. C'est le budget ordinaire national qui en a pris la charge. Nous le citons pour mémoire.

Services médicaux cliniques.
Laboratoire de Bactériologie.

Appelé à devenir un laboratoire général du Laos, il y a lieu de prévoir sa construction qui demandera un crédit d'environ 5.000.000 Kip. En ce moment l'Expert est payé par OMS et l'équipement du Laboratoire sera fourni par le FISE.

...../.....

Laboratoire antipaludique.

Le service antipaludique demande également la création d'un laboratoire central à Vientiane et 4 laboratoires secondaires à savoir : Un à Luang-Prabang, Un à Thakhek, Un à Savannakhet et Un à Paksé.

Le crédit nécessaire à ces 5 laboratoires serait de 5.000.000 Kip (service nouvellement créé).

Hôpitaux.

Nous n'avons aucun hôpital moderne. Il y a lieu de prévoir une construction nouvelle et son équipement pour chaque province et chaque ville importante répondant ainsi aux besoins réels du Pays.

Les dépenses afférentes à cette construction ont été mentionnés sur la colonne correspondante à chaque ville.

A noter seulement la construction d'un pavillon d'hospitalisation des bonzes à Luang-Prabang dont le financement est supporté par l'Aide Economique Française.

Les tableaux ci-après donnent le détail des opérations et des investissements nécessités.

Les crédits de fonctionnement correspondants à supporter par le Budget National sont précisés ci-dessous, année par année en million de kip.

I	II	III	IV	V
11.964	16.488	20.592	24.696	28.860

.....//.....

INVESTISSEMENTS PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE

(en million de kip)

	I	II	III	IV	V	TOTAL
SERVICES MEDICAUX PREVENTIFS						
1°/ Lutte contre le paludisme	13,3	13,3	13.3	10	10	59,9
2°/ Lutte contre la tréponématose	1,1	1,1	1	1	1	5,2
3°/- Maternité et enfance	2	2	2	2	2	10
4°/ Mesure d'assainissement des milieux :						
-Adduction d'eau dans les hôpitaux	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3
- Adduct.d'eau dans les villes	P.M	P.M	P.M	P.M	P.M	P.M
Evacuation et destruction des matières usées.....						
- Puits sanitaires dans les villages.....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2
5°/ Lutte contre les parasites intestinaux(Pits)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4
6°/ Campagne vaccination -F.I. Diphtérie,Variole, B.C.G.....	P.M	P.M	P.M	P.M	P.M	Budget National
SERVICES MEDICAUX CLINIQUES						
Laboratoire bactériologie...	1	1	1	1	1	5
" antipaludique...	1	1	1	1	1	5
HOPITAUX						
Vientiane	5	25	25	25	20	100
Ban Keun	-	-	2	2	1	5
Paksane	-	2	2	1	-	5
Thongsaly	-	-	2	2	1	5
Sammeua	-	-	2	2	1	5
Sayabory	-	-	2	2	1	5
Namtha	-	-	2	2	1	5
Luang-Prabang	2	2	1	-	-	5
Xieng-Khouang	-	2	2	1	-	5
Savannakhet	-	2	2	1	-	5
Saravane	-	-	2	2	1	5
Attopeu	-	-	2	2	1	5
Total à reporter	27,2	53,2	66,1	58,8	43,7	249,1

	I	II	III	IV	V	TOTAL
Report.....	27.2	53.2	66.1	58.8	43.8	249.1
INFIRMERIES.						
Province de Vientiane						
Thouraïhom.....	-	-	1.2	1.2	0.6	3
Vanvieng	-	1.2	1.2	0.6	-	3
Phone Hong	-	-	1.2	1.2	0.6	3
Sanakham	-	-	1.2	1.2	0.6	3
Paksane	-	1.2	1.2	0.6	-	3
Province de LuangPrabang						
Pak Tha	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Say	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Kasy	-	1.2	I.2	0.6	-	3
Muong Ngoi	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Nana	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province de Xiengkhouang						
Muong Ngane	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Soui	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Ban Bane	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province du Haut Mékong						
Houei Say	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Sing	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province de Thakhek						
Napé	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Mahaxay	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province de Savannakhet						
Tchépone	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Kengkok	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Paksébanfai	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province de Champassak						
Paksong	-	I.2	I.2	0.6	-	3
Champassak	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Muong Khong	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Province de Saravane						
Khongsédone	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Lao Ngam	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Ban Bane	-	-	I.2	I.2	0.6	3
Equipement de l'éproserie	1	0.5	0.5	-	-	2
Equipement des dispensaires	3	3	3	3	3	3
Matériel automobile	-	I.5	-	-	-	I.5
Avions sanitaires	3	-	-	-	-	3
Pirogues sanitaires	2.5	-	-	-	-	2.5
ADMINISTRATION - Ministère & Direct.						
Bâtiment.....	1	3	4	-	-	8
TOTAL GENERAL ...	37.7	66.0	I04.8	I00.6	60.0	359.I

[illegible] - EDUCATION NATIONALE

I - INTRODUCTION : Etat actuel de l'Enseignement au Laos.

a) Le chiffre communément admis pour la population varie entre 1,8 et 2 millions d'habitants.

Les effectifs scolaires sont les suivants (Avril 1958)

- enseignement primaire	74.608
- enseignement secondaire	2.596
	77.204

Afin de situer ces chiffres, une comparaison sera établie entre notre pays, 2 pays en voie d'évolution, 2 pays à niveau culturel avancé.

	Population	Effectif primaire	Effectif secondaire	Dates
Suisse	4.877.000	511.405 - 10,4 %	I06.000 2,1%	I953-54
France	43.000.000	4.700.000 - I0,9 %	I.360.000 3%	"
			Elèves Maitres	
Thailande	20.000.000	3.000.000 - 15 %	I75.000 5000 0,8 %	I95I-52
Paraguay	I.500.000	237.553 - 15,8 %	I5.000- 2523 1 %	I953
Laos	2.000.000	74.608 - 3,7 %	2.404 I92 0,I %	Avril I958

b) Le rapprochement dénote que ces deux pays : Thailande en Asie, Paraguay en Amérique du Sud, placés devant le même problème, ont utilisé les mêmes solutions : 15 % de leur population sort de l'ignorance (I95I, I953 : chiffre vraisemblablement plus élevé en I958) par l'école primaire : enfants et jeunes gens (adultes dans la mesure du possible).

Chez nous 3,7% - quatre fois moins.

Quant au niveau secondaire, les chiffres sont tout à fait comparables : 0,8 % dans l'un, 1% dans l'autre. Ce qui représente un début : notons que le pourcentage dépasse 2 % en Suisse, atteint 3 % en France.

Chez nous, 0,1%, dix fois moins.

Autre chiffre particulièrement suggestif : effectif des élèves maîtres : 5.000 en Thailande
2.500 au Paraguay.

Une production analogue devrait donner, chiffre minimum 500 dans notre pays, nous en sommes à I92... Encore devons nous insister sur le fait que beaucoup de nos ex-normaliens ont

...../....

abandonne la carrière de l'enseignement, au mépris des engagements donnés, et que, par ailleurs, il nous faudrait 8 à 10.000 enseignants quand nous formons péniblement 20 Maîtres diplômés par an.

La question est grave et mérite réflexion.

II.- PLAN DE DEVELOPPEMENT PROPOSE.

I. Le document de base utilisé est le plan quinquennal proposé par l'Education Nationale le 26 Février 1957.

Le présent projet envisage pratiquement la réalisation des 2 premières tranches proposées en une période de 5 années : 1959-1960-1961-1962-1963.

2. Les dépenses de personnel ne figure pas dans le projet, car ce sont des dépenses normales de fonctionnement.

Il faut noter cependant qu'une augmentation normale des crédits est à envisager chaque année, dans le budget normal de l'Etat, pour le recrutement des maitres dont le nombre doit s'accroitre considérablement.

a- personnel de l'enseignement supérieur, technique ou secondaire : nous le demanderons aux Aides Etrangères et en particulier à la France à laquelle nous sommes liés par des accords culturels.

b- personnel national de l'enseignement primaire :

- charges nouvelles (solde moyenne retenue		3.500 Kip par mois)	
- à la fin de la Ière année, recrutement supplémentaire de 225/250 maitres pour tenir les classes nouvelles	+	10.500	millions de kip
- à la fin de la 2ème année, 225/250 maitres	+	10.500	" "
- à la fin de la 3ème année 180/200	+	8.400	
- à la fin de la 4ème année 180/200	+	8.400	" "
- à la fin de la 5ème année, 325/350	+	14.700	" "

3. Les bourses, dont les principes d'attributions pourraient être revus, afin d'en diminuer la charge sont également dépenses de fonctionnement et nous n'en tenons pas compte dans notre projet qui est uniquement de construction, d'équipement, d'investissement.

4. L'Ecole de médecine et l'école de droit et d'administration ne figurent pas dans les projets de construction proposés pour les années immédiatement à venir, en effet, la première utilise les locaux de l'ex-petit lycée, transféré cette année dans le nouveau lycée, le bâtiment bénéficie du voisinage immédiat des médecins et de l'hôpital.

Quant à l'école d'administration nous envisageons de lui affecter le bâtiment actuellement occupé par l'école Normale dès que celle-ci pourra disposer de locaux plus convenables - Cela pour être envisagé pour la rentrée scolaire d'octobre 1958.

..../....

L'utilisation de classes rendues disponibles est ainsi faite au mieux de l'intérêt général. Mais nous n'excluons pas la possibilité d'une aide particulière qui pourrait s'appliquer à la construction de l'un ou de l'autre des 2 établissements en dehors des crédits du Plan.

5. Enfin un plan particulier a été réservé à la formation technique et artisanale par le développement du centre de Vientiane et la création et extension des centres de province.

Les nécessités du développement économique du Pays et le besoin urgent en techniciens et praticiens de base imposent la formation accélérée d'hommes qui permettent :

a) l'extension de productions artisanales indispensables à la vie du pays.

b) la base de l'extension économique que des projets tels quel'aménagement du Mékong permettent de prévoir, et à l'étude desquels doivent participer nos techniciens.

6. Tableau des réalisations projetées.

a. Ministère.

Bâtiments administratifs - 2 tranches
II logements : Ministre - Directeur Général- Directeur - Conseillers, Experts.

b. Développement des villages par l'éducation de base.

- création du centre rural national la totalité
- stages échelonnés d'un mois pour du personnel enseignant relevant de l'enseignement primaire
- formation de quatre vingts (80) équipes mobiles rurales d'éducateurs de base à 6 spécialités chacunes.
- équipement et matériel nécessaire.

c. Enseignement Primaire.

I32	groupes scolaires	à	6	classes soit	792 classes
36	"	"	9	" "	324 "
I68					III6 "

Ces I.II6 classes permettent d'abriter de 36 à 46.000 élèves.

I68 logements de directeurs
III6 " de maîtres
6 " d'inspecteurs provinciaux

Reconstitution du fonds en manuels scolaires pour tous les établissements.
Constitution d'un fonds en matériel audio-visuel.
Mobilier scolaire pour I.II6 classes.

d. Formation des maîtres.

Achèvement des locaux entrepris grâce à l'A.E.A; en I958
Caféteria, dortoir supplémentaire, classes supplémentaires
20 logements de professeurs
I logement de directeur
I logement d'économe et surveillant général.

...../

d.- Secondaire et Supérieur

- Vientiane :
  24 logements de professeurs
  enseignement artisanal et technique : locaux et machine en 2 tranches, les Iº & 2 année du plan.
  Ecole de médecine - école d'administration
- Luang-Prabang.:
  bâtiment central, classes, bureau Iº année
  dortoir, cafétéria 3º année
  bâtiments 8 classes 4º année au total 18/20 cl.
  logements directeurs - économe et surveillant général
  I6 logements de professeurs
  enseignement artisanal et technique, locaux et machine en 2 tranches, les 3º et 4º années du plan.

- Xieng-Khouang :
  I bâtiment 8 classes Iº année total 7 classes
  + bureaux
  logements : Directeur - 8 professeurs.

- Thakhek :
  2 bâtiments 8 salles - 2º et 3º années
  total 14 classes + bureaux
  logements : Directeurs - I6 professeurs.

- Paksé :
  Identique à Luang-Prabang excepté internat de jeunes filles.
  enseignement artisanal et technique 3º et 5º année du plan.

- Savannakhet :
  2 bâtiments 8 salles - 2 & 3º années - total I4 classes - bureaux
  I6 logements de professeurs.

- Saravane :
  bâtiment initial, 4 salles dont 2 transformées provisoirement pour servir le logement
  Iº année 4 logements 3º année.

- Au total : 80 classes
  I02 logements de professeurs (dont 24 pour Vientiane.
  2 lycées avec internat : Luang-Prabang et Paksé
  Construction de locaux pour les collèges qui utilisaient jusqu'ici ceux de l'enseignement primaire
  Ouverture de classe secondaire à Saravane
  Ouverture de centres artisanaux et techniques rattachés aux 3 lycées.

  Construction d'une école de médecine
  Construction d'une école d'administration

...../....

CONCLUSION.

a) Le plan quinquennal initial de développement de l'Education avait été présenté.

- au Commissariat au Plan, qui l'avait admis
- à la mission UNESCO FRIEDLMANN-LORFA, chargée d'établir un projet de réorganisation de notre système éducatif qui l'avait accepté et en a recommandé l'adoption intégrale.
- aux diverses aides étrangères, qui l'utilisent comme document de base pour leurs études de projets d'assistance.

b) La présente proposition de réalisation en 5 années des deux premières tranches de notre plan initial du 28 Février 1957 permettrait d'atteindre au maximum 45 à 50.000 enfants et jeunes gens de plus - c'est à dire d'amener l'effectif total scolarisé à :

77.204 - Avril 1958
+ 50.000 - 1954

127.204 , pratiquement 130.000, toujours avec des classes surchargées de plus de 40 élèves...

L'objectif final serait-il atteint ?

Non.

Le Ministère est parfaitement conscient de la grandeur de l'effort financier souhaité par rapport aux ressources du Pays.

Mais le but reste fixé par des chiffres : 350 à 400.000 jeunes à instruire, soit 250 à 300.000 de plus qu'à la réalisation proposée.

Toutes les énergies, toutes les aides doivent être conjuguées pour accélérer les réalisations successives.

DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

L'ensemble des conceptions et projets tendant au développement des villages a essentiellement pour but de développer l'économie rurale et d'améliorer les conditions matérielles et moralcs des populations rurales.

La complexité de l'action à entreprendre lui fait mettre en jeu des techniques qui relèvent de l'agriculture, de l'Elevage des Travaux Publics, de la Santé, des Forêts, de l'Education.

L'action à la base doit être exercée par des équipes de techniciens de qualification plus ou moins spécialisée selon le rôle qu'ils auront à jouer, et des talents de vulgarisation.

A ce titre, il est, dans l'ensemble, prévu dans chaque service intéressé la mise en place d'agents rattachés à ces services.

La formation de ces agents devra faire l'objet de cours de formation spécialisés.

L'action devra être coordonnée par un organisme central qui aura pour mission :

a) d'établir les programmes de recrutement et de formation du personnel correspondant en liaison avec l'Education Nationale et les Services Techniques spécialisés.

b) de mettre en place le personnel ainsi formé, en accord avec les services nationaux dont ce personnel dépend.

c) de coordonner l'action des équipes de base.

Les budgets correspondants relèvent, dans chaque cas, de services techniques spécialisés (Agriculture, Elevage, Forêts, Santé, Travaux Publics, Education Nationale). Il est en outre prévu un budget spécial pour l'organisme de coordination.

Le rôle éminemment éducatif et de longue haleine du développement des villages par l'Education de Base a amené le Gouvernement Royal à confier cette action au Ministère de l'Education Nationale.

L'action immédiate, et la coordination entre les services techniques nationaux est confiée au Commissariat aux Affaires rurales. La répercussion immédiate de cette activité sur le développement économique amène à considérer les investissements correspondants comme d'ordre économique et à les inscrire sous cette rubrique.

...../

Tableau de réalisations prévues en millions de kips.

Ière année.

Ministères.		
Logement du directeur général	I,8	
Deux logements de directeur à 1,5	3	4,8
Développement des villages.	270	270
Enseignement primaire.		
30 groupes scolaires à 6 classes à I	30	
Mobilier pour I80 classes	3.60	
30 Logements de Directeur à 0,35	I0.50	
I80 Logements de maîtres en maisons jumelées (90 à 0,35)	31,50	75,6
Formation des maîtres.		
Bâtiment central et dortoir (pour mémoire) déjà engagé		
Cafétéria	5	
Logement de directeur	I,2	
3 logements de 4 professeurs à 1,6	3,6	9,8
Enseignement secondaire et technique.		
Vientiane :		
Ecole de Médecine et d'Administration	2	
2 logements pour professeurs à I,2	2,4	
Machines pour enseignement Technique et artisanal	5	
LuangPrabang :		
Lycée : bâtiment central et logement directeur	14	
I logement 4 professeurs	I,2	
Xieng Khouang :		
bâtiment 3 salles en dur	2	
I logement 4 professeurs	I,2	
Thakhek		
I logement directeur	I,2	
I logement 4 professeurs	I,2	
Saravane :		
Bâtiment initial de 4 salles	I	3I,2
TOTAL :		I23,4

Tableau de réalisations prévues en millions de kips

2ème Année.

Ministère.		
Logement directeur ou conseiller	I,5	
Logement 2 experts 2 x I,2	2,4	3,9
Développement des villages	5	5
Enseignement primaire.		
30 groupes scolaires à 6 classes	30	
Mobiliers pour I80 classes	3,60	
30 logements de directeurs à 336	I0,80	
I80 logements de maîtres, jumelées (90 x 350	3I.5	75.6
Formation des maîtres.		
Nouveau dortoir en dur	2,5	
Bâtiment de 8 salles en dur	2	
2 logements, 4 professeurs à I,2	2,4	
I logement économe & surveillant général, jumelé	I	7,9
Enseignement secondaire et technique.		
Vientiane :		
Ecole de Médecine et d'Administration	2	
2 logements 4 professeurs 2 x I,2	2,4	
Enseignement artisanal et technique locaux et matériel	5	
Luangprabang :		
2 logements 4 professeurs 2 x I,2	2,4	
Thakhek :		
Bâtiment 8 salles	2	
I logement 4 professeurs	I,2	
Paksé :		
Lycée - bâtiment central et logement du directeur	I4	
Savannakhet :		
Bâtiment 8 salles	2	
I logement 4 professeurs	I,2	32.2
TOTAL.....		I24,60

Tableau de réalisations prévues en millions de kips

3ème Année

Ministère.		
Logement Ministre	2	
Bâtiments administratifs Ière tranche	I0,	I2,5
Développement des villages.	9,0	9,0
Enseignement Primaire.		
30 groupes scolaires à 6 classes	30	
Mobilier pour I80 classes	3,6	
30 logements de directeurs à 0,35	I0,5	
I80 logements de maîtres jumelés (90 x 0,35	3I,5	
Reconstruction de fonds de manuels scolaires.	I5	90,6
Enseignement secondaire et technique.		
Vientiane :		
Ecole de médecine et d'Administration.	2	
Luang Prabang :		
Enseignement artisanal et technique Ière tranche	5	
Dortoir	2,5	
Cafétéria	5,	
Paksé :		
Enseignement artisanal et technique Ière tranche	5	
I logement 4 professeurs	I,2	
Savannakhet :		
Bâtiment 8 salles	2	
2 logements 4 professeurs à I,2	2,4	
Saravane :		
I logement 4 professeurs	I,2	26,3
TOTAL		I38,40

Tableau de réalisations prévues en millions de kips

4ème Année

Ministère		
Logement 2 experts 2 x I,2	2,4	
Bâtiments administratifs 2è tranche	I0	I2,4
Développement des villages.	I3,0	I3,0
Enseignement primaire.		
35 groupes scolaires de 6 classes à I,0	35.0	
6 groupes scolaires de 9 classes	9.0	
Mobiliers 264 classes	5.28	
4I logements de directeurs à 0,35	I4.35	
264 logements pour maîtres, jumelés (I32 x 0,35)	46.2	
6 logements d'inspecteurs à I,2	7.2	
Fonds de matériel audio-visuel	I5	I32.03
Enseignement secondaire et technique.		
Vientiane :		
Ecole de médecine et d'Administration	2	
2 logements 4 professeurs 2 x I,2	2,4	
Luang Prabang :		
Enseignement artisanal et technique Ière tranche	5,	
Bâtiment 6 salles en dur	2	
Xieng-Khouang		
Logement directeur	I,2	
I logement 4 professeurs	I,2	
Paksé :		
Dortoir	2,5	
Cafétéria	5	
2 logements 4 professeurs à I,2	2,4	23.7
TOTAL.....		I8I,I3

Tableau de réalisations prévues en millions de kips

5ème Année

Ministère :		
2 logements de directeurs à I,5	3	
Ameublement des bâtiments administratifs	2,5	5,5
Développement des villages.	27,6	27,6
Enseignement primaire.		
7 groupes scolaires de 6 classes à I,0	7	
30 groupes scolaires de 9 classes à I,5	45,00	
Mobiliers 3I2 classes	6,24	
37 logements de directeurs à 0,35	I2.95	
3I2 logements de maîtres jumelés(56x0,35)	54,60	I25.79
Enseignement secondaire et technique.		
Vientiane :		
Ecole de médecine et d'Administration	2	
LuangPrabang :		
Internat filles	2,5	
Logement économe et surveillant général jumelé	I	
I logement 4 professeurs	I,2	
Thakhek :		
Bâtiments 8 salles	2	
2 logements 4 professeurs	2,4	
Paksé :		
Enseignement artisanal et technique 2ème tranche	5	
Logement économe et surveillant général jumelé	I	
Bâtiment 8 salles	2	
Savannakhet :		
I logement 4 professeurs	I,2	20,3
TOTAL.....		I79,I4

Récapitulation Générale des réalisations en millions de Kip

	Ière année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	Total
Ministère	4,8	3,9	I2,5	I2,4	5,5	39,I
Développement des Villages	2	5	9	I3	27,6	56,6
Enseignement primaire	75.60	75.60	90.6	I32.03	I25.79	499.52
Formation des maîtres	9,8	7.9	-	-	-	I7,7
Enseignement secondaire et technique	3I.2	32.2	26.3	23.74	20.34	I33.7
TOTAL.....	I23,40	I24,60	I38,4	I8I,I3	I73,34	776.72

INFRASTRUCTURE DE BASE.

x

x x

TITRE IV - TRAVAUX PUBLICS

A.- ROUTES ET CHAUSSEES - VOIES NAVIGABLES.

Généralité.

Le Plan Quinquennal de développement économique du Laos de la Direction des Travaux Publics a été établi uniquement pour les voies de communication du ressort de ce service, soit voies routières et voies navigables.

Ce plan n'intéresse que les travaux neufs à l'exclusion des travaux d'entretien courant.

Modalités d'établissement.

Ce plan a été établi en tenant compte des directives générales suivantes :

Iº/- Le crédit maximum sur Aides Extérieures qui peut être alloué à la Direction des Travaux Publics est estimé à environ II0.000.000 Kips par an (550.000.000 Kips pour les 5 années.)

2º/- Le Budget National affecté aux travaux d'entretien courant est estimé à environ 55.000.000 kips par an.

3º/- Les principales ressources industrielles et qui déterminent des régions dont le développement est envisagé durant les cinq années à venir sont les suivantes :

a) charbon de la région de Saravane
b) ciment de Thakhek
c) Etain de la région du Centre.

4º/- Nécessité d'assurer, au point de vue Economique et Politique, les liaisons interprovinciales et le déblocage des gros centres actuellement isolés.

5º/- Recherche des moyens de communication les plus pratiques et les plus économiques à l'intérieur du Pays et entre le Laos et les pays voisins aussi bien pour l'importation que pour l'exportation.

6º/- Nécessité essentielle d'assurer de façon générale une amélioration du bien être de la population en facilitant ses approvisionnements en produits importés, l'acheminement de sa production vers l'extérieur, la pénétration du progrès dans tous les domaines de la vie courante de la population.

Plan général des travaux.

a) Achèvement, modernisation, aménagement du grand axe routier RIG.I3 de la frontière du Cambodge à Luang-Prabang et Nam Tha en portant autant que possible (ouvrages d'art nouveaux) la classe de cette route à 25 tonnes pour le tronçon Savannakhet à Luang-Prabang, à I2 tonnes pour la route Luang-Prabang vers Nam Tha.

b) Aménagement et modernisation de l'axe routier desservant Xieng-Khouang et Samneua à partir de ThouKhoune (RIG.I3) en portant cette route à la classe I6 tonnes vers Xieng-Khouang et I2 tonnes vers Samneua.

...../...

c) Aménagement et modernisation de la route permettant le déblocage du charbon de Saravane (Ban Padou) vers Voeunkham, Paksé et Savannakhet et par la piste de Ban Padou, la RIG.I3 et la RN.I3 Bis de Saravane à Khongsédone en portant ces routes à la classe de I5 tonnes.

d) Aménagement des liaisons routières avec les pays voisins (RN.IO Paksé - Thailande, RIG.9 Savannakhet - Vientiane, RN. 2 Vientione - Thailande).

e) Aménagement des liaisons routières vers les grands centres intérieurs isolés (RN.I6 vers Attopeu, RIGI2 et RN.6 vers Napé, RN.4 de Paksane vers Xieng-Mouang, RN.IO vers Ban Keune (sel) et Phonhong, RIG.I vers Sayaboury et Paklay, RIG.3 vers Houeisay, RIG.4 vers Phongsaly, etc...).

f) Amélioration du réseau routier desservant les petits Muongs et les rattachant aux grands axes routiers (pistes).

g) Création d'installations portuaires modernes sur le Mékong permettant les échanges intérieurs et extérieurs les plus économiques possibles et amélioration de la navigation sur les biefs les plus navigables du Mékong.

Moyens de réalisation prévus.

a) Grands travaux.- Il sera fait appel par voie d'adjudication à des entreprises privées pour les plus gros travaux (entreprises étrangères ou locales). Les entreprises étrangères, assurées d'un travail important pour au moins cinq années n'hésiteront pas à se fixer dans le pays avec tous leurs moyens financiers et matériels. Les entreprises locales pourront être au début aidées par des prêts de matériel ou par des avances de démarrage garanties.

b) Travaux de moyenne importance : Ces travaux seront exécutés soit par les Subdivisions sur le territoire desquelles ces travaux sont prévus soit par une subdivision mobile affectée uniquement à ces travaux. Les diverses subdivisions provinciales et la subdivision mobile seront équipées avec le matériel provenant des aides étrangères (Aide Américaine, Aide Française, Plan de Colombo) récemment prêté à une entreprise Américaine et actuellement en cours de réparation et de reconstruction.

c) Petits travaux.- Ces travaux qui intéressent surtout les pistes desservant les petits Muongs seront exécutés essentiellement par la population des Muongs intéressés (actions de développement des villages).

Les projets de travaux à entreprndre seront établis par les Travaux Publics. Les travaux seront réalisés par la population du Muong sous contrôle du Chef du Muong ou des Travaux Publics si le Muong le désire. Pour les travaux difficiles les Travaux Publics prêteront des matériaux, du matériel et le personnel spécialisé nécessaire. Mais bien entendu toutes les dépenses occasionnés par ces prêts et travaux seront entièrement à la charge du Muong et de ses habitants.

Aménagement du Plan.

Il n'a pas été possible malgré un maximum de compression des travaux nécessaires pour réaliser une amélioration sensible du niveau économique du Pays; de rester dans les limites des dépenses correspondantes aux rentrées de fonds possibles.

...../....

C'est ainsi que le chiffre total des dépenses prévues au Plan s'élève à 976.000.000 de kips alors que les ressources envisagées pendant 5 ans arrivent à un total de 550.000.000 de kips. Tout est urgent, tout est nécessaire pour donner au Laos une place normale dans le Monde Economique Moderne. Il a donc fallu prévoir un Ordre d'urgence absolu pour les 5 années à venir du Plan Quinquennal. Cet ordre d'urgence est résumé financièrement dans le tableau ci-joint. Les travaux restant seront reportés sur les deux premières années du Plan Quinquennal suivant à moins que les Aides Extérieures ou des crédits supplémentaires dégagés sur d'autres services, éventuellement sous forme d'une aide de l'Armée ne permettent d'augmenter le volume des dépenses à engager à ce titre.

Comité du Mékong.

Une place particulière est réservée aux études dépendant du Comité du Mékong. La nature particulière de ces travaux qui sur le plan international constitue une activité nettement spéciale est du ressort du Comité correspondant. Il a été cependant prévu une tranche de crédits nettement séparés représentant la participation du Laos à cette action, outre la mise à disposition du Comité du personnel normal des Services des Travaux Publics.

Etant donné l'importance des travaux prévus dans le premier plan d'ensemble d'aménagement des routes et voies navigables, il a été établi :

I°/- Pour chaque projet envisagé un état descriptif sommaire. Ces projets sont numérotés du I à I5.

2°/- La totalité des travaux prévus ne pouvant être réalisée sur un laps de temps de cinq ans, en raison de l'insuffisance des crédits, il a été établi le tableau de marche et d'investissement prévu sur les cinq années sur lesquelles porte le premier plan quinquennal. Ce tableau fait ainsi ressortir, pour chaque projet, la marche prévue et la part des réalisations envisagées sur cette première période de cinq ans.

Les nécessités du programme routier, indispensable au développement de toute l'économie du Pays, amènent à concevoir, pour cette activité urgente, des modalités de financement particulière.

Il sera, dans ce but, créé un Fonds d'Investissements Routiers.

Ce fonds sera doté, par Ordonnance Royale, de la personnalité juridique civile, administré par une Administration composée essentiellement de Délégués qualifiés des Ministères des Travaux Publics, Ministères des Finances, Ministère de l'Economie Nationale, Ministère du Plan et de la Présidence du Conseil.

Cet organisme aura pour mission de financer tous travaux d'investissements Routiers excluant de son action, les travaux et dépenses de conservation en l'état, qui sont et restent uniquement du domaine du Budget National.

Les fonds alimentant le fonds d'Investissements Routiers proviendront :

.../...

- de dotation du Budget National ou des Aides Extérieures.

- de revenus constitués par une taxe spéciale sur les carburants liquides dont le montant est à déterminer.

- les avances et les emprunts que le fonds pourra souscrire avec les garantie de l'Etat et dont les services et annuités seront assurés par le produit des taxes susindiquées.

Un tel fonds, en assurant la continuité des financements sur plusieurs exercices et en conformité de programmes d'ensemble, permettra la réalisation de travaux conçus et étudiés pour s'étendre sur plusieurs années et réalisera des possibilités de contrats importants avec des entreprises susceptibles de mener à bien les tâches correspondantes. Il peut également permettre par une politique rationnelle d'emprunts intérieurs ou extérieurs d'accroitre les crédits prévus au titre des Travaux Publics.

P R O J E T N° I

Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Paksé du Km 453 + 500 (frontière Cambodge) au Km 739+500 (Sibang Kouane-Limite Subdivision de Paksé et de Savannakhet).

R O U T E.

- Elargissement plateforme de 2m00
  1m3x I000mx40Kx286Kms II.440.000,K00

- Décapage d'asphalte sur 2m00 (Ikm par jour)
  Ij x 1001 x 7K x 286kms 200.200,00

- Reprise d'empierrement sur 2m00
  matériaux : 2m00x0m10x305KxI000m = 6I.000K
  main d'oeuvre et divers..... = I5.000K
  76.000Kx286=2I.736.000,00

- Empierrement nouveau sur Im00
  matériaux : Im00x0m25x305xI000 = 76.250K
  main d'oeuvre et divers = I0.750
  87.000Kx286kms = 24.882.000,00

- Asphaltage sur 3m00 (276kms)
  matériaux (asphalte I3t x 6050 = 78.650 K.
  (gravette 60m3 x 600 = 36.000
  main d'oeuvre et divers = 20.000
  I34.650 Kx286Kms = 38.309.900,00

- Travaux divers, fossés, débroussaillements, bornage, signalisation
  20.000K x 286 Kms 5.720.000,00

OUVRAGES D'ART.

- Allongement des buses sur Im00=600ml x 3000K. = I.800.000,00

- Remise en état de ponts, réfection des platelages, consolidation= 405ml x 2000K = 8I0.000,00

- Construction ponts en béton = 69Iml x40.000K = 27.640.000,00
  armé classe 25 T.

- Remplacement de buses par des ponceaux ou dalots en B.A. = 70ml xI0.000K = 700.000,00

TOTAL..... I33.438.I00,00

TOTAL ARRONDI..... I33.500.000,K00

P R O J E T N° 2

Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Savannakhet du Km 739 + 500 (Sebang Louane - Limite Subdivision de Savannakhet et Paksé) a)Km897+500 (Sébang Fay Limite Subdivision de SavannaKhet et Thakhek).

R O U T E

- Décapage superficiel km 8I7 à Km'842
  2j x I00I x 7K x 25 Kms 35.000K,00

- Réempierrement sur 0mI2 du Km 8I7 au Km 842 et du Km 845 au Km 897+500
  matériaux : 0mI5x5m00xI000mx330K = 247.500K
  main d'oeuvre et divers = 30.000k
  277.500k x 77km500 =
  2I.506.250,00

- Asphaltage Km 8I7 à 842 et km 845 à 897+500
  matériaux (Asphalte 20t x 6000K = I20.000K
  (Gravette I00m3 x600K = 60.000K
  main d'oeuvre et divers = 30.000K
  2I0.000K x 77Km500 =
  I6.275.000,00

- Travaux divers, fossés, débroussaillement, bornage, signalisation :
  20.000K x I58 Kms..... 3.I60.000,00

OUVRAGES D'ART

- Construction dalots ou ponceaux en B.A.
  I45ml x I0.000 K..... I.450.000,00

- Construction Ponts en B.A. classe 25 T.
  49ml x 40.000 K..... I.960.000,00

- Construction Ponts en B.A. ou Métalliques classe I6 t.
  I30ml x 25.000 K..... 3.250.000,00

- Remplacement Ponceaux en bois par buses
  250ml x 2.000K. 460.000,00

TOTAL..... 48.096.250K,00

TOTAL ARRONDI..... 48.000.000K,00

P R O J E T N° 3

Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Thakhek du PK 797+500 (Bébang Fay - Limite des Subdivisions de Savannakhet et Thakhek) au PK.996 (Nam Ninboun).

R O U T E

- Elargissement plate forme sur Im00 du PK 797+500 au PK 844

  0m3,500 x I000 x 40 x 46Km500 ..... 930.000,00

- Empierrement sur 0m20 de hauteur et 0m50 de largeur

  matériaux : 0m20x0m50xI000x350K = 43.750K
  main d'oeuvre et divers = 9.250K
  53.000Kx 46Km500 = 2.434.500,00

- Réempierrement sur 0mI2 du PK 897+500 au PK 934 et du PK 947 au PK996

  matériaux : 0ml5x5m00xI000x350 = 262.500K
  main d'oeuvre et divers = 30.000K
  292.500K x 85km500 = 25.008.750,00

- Asphaltage du PK 897+500 au PK 934 et du PK 947 au PK 996

  matériaux { 20t x7000K = I40.000K
  { gravette I00m3 x 600K = 60.000K
  main d'oeuvre et divers 35.000K
  235.000K x 85km500 = 20.092.500,00

- Travaux divers : Fossés, débroussaillement, bornage, signalisation : 20.000K x 95,500 = I.9I0.000,00

OUVRAGE D'ART.

- Réparation, Renforcement de Ponts
  456ml x 2.500 K..... I.I40.000,00

- Construction de dalots ou ponceaux en B.A.
  58ml x I0.000K..... 580.000,00

- Construction des ponts en B.A. ou métalliques classe I6 T.
  303ml x 25.000K 7.575.000,00

- Construction de passages busés
  200ml x 3.000K 600.000,00

TOTAL 60.300.750,00

TOTAL ARRONDI : 60.300.000,00

P R O J E T N° 4

Travaux sur Route des Mines du Carrefour RIG.I3 (PK.993) à Phontiou (Mines d'Etain)

R O U T E.

- Réempierrement
  matériaux : 4m00x 0mI5x I000 x 300K = I80.000
  main d'oeuvre et divers 30.000
  210.000K x 24 Km = 5.040.000K00

- Travaux divers : Fossés, débroussaillement signalisation : I0.000 K. x 24 km..... 240.000,00

OUVRAGE D'ART.

- Réparation, renforcement de ponts
  I50ml x 2500 K..... 450.000,00

- Construction ponts en B.A. ou métalliques classe I6 T.
  I8ml x 25.000K..... 450.000,00

- Construction passages busées
  40ml x 3000K I20.000,00

TOTAL..... 6.300.000,00

TOTAL ARRONDI... 6.500.000K00

P R O J E T N° 5

Travaux sur RIG.I3 de la Nam Honboun (Km 996) à la Nam Cadinh - 95 Kms environ

---

R O U T E

- Terrassement et mise en forme sur 100 kms 45.000.000,00

- Empierrement :
  matériaux : 500x0,I5x350x1000 = 2I0.000
  Main d'oeuvre et divers = 40.000
  250.000 x 95 Kms = 23.750.000,00

- Travaux divers, fossés, débroussaillement bornage, signalisation.
  25.000 x 95 Kms..... 2.375.000,00

- Bac de la Nam Cadinh 600.000,00

TOTAL.... 7I.725.000,00

TOTAL ARRONDI.. 72.000.000,00

(Nota = Il pourra être fait appel aux formations du Génie de l'A.N.I. pour les travaux de dégagement et de terrassement et ce, sur leurs propres crédits - Les crédits ainsi dégagés iront à d'autres projets.)

P R O J E T N° 6

Travaux sur RIG. I3 de la Nam Cadinh à Vientiane - I8I Kms.

R O U T E

- Défocage et rehaussement de la route sur 0m30 de hauteur du PK. 8 au PK.11

  2m3,500xI000x60Kx3Km..... 450.000,00K

- Rehaussement de la route sur 0m50 du PK.80 au PK II5

  4m3,000xI000x60Kx35Km..... 8.400.000,00

- Elargissement plate-forme de 2m50 du PK 64 au PK.80 et PK.II5 au PK.II7.

  Im3,500xI000x40KxI8km I.080.000,00

- Elargissement plateforme de 2m du PK II7 au PK.I8I

  Im3,000xI000x40Kx64Km..... 2.560.000,00

- Réempierrement sur 0mI2 du PK.I2 au PK.63 du PK.64 au PK.80, du PK.II5 au PK.I47. et PK.I70 au PK.I8I.

  matériaux : 0mI5x5m00xI000x350K = 262.500K
  main d'oeuvre et divers = 30.000K
  292.500K x II0 Kms = 32.I75.000,00

- Empierrement sur 0m20 du PK.80 au PK.II5 du PK.I47 au PK.I70

  matériaux : 0m25x5m00xI000x350 = 437.500K
  main d'oeuvre et divers = 40.000K
  477.500K x 58 Kms = 27.695.000,00

- Asphaltage sur Im00 du PK.I0 au PK.I2

  matériaux (asphalte 20 T.x6000K. = 24.000K
  (gravette 20m3x500 = I0.000K
  main d'oeuvre et divers = 5.000
  39.000K x I2 Kms = 468.000,00

- Asphaltage sur 5m00 du PK I2 au PK.I3

  matériaux (asphalte 20t. x 6000K = I20.000K
  (gravette I00m3x500K = 50.000K
  main d'oeuvre et divers = 35.000K
  205.000K x 5I Kms = I0.455.000,00

- Travaux divers : Fossés, débroussaillement, bornage, signalisation : 20000K x I8I Kms... 3.620.000,00

OUVRAGE D'ART.

- Réparation, renforcement : 446ml x 2.000K. = 892.000,00
- Construction de dalots ou ponceaux en B.A. 58 ml x I0.000 K..... = 580.000,00
- Construction de Ponts en B.A. classe I6 T. : 3I4 ml x 25.000K ..... = 7.850.000,00

...../....

Construction de passage busés :
I70 ml x 2.500 K = 425.000,00

Total..... 96.650.000,00

Total arrondi 96.500.000K00

P R O J E T N°- 7.

Travaux sur RIG. I3 de Vientiane à Luangprabang.

R O U T E

- Empierrement sur I00 Kms de longueur
  matériaux : 0m25x5m00xI000x35k = 437.500K
  main d'oeuvre et divers = 40.000K
  477.500K x I00 Km = 47.750.000K00

- Travaux divers: fossés, débroussaillement, bornage, signalisation :
  20.000K x 400 Kms = 8.000.000K00

OUVRAGES D'ART

- Construction Dalots et Ponceaux en B.A. classe I6 T. 752 ml x I5.000.k. II.280.000K00

- Construction de passages busés
  92 ml x 3.000 k..... 276.000K00

Total..... 67.306.000K00

Total Arrondi 67.500.000K00

P R O J E T N°-8

Travaux sur RIG.7 et R.N.4 du Phoukhoune
(sur branchement RIG.I3.) à
Xienghkouang.

R O U T E

- Empierrement sur OmI2 et I30Km de longueur de Phoukhoune à la Plaine des Jarres

matériaux : OmI5x4m50xI000mx350 k	=	236.250K
main d'oeuvre et divers	=	40.000K
		276.250K x I30 Kms =
		35.9I2.500K,00

- Réempierrement sur I5km de la R.N.4

matériaux : OmI2x5m00xI000mx350 k	=	2I0.000K
main d'oeuvre et divers	=	30.000K
		240.000K x I5 kms =
		3.600.000K,00

- Travaux divers : Fossés, débroussaillement, bornage, signalisation :
  20.000k x I45 Kms = 2.900.000K,00

OUVRAGES D'ART

- Construction Ponceaux ou Dalots en B.A.
  240ml x I5.000K = 3.600.000K,00

- Construction passages busés
  370ml x 3.000 K = I.II0.000K,00

Total :	47.I22.500K,00
Total Arrondi	47.000.000K.-

P R O J E T N°- 9

Travaux sur RIG.7 de la Plaine des Jarres
(Carrefour R.N.4) Ban BAN (55kms)

R O U T E

- Empierrement sur 0m12

matériaux : 0m15x 4m50x 1000mx350k= 236.250K
main d'oeuvre et divers 40.000K

276.250K x 55kms =

I5.I93.750K00

- Travaux divers : fossés, débroussaillement
bornage : signalisation :
20.000K x 55 kms I.I00.000K00

OUVRAGES D'ART

- Construction Ponts en B.A. classe I6 T.
204 ml x 25.000K = 5.I00.000K00

- Construction passages busés
I20 ml x 3.500 K = 420.000K00

Total : 2I.8I3.750K00

Total Arrondi 22.000.000K00

P R O J E T N°-IO

Travaux sur RIG.6 de Ban BAN à SAMNEUA (IIOkms) et sur R.I.G.4 de Luangprabang à Namtha (200kms environ).

I°/ RIG.6- Ban BAN - SAMNEUA.

R O U T E.

- Elargissement à 5m00 de Samneua à Muong Peune (33kms)
  2m3,000 x I000 x 50k x 33 kms = 3.300.000K00

- Elargissement à 5m de Muong Peune à Ban BAN (77Kms)
  4m3,000x I000m x 50K x 77 Kms = I5.400.000K00

- Empierrement sur 0,I2 d'épaisseur
  matériaux : 0mI5x5m00xI000mx400k = 300.000K
  main d'oeuvre et divers = 50.000K
  350.000K x II0 Kms = 38.500.000K00

- Travaux divers : fossés, débroussaillement bornage, signalisation :
  20.000K x II0 Kms = 2.200.000K00

OUVRAGES D'ART

- Construction Ponts en B.A. classe I2 T.
  I20ml x 30.000K = 3.600.000K00
- Construction Ponceaux ou Dalots en B.A.
  I60ml x 20.000K = 3.200.000K00
- Construction passages busés
  700ml x 4.000k = 2.800.000K00

Total : 69.000.000K00

2°/ RIG.4 - Luangprabang - Namtha.

Etudes du Tracé, Reconnaissances des Points de passage, Piquetage axial, Relevé général, Etablissement du projet : Estimation	I.500.000Koo
Ouverture suivant tracé adopté	5.000.000K00
Elargissement à l'avancement	5.000.000K00
Total :	II.500.000K00
Total Général:	80.500.000K00

P R O J E T : N°-II

Travaux sur R.N.I3 bis de Saravane à Khonsédone (77 Kms.) -

R O U T E

- Réempierrement sur 20 kms

matériaux : 0mI5x4m50xI000x350 = 236.250K
main d'oeuvre et divers = 30.000K

266.250 x 20kms = 5.325.000K00

- Empierrement sur 57 kms

matériaux : 0,20x 4m50xI000x350K= 3I5.000K
Main d'oeuvre et divers 40.000K

355.000K x 57 Kms = 20.235.000K00

- Travaux divers :fossés,débroussaillement, bornage, signalisation :
20.000K x 77 Kms = I.540.000K00

OUVRAGES D'ART

- Construction Ponts métalliques ou B.A. classe I6 T.
407 ml x 25.000K = I0.I75.000K00

- Construction Dalots ou Ponceaux en B.A.
I4I ml x I0.000K = I.4I0.000K00

- Construction passage busés
I50 ml x 3.000K = 450.000K00

- Etablissement du Bac de Khongsédone 600.000K00

Total : 39.735.000K00

Total arrondi: 40.000.000K00

Travaux sur RIG 23 de l'embranchement RN.I3 (Saravane -Khongsédone) à l'embranchement de la piste de Ban Padou (charbon) et Travaux sur Piste de Ban - Padou.

I°/ - RIG.23 (I8 Kms)

ROUTE

- Réempierrement du PK 0 au PK I4

matériaux : 0mI5x4m50xI000mx350K	=	236.250K
main 'oeuvre et divers	=	30.000K
		266.250K x I4 Kms =
		3.307.500K00

- Empierrement du PK I4 au PK I8

matériaux : 0m20x4m50xI000mx350K	=	315.000K
main d'oeuvre et divers	=	40.000K
		355.000K x 4 Kms
		I.420.000K00

- Travaux divers : fossés débroussaillement, bornage, signalisation :
  20.000 x I8 Kms = 360.000K00

OUVRAGES D'ART

- Construction Ponts en B.A. classe I6 T.
  I5Iml x 25.000K 3.775.000K00

- Construction Ponceaux ou Dalots en B.A.
  I2ml x I0.000K I20.000K00

- Construction passages busés
  60ml x 3.000 I80.000K00

Total :	9.362.500K00
Total Arrondi :	9.500.000K00

2°/ - Piste de Dan Padou (charbon) 25kms environ.

Etude du tracé, Reconnaissance des points de passage, Piquetage, Relevé Général, Etablissement d'un projet définitif - Estimation.... I00.000K00

Ouverture suivant tracé adopté... 200.000K00

Elargissement, Rectification, mise en forme de plateforme, fossés... 7.500.000K00

- Empierrement

matériaux : 0m20x5m00xI000mx350 = 350.000K
main d'oeuvre et divers = 40.000K

390.000K x 25 kms = 9.750.000K00

- Travaux divers :

Bornage, signalisation :

5.000K x 25 kms = I25.000K00

OUVRAGES D'ART

Estimation = 2.000.000K00

Total I9.675.000K00

Total Arrondi I9.500.000K00

TOTAL GENERAL: 29.000.000K00

P R O J E T N°-I3

Travaux sur routes diverses

- Route de RIG I3 à Voeunkham (port d'embarquement pour exportation sur le Sud) 4 kms	I.500.000K00
- Route de Vat Phou (Site touristique) 20 kms avec Bac de Man Muong...	2.500.000K00
- RN.I3 RIG.I3 à Saravane par Paksong (I20 Kms)....	I2.000.000K00
- RIG.IO de Paksé à frontière Cambodge (39 Kms)	IO.000.000K00
- RN.I8 RIG.I3 à Attopeu (I20 Kms)	I5.000.000K00
- RIG. 9 de Savannakhet à frontière Vietnam (240 Kms) (1)	25.000.000K00
- RIG. 23 de Muong Phine au carrefour de la piste de Ban Padou (I20 kms)	20.000.000K00
- RIG.I2 et R.N. 8 de Thakhek vers Napé et Khamkeut (200 Kms)	20.000.000K00
- R.N.I Vientiane-Thadeua (30 Kms)	5.000.000K00
- R.N.IO de RIG.I3 Sud Vientiane à RIG.I3 Nord Vientiane par Ban Keune (70 Kms)	5.000.000K00
- RIG.I Luangprabang - Sayaboury -Paklay (230 Kms)..	20.000.000K00
- RN.4 de Xiengkhouang à RIG.I3 par Thavieng et Muong May (I90 Kms environ)	20.000.000K00
- RIG.3 de Namtha à Houeisai (I50 Kms env.)	I5.000.000K00
- RIG.4 de Namo à Phongsaly (I00 Kms env.)	I5.000.000K00
Total :	I86.000.000K00

(1) Priorité sera donnée à la RIG 9

P R O J E T N°-I4

EQUIPEMENT EN MATERIEL

Le matériel existant dans les Subdivisions et le matériel fourni par les Aides Extérieures (Aide Américaine - Aide Française, Plan de Colombo) permettra après achat de matériel complémentaire et remise en état du matériel actuel d'équiper les différentes Subdivisions pour les travaux prévus. L'installation effective des ateliers créés est impérativement nécessaire à la bonne marche et à l'entretien de ce matériel.

Par ailleurs, les grands travaux prévus au Plan Quinquennal seront en principe effectués par des Entreprises qui devront obligatoirement posséder le matériel nécessaire.

De sorte que pour l'équipement en matériel de ce Plan Quinquennal, il est prévu un complément de matériel et le renouvellement du parc, l'installation d'ateliers de réparation et l'achat de pièces nécessaires à l'entretien du matériel existant.

Le personnel devant encore pour quelques temps être instruit par des spécialistes étrangers, les dépenses afférentes sont prévues sur les trois premières années.

- Dépenses complément de matériel	23	-	-	-	-	23
- Dépenses installations d'ateliers	I5	-	-	-	-	I5
- Dépenses pour renouvellement du matériel		4	4	4	4	I6
- Dépenses pour achat de maintenance	6	-	-	-	-	6
- Spécialistes étrangers pour perfectionnement du personnel	2	2	I	-	-	5
	46	6	5	4	4	65

Soit pour les 5 années = 65.000.000 Kip.

P R O J E T N°- I5.

Navigation et Ports.-

I°/ EQUIPEMENT DES PORTS

a) PORT DE VOEUNKHAM :

- Construction d'un appontement flottant coulissant sur rails de guidage posés sur slips en béton...	2.000.000KOO
- Equipement en matériel de levage et de manutention	I.000.000KOO
- Construction de hangars - Magasins	500.000KOO
Total :	3.500.000KOO

b) PORT DE PAKSE :

- Aménagement débarcadère et rampes	500.000KOO
- Equipement en matériel de levage et de manutention	500.000KOO
- Construction de hangars - magasins	400.000KOO
Total :	I.500.000KOO

c) PORT DE SAVANNAKHET :

- Construction d'un appontement flottant guidé sur rails poses sur slips	2.000.000KOO
- Equipement en matériel de levage et de manutention..	I.000.000KOO
- Construction de hangars - Magasins	500.000KOO
Total :	3.500.000KOO

...../

d) PORT DE THAKHEK :

- Aménagement débarcadère et rampes	500.000K00
- Equipement en matériel de levage et de manutention..	600.000K00
- Construction de hangars - Magasins	400.000K00
Total :	I.500.000K00

e) PORT DE VIENTIANE : (Vat Sop)

- Construction d'un appontement flottant guidé sur rails posés sur slips	2.000.000K00
- Equipement en matériel de levage et de manutention...	I.000.000K00
- Construction de hangars - Magasins	I.000.000K00
Total:	4.000.000K00

f) PORT DE LUANGPRABANG :

- Aménagement débarcadère et rampes	500.000K00
- Equipement en matériel de levage et de manutention...	650.000K00
- Construction de hangars - Magasins	350.000K00
Total :	I.500.000K00

2°/ N A V I G A T I O N.

Dérochement des passes entre Savannakhet et Luangprabang.....	5.000.000K00
Balisage, Echelles de crues	I.500.000K00
Total :	6.500.000K00

TOTAL GENERAL NAVIGATION ET PORTS.....	22.000.000K00

RECAPITULATION GENERALE

- Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Paksé (Fiche N°-I)	I33.500.000K,00
- Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Savannakhet (Fiche N°-2)	48.000.000K,00
- Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Thakhek (Fiche N°-3)	60.500.000K,00
- Travaux sur route des Mines (Fiche N°-4)	6.500.000K,00
- Travaux sur RIG.I3 Nam Hinboun - Nam Cadinh (Fiche N°-5)	72.000.000K,00
- Travaux sur RIG.I3 Subdivision de Vientiane (Sud) (Fiche N°-6)	96.500.000K,00
- Travaux sur RIG.I3 Vientiane-Luangprbang (Fiche N°-7)	67.500.000K,00
- Travaux sur RIG.7 R.N.4 Phoukhoune - Xiengkhouang (Fiche N°-8)	47.000.000K,00
- Travaux sur RIG.7 Plaine des Jarres - Ban BAN (Fiche N°-9)	22.000.000K,00
- Travaux sur RIG.6 Ban Ban Samneua et RIG.4 Luangprbang -Namtha (Fiche N°-IO)	80.500.000K,00
- Travaux sur RN.I3 Bis Saravane -Khongsédone (Fiche N°-II)	40.000.000K,00
- Travaux RIG.23 et Piste de Ban Padou (charbon) (Fiche N°-I2)	29.000.000K,00
- Travaux sur Routes diverses (fiche N°-I3)	I86.000.000K,00
- Travaux Equipement en matériel (fiche N°-I4)	65.000.000K,00
- Navigation et ports (Fiche N°-I5)	22.000.000K,00
Total Général	976.000.000K,00

B - AERONAUTIQUE CIVILE

Les transports aériens constituent, pour le Laos, le seul moyen pratique pour les personnes, le courrier et de nombreuses marchandises. Ces transports sont indispensables au développement du Pays.

L'insuffisance des infrastructures impose un programme de travaux immédiats et en premier lieu il importe de mettre en place les dispositifs essentiels de sécurité sur l'ensemble des aérodromes du Royaume.

C'est essentiellement en vue de répondre à ce but que le présent programme est présenté. Il comprend :

AERODROME DE VIENTIANE.

Utilisation des crédits antérieurement ouverts sur l'Aide Américaine et l'Aide Française pour les travaux de piste et de bâtiments de l'Aérogare, et qui ne figurent pas dans le montant des nouveaux crédits prévus au présent Plan.

Les crédits pour les autres travaux affectés à cet aérodrome sont estimés à 25 M. et comportent en particulier :

- le balisage AMV du runway principal et phare de rappel lumineux.
- la mise en oeuvre d'une centrale électrique et de l'infrastructure radioélectrique et du Service de contrôle de la Circulation et de la Navigation Aérienne, soit en particulier

Matériel de la tour de contrôle.

- 2 ensembles E/R GON IO VHF
- 4 ensembles E/R VHF (2 pour la fréquence Tour et 2 pour la fréquence de détresse).

Station d'émission et de navigation.

- 2 émetteurs de I KW l'un et l'autre de 600 W pour les liaisons Air Sol.
- I émetteur O.C. de I kw liaisons Point à point intérieures
- I émetteur O.C. de I kw liaisons CCR Saigon.
- I émetteur O.C. de I kw liaisons Bangkok-Phnompenh.
- I émetteur O.C. de I kw liaisons commerciales sur Saigon.
- I émetteur O.C. de I kw pour les émissions M.T.O.
- I émetteur O.C. de I kw de secours.
- I émetteur O.M. de I kw pour radiphare circulaire
- I émetteur O.M. de 600w. de secours.
- 2 émetteurs de 400w O.M. pour balise atterrissage en axe de piste.

Soit au total : 8 émetteurs O.C. et 2 émetteurs O.M.

...../

Station de réception

- 6 récepteurs pour l'ensemble Point à Point
- 2 récepteur pour les veilles Air Sol.
- I récepteur avec une bande O.M.
- I standard télétype reliant la station réception aux agences des Cies aériennes et la Station réception au Bureau de Piste.

Services divers

- I voiture mixte (eau et mousse) plus un équipement sommaire en C.O. 2
- 2 ambulances.
- I voiture de piste " FOLLOW-SUIVEZ-MOI" avec l'équipement radio VHF.

AERODROME DE LUANGPRABANG.

- Construction d'une Aérogare/tour de contrôle et d'une petite centrale électrique
- Mise en place de l'infrastructure radio-électrique et des services de contrôle de la Circulation et de la Navigation aérienne.

Matériel Tour de contrôle

- I ensemble E/R Gonio VHF
- 3 ensembles E/R VHF fréquence Tour et fréquence détresse.

Emission et Navigation.

- I émetteur O.M de secours (400 W).
- I émetteur O.M de 400 W. pour radiophare circulaire.
- I émetteur O.C. de 400W. pour les liaisons Air-Sol
- I émetteur O.C de 400 W. pour les liaisons Point à Point.
- I émetteur O.C de 400 W de secours .

Station réception

- I récepteur trafic Air-Sol HF
- I récepteur trafic Point à Point HF
- I récepteur veille FTO en HF
- I récepteur de secours en HF
- I récepteur O.M. avec bande O.M.

Centrale électrique

- 2 groupes électrogènes de 25 KVA pour l'alimentation de l'ensemble.

Incendie.

- I Jeep avec remorque équipée d'extincteurs .

...../

AERODROME DE SEMO.

- Amélioration du balisage actuel.
- Mise en service d'un radiophare de rappel lumineux.
- Mise en service d'une centrale d'énergie électrique desservant l'aéroport.

Matériel Tour de contrôle

- I ensemble E/R Gonio VHF
- 3 ensembles E/R VHF fréquence Tour et fréquence détresse.

Emission navigation.

- I émetteur OM de 600 W pour radiophare circulaire
- I émetteur OM de 400 W pour balise d'atterrissage
- I émetteur OC de 400 W pour les liaisons Air-Sol
- I émetteur OC de 400W pour les liaisons point à point
- I émetteur OC de 400 W de secours.

Station réception

- I récepteur trafic Air-Sol HF
- I récepteur point à point
- I récepteur veille HTO HF
- I récepteur de secours HF.

Centrale électrique

- 2 Groupes électrogènes de 75 KVA.

AERODROME DE PAMSE.-

Matériel de contrôle

- 3 ensembles E/R fréquence Tour et fréquence de détresse.

Emission et navigation

- I émetteur OM de 400W pour radiophare circulaire
- I émetteur OM de 400W de secours
- I émetteur OC de 400 W pour les liaisons Air-Sol
- I émetteur OC de 400 W pour les liaisons Point à point.

Station réception

- I récepteur trafic Air sol HF
- I récepteur trafic Point à Point HF
- I récepteur veille HTO en HF
- I récepteur de secours HF.

Centrale Electrique

- 2 Groupes électrogènes de 25 Kwa pour l'alimentation de l'ensemble.

...../

AERODROME DE LA PLAINE DES JARRES.

- Construction d'une aérogare/tour de contrôle et d'une petite centrale électrique.
- Mise en place de l'infrastructure radioélectrique et des services du contrôle de la circulation et de la navigation aérienne.

Matériel Tour de Contrôle

- I ensemble E/R Gonio VHF
- 3 ensembles E/R VHF fréquence tour et fréquence détresse.

Emission et navigation

- I émetteur OM de 600 W pour radiophare circulaire
- I émetteur OM de 400 W de secours
- I émetteur OC de 400 W pour les liaisons Air-Sol
- I émetteur OC de 400 W pour les liaisons Point à Point
- I émetteur OC de 400 W de secours

Station réception

- I récepteur Air Sol HF
- I récepteur Trafic à Point à Point HF
- I récepteur veille Météo en HF
- I récepteur de secours en HF

Centrale électrique.

- 2 Groupes électrogènes de 25 KVA pour l'alimentation de l'ensemble.

AERODROME DE PHONG SAVANH.

- Construction d'une aérogare/Tour de contrôle et d'une petite centrale électrique

Matériel Tour de contrôle.

- I ensemble E/R Gonio VHF
- 3 ensembles E/R VHF fréquence Tour et fréquence détresse.

Emission et navigation

- I émetteur OM de 400 W pour radiophare circulaire
- I émetteur OM de secours (400 W)
- I émetteur OM 400 W pour les liaisons (Air-Sol
- I émetteur O.C. de 400 W pour les liaisons Point à Point
- I émetteur O.C. de 400 W de secours.

Station de réception

- I récepteur trafic Air-Sol HF
- I récepteur trafic Point à Point HF
- I récepteur de secours en HF
- I récepteur veille MTO en HF.

Centrale Electrique

- 2 Groupes électrogènes de 25 KVA pour l'alimentation de l'ensemble.

...../

AERODROME DE PROVINCE.

Il y a lieu d'envisager, tout particulièrement et en première urgence, la mise en état ou l'amélioration des aérodromes suivants :

- Luong NAM THA
- SAM NEUA
- SAVANNAKHET-VILLE

pour lesquels il serait judicieux de prévoir une estimation forfaitaire de 3.500.000 Kip par aérodrome.

Les autres travaux d'aménagement devront faire l'objet du plan quinquennal suivant.

C.- METEOROLOGIE -

Le Service National de la Météorologie du Laos exploite actuellement un réseau de cinq stations qui, pour répondre aux souhaits de l'Organisation de l'Aéronautique Civile International et de l'Organisation Météorologique Mondiale, devrait être porte à une vingtaine de stations Météorologiques non compris les postes Climatologiques et les Postes pluviométriques.

L'adhésion à l'Organisation Météorologique Mondiale indiquant l'indépendance du Service Météorologique du Laos, ne permet de considérer le fait que le service Météorologique du Viet-Nam assure actuellement les travaux de prévision et de climatologie, qui cevraient normalement être assumés par le Laos, que comme une mesure transitoire à laquelle il appartient de trouver rapidement une solution par le création de sections " Prévision " et " Climatologie " au sein du Service National.

En ce qui concerne les sondages de vent le Laos ne dispose actuellement que de deux stations effectuant des sondages au Théodolite, méthode qui ne permet d'obtenir des données qu'au dessous de la plus basse couche nuageuse, alors qu'il serait nécessaire de disposer d'au moins cinq stations dont deux ou trois devraient fournir des renseignements, obtenus par " radio-vent " à l'intérieur et au dessus de couches nuageuses.

LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE NATIONAL
DE LA METEOROLOGIE NECESSITE :

I°/- Le création de nouvelles stations; le renforcement des cinq stations existantes, la création de services " Prévision " et " Climatologie " à Vientiane.

2°/- La réalisation d'un Centre de Réception et d'Emissions radiométéorologiques.

3°/- La réalisation d'une liaison directe (Radiotéléphonique pour économie) entre les cinq stations actuelles de Vientiane, Séno, Paksé, Luang-Prabang et Xieng-khouang, permettant d'une " couverture " de la navigation aérienne.

Ce plan est échelonné sur cinq Années de la façon suivante :

- PREMIERE ANNEE -

Renforcement et réorganisation des cinq stations actuelles création des services " Prévision " et " Climatologie " à Vientiane, transformation des cinq stations actuelles en stations à 4 sondages de vent par jour, ouverture des cinq stations existantes considérées comme première urgence, équipement radiométéorologique pour les émissions et la liaison entre station et pour le service prévision.

....

a) MATERIEL D'EQUIPEMENT RADIO :

L'installation du réseau phonie sera réalisée, compte tenu de l'importance des stations et de difficultes actuelles de liaison, dans l'ordre suivant :

I°/- VIENTIANE
2°/- S E N O
3°/- XIENG-KHOUANG (Plane des Jarres)
4°/- LUANG-PRABANG

La réalisation du projet total serait faite, si les livraisons le permettant dans l'ordre suivant :

I°/- Installation des perforatrices / Transmettrices liaison avec le Centre d'Emission des Postes, installation de groupes à la station de Vientiane.

2°/- Installation des récepteurs à Vientiane.
3°/- Installation du réseau phonie dans l'ordre indiqué ci-dessus.

L'installation Technique radio serait confiée au Service des postes et à l'Armée de l'Air.

D'ORGANISATION

I2	Emetteurs	2.I60.000 K 00
I2	Récepteurs	960.000 , 00
	Rechanges Emetteurs	250.000 , 00
	Rechanges Récepteurs	I50.000 , 00
4	Amplificateurs	450.000 , 00
	Rechanges amplificateurs	220.000 , 00
I0	Mats d'antenne	II0.000 , 00
2	Systèmes de montage	25.000 00
I0	Groupes 3 kwa	500.000 , 00
	Rechanges groupes	20.000 , 00
	T O T A L	4.845.000 K 00

SUPPLEMENT POUR ALIMENTATION MIXTE :

I2	Alimentations sur batterie I2 volts pour émetteurs.	I70.000 K 00
I2	" " " " " récepteurs	I30.000 , 00
I2	Batteries cadium-nikel 200 A/H I2 volts	350.000 , 00
I2	Convertisseurs I2/II0 volts pour Emetteurs.	200.000 , 00
I2	" " " Récepteurs	I00.000 , 00
	T O T A L	950.000 K 00

..../

CABLE SOUS ECRAN :

6.000 m de cable à 7 paires de conducteurs
IO/IO cuivre route-isolé au papier, armé fouillard,
avec un écran métallisé par paires .. 450.000 K 00

B./- BATIMENTS : Un chapitre travaux des bâtiments de 8.000.000K00 (néant actuellement au budget national exercice I956/57) destiné à financer un aménagement des stations actuelles (station Xieng-Khouang installée dans une paillote, station de Luang-Prabang dans une tour, appartient au service Aéronautique Civil) et des locaux nécessaires à la réalisation du programme radio.

Une aide est demandée egalement pour cette partie afin de pouvoir réaliser le plan.

Le chiffrement total de la Première année est de :

TREIZE MILLION CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE KIP.
(I3.I95.000K00)

- D E U X I E M E A N N E E -

Ouverture en station d'observation des six stations prévues par deux sondages de vent par jour. Les six stations sont : Boun-Neua, Muong Sing, Ban Houei Sai, Sam Neua, Napé et Saravane.

a) Liste des matériaux nécessaires pour l'ouverture des six stations.

6 Générateurs hydrogène types 3	40.000K00
Pièces rechange	I.000,00
5 Théodolites types Z E I S S	90.000,00
22 Abris Météo démontables 2è types sce ML	400.000,00
I5 Baromètres à mercure type Tonnelot ..	50.000,00
4 Héliographes Camphell	30.000,00
5 Héliographes Jordan	I0.000,00
I0 Baromètres enregistreurs	30.000,00
I0 Anémomètres CHAUVIN ARNOUX (récepteur cadran et transmetteur)	95.000,00
I0 Girouettes chauvin arnoux (récepteur cadran et transpetteur)	II0.000,00
T O T A L	856.000,00

b) BATIMENT :

Les tours d'observations pour toutes les six stations sont prévues ci-dessus " construction d'une bâtiment en maçonnerie, dimensions intérieures 5 m x 4 m avec toit plat en béton armé formant terrasse pour sondage de vent ".

Montant total dépense prévue : I.000.000 Kip

Le Chiffrement total de la Deuxième année est de :

UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE SIX KIP (I.856.000K00)

....

TROISIEME ANNEE

Ouverture des onze stations d'observations météorologique telle que, Ou-neua, Sala-Tan, Muong Sai, Muong Khoua, Sayaboury, Van Vieng, Paklay, Paksane, Thakhek, Tchépone et Attopeu.

Ouverture des Stations de compliment, poste pluviométrique et climatologique.

a) LISTE DES MATERIAUX NECESSAIRES POUR L'OUVERTURE DES ONZE STATIONS

90	Pluviomètres modèle profond IO litres	40.000 K 00
30	Abris agricoles	220.000 K 00
20	Montures de psychromètre fixe	6.000 K 00
50	Tubes à eau psychromètre	2.000 K 00
30	Evaporomètres type O M M	3.000 K 00
40	Evaporomètres type piche	3.000 K 00
60	Thermomètres ordinaires	7.000 K 00
60	Thermomètres à maxima IO à + 75	IO.000 K 00
60	Thermomètres à minima 25 + 60	8.000 K 00
I50	Eprouvettes pluviomètres	7.000 K 00
3	Ensembles Téléverits	40.000 K 00
IO	Anémomètres électromagnétiques	30.000 K 00
	Total :	376.000 K 00

Le chiffrement total de la Troisième Année est de :

Trois Cent Soixante Seize Mille Kip (376.000 K00).

QUATRIEME ANNEE

Creation du service Aérologie composé de 3 Centres de radio-sondages par exemple : Luangprabang, Vientiane et Paksé nécessitant :

a) Matériel :

3 équipements radio-sondes complet avec Ravind... 8.000.000K

b) Personnel :

I ingénieur chef de service
3 chefs de stations (Adjt. Techn.)
3 x 3 Agents observateurs formés à ce travail.

Le Chiffrement total de la Quatrième année est de :

HUIT MILLIONS DE KIP (8.000.000 K.00)

- CINQUIEME ANNEE -

Installation au centre principal (Vientiane) de Radiotélétype.

Le Chiffrement total de la Cinquième Année est de :

SIX MILLIONS DE KIP (6.000.000 K.CO)

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS EN MILLIONS DE KIP.

Année	Ière	2è	3ème	4ème	5ème	Total
Météorologique	I3, 2	I,9	0,4	8	6	29,5

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

(en Millions de Kip)

Nature des travaux	I	II	III	IV	V	TOTAL
che N°-I-Paksé.						
Elargissement plate-forme de 2m	-	-	3,0	4,0	4,4	II,4
Décapage d'asphalte sur 2m	-	-	-	0,I	0,I	0,2
Reprise d'empierrement sur 2m	-	-	-	7,0	7,0	I4,0
Empierrement nouveau sur Im	-	-	-	8,0	8,0	I6,0
Asphaltage	-	-	-	I2,0	I2,0	24,0
Travaux divers	4,3	-	-	-	-	4,3
Allongement des buses de Im	-	-	0,6	0,6	0,6	I,8
Remise en état de ponts	0,4	0,2	0,2	-	-	0,8
Construction ponts, classe 25 T	6,0	5,0	5,0	5,0	6,7	27,7
Ponceaux ou Dalots en B.A.	0,4	0,3	-	-	-	0,7
Totaux	II,I	5,5	8,8	36,7	38,8	I00,9
CHE N°-2 -SAVANNAKHET.						
Décapage Km 8I7 à 842	-	-	-	-	-	-
Réempierrement Km 8I7 à 842 et 845 à 897 + 500	4.3	3.0	-	4,0	4,0	I5,0
Asphaltage	3,0	2,0	-	3,5	3,5	I2,0
Travaux Divers	I,5	0,8	-	-	-	2,3
Construct. ponceaux ou dalots	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	I,5
Construction ponts classe 25T	0,5	0,3	0,3	0,4	0,5	2,0
Construction ponts classe I6T	0,8	0,4	0,4	0,8	0,8	3,2
Passages busés	0,4	0,I	-	-	-	0,5
Totaux	I0,6	6,8	0,9	9,0	9,2	36,5
NE N°-3- THAKHEK.						
Elargissement sur Im	-	-	0,4	0,5	-	0,9
Empierrement sur 0m50	-	-	-	0,8	0,8	I,6
Réempierrement	4,5	4,0	-	6,0	6,0	20,5
Asphaltage	4,	3	-	-	-	7,0
Travaux divers	0,8	0,6	-	-	-	I,4
Réparation des ponts	0,8	0,3	-	-	-	I,I
Construct. ponceaux ou Dalots	0,4	0,2	-	-	-	0,6
Construction ponts classe I6T	2,0	I,0	I,0	2,0	I,6	7,6
Passages busés	0,4	0,2	-	-	-	0,6
Totaux	I2,9	9,3	I,4	9,3	8;4	4I,3
che N°-4 - ROUTES DES MINES						
Réempierrement	-	-	3,0	I,0	I,0	5,0
Travaux divers	0,I	-	-	-	-	0,I
Réparation de ponts	0,3	-	-	-	0,2	0,5
Construction ponts classe I6T	-	-	-	-	0,2	0,2
Passages busés	0,I	-	-	-	-	0,I
Totaux	0,5	-	3,0	I,0	I,4	5,9

che N°-5 - NAM HIMBOUN -NAM CADINH

Terrassement	27	I8	-	-	-	45
Empierrement	9	9	5,7	-	-	23,7
Travaux divers	I	0,8	-	-	0,6	2,4
Bac Nam Cadinh	0,6	-	-	-	-	0,6
	37,6	27,8	5,7	-	0,6	7I,7

HE N°-6 - VIENTIANE SUD

Rehaussement PK 8 àPK II	-	-	-	-	-	-
Rehaussement PK 80 à PK II5	-	-	-	-	-	-
Elargissement de 2m50	0,6	0,5	-	-	-	I,I
Elargissement de 2m	-	-	0,5	0,5	0,5	I,5
Réempierrement	-	-	8,0	8,0	8,0	24,0
Empierrement	-	-	5,0	5,0	5,0	I5,0
Asphaltage sur Im	-	-	-	-	-	-
Asphaltage sur 5m	-	-	-	3,0	3,0	6,0
Travaux divers	2,0	0,7	-	-	-	2,7
Réparation de ponts	0,5	0,4	-	-	-	0,9
Construction ponceaux ou dalots	0,4	0,2	-	-	-	0,6
Construction ponts classe I6T	I,0	I,0	I,0	I,0	I,0	5,0
Passages busés	0,3	0,I				0,4
	5,6	2,9	I4,5	I7,5	I7,5	58,0

che N°-7.VIENTIANE LUANGPRABANG

Empierrement	I4,0	I0,0	-	-	-	24,0
Travaux divers	4,0	2,0	-	-	-	6,0
Constructions ponceaux ou dalots	3,0	I,0	I,0	I,0	I,0	7,0
Passages busés	0,2	-	-	-	-	0,2
	2I,2	I3,0	I,0	I,0	I,0	37,2

che N°-8. RIG.7. RN4 Xiengkhouang

Empierrement sur I30 Km	I0,0	5,0	5,0	-	5,0	25,0
Réempierrement sur I5 Km	4,0	2,0	-	-	-	6,0
Travaux divers	I,0	I,2	-	-	-	2,2
Construction ponceaux ou dalots	I,0	I,0	-	-	0,6	2,6
Passages busés	0,8	0,3	-	-	-	I,I
	I3,8	9,5	5,0	-	5,6	36,9

che N°-9 - RIG.7 - Ban BAN

Empierrement	-	5,0	5,0	-	5,2	I3,2
Travaux divers	0,4	0,4	0,I	-	-	0,9
Construction ponts classe I6 T	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Passages busés	0,2	-	-	-	0,2	0,4
	I,I	5,9	5,6	0,5	5,9	I9,0

Fiche N°-I0...../

...che N°-IO- RIG.6 -SAMNEUA et RIG.4 -NAMTHA

/ RIG.6.

...largissement Samneua-Muong Peune	-	-	-	-	-	-
...largissement Muong Peune-Ban BAI	-	-	5,0	-	-	5,0
...mpierrement	3,0	2,0	5,0	2,0	2,0	I4,0
...ravaux divers	I,0	0,5	-	-	-	I,5
...onstruction ponts classe I2T	-	-	2,0	-	-	2,0
...onstruction ponceaux ou dalot	-	-	2,0	-	-	2,0
...assages busés	-	-	I,0	-	-	I,0
Totaux	4,0	2,5	I5,0	2,0	2,0	25,5

/ RIG.4

...tudes	I,0	0,5	-	-	-	I,5
...uverture de route	-	-	5,0	-	-	5,0
...largissement à l'avancement	-	-	-	2,0	-	2,0
Totaux	I,0	0,5	5,0	2,0	-	8,5

...che N°-II - RN.I3 bis ...AVANTAKHET -KHONGSEDONE

...éempierrement sur 20 Kms	3,0	2,3	-	-	-	5,3
...mpierrement sur 57 Kms	3,0	2,0	2,0	6,0	7,3	20,3
...ravaux divers	0,5	0,3	-	0,3	0,4	I,5
...onstruction ponts classes I6 T	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	II,5
...onstruction ponceaux ou dalots	0,3	0,2	-	0,I	-	0,6
...tablissement bac Khongsédone	0,6	-	-	-	-	0,6
Totaux	9,6	7,0	4,2	8,7	I0,3	39,8

...che N°-I2. ROUTE DE CHARBON.

/ RIG.23.

...éempierrement PK 0 à PK I4	2,2	I,I	-	-	-	3,3
...mpierrement PK I4 à PK I8	I,4	-	-	-	-	I,4
...ravaux divers	0,4	-	-	-	0,2	0,6
...onstruction ponts classe I6T.	2,4	I,4	-	-	-	3,8
...onstruction ponceaux ou dalots	0,I	-	-	-	-	0,I
...assages busés	0,2	-	-	-	-	0,2

/ Piste de Ban Padou

...tude	0,I	-	-	-	-	0,I
...uverture de route	0,2	-	-	-	-	0,2
...largissement - Fossés	3,5	4,0	-	-	-	7,5
...mpierrement	-	-	4,3	4,0	I,5	9,3
...ravaux divers	-	-	-	-	0,I	0,I
...uvrages d'art	I,0	I,0	-	-	-	2,0
	II,5	7,5	4,3	4,0	I,8	29,I

...../..

FICHE N°.I3. ROUTES DIVERSES

- Route de Voeunkham	0,5	0,5	0,5	-	-	I,5
- Route de Vatphou-Ban Mouang	-	-	-	I,0	-	I,0
- RN.I3 - Paksong	-	-	-	0,5	I,0	I,5
- RIG.IO Paksé - Thailande	I,0	I,0	I,0	-	-	3,0
- RN.I6 de RN.I3 à Attopeu	-	-	0,5	-	I,0	I,5
- RIG.9 Savannakhet-Vietnam	-	0,5	0,5	0,5	I,0	2,5
- RIG.23 KM I8 à Muong Phoui	-	-	-	-	I,0	I,0
- RIG.I2 - RN.8 vers Napé et Maphan	-	-	-	-	I,0	I,0
- RN. I Vientiane - Thailande	-	0,5	0,5	0,5	I,5	3,0
- RN.IO - Ban Kheun (Sel)	-	-	-	0,5	0,5	I,0
- RIG.I - Sayaboury - Paklay	-	-	-	I,0	I,0	2,0
- RN. 4 - Paksane - Xiengkhg.	-	-	-	I,0	I,0	2,0
- RIG.3 - Namtha - Houeisay	-	0,5	0,5	-	I,0	2,0
- RIG Nam Phongsaly	-	-	-	I,0	0,5	I,5
Totaux	I,5	3,0	3,5	6,0	IO,5	24,5

FICHE N°.I4 - EQUIPEMENT MATERIEL

- Achat, renouvellement, maintenance du matériel	46	6	5	4	4	65

FICHE N°.I5 - NAVIGATION ET PORTS

- Port de Vocunkham	I,0	0,5	-	I,0	-	2,5
- Port de Paksé	-	-	0,5	-	-	0,5
- Port de Savannakhet	-	I,0	-	I,5	-	2,5
- Port de Thakhek	-	0,5	0,5	-	-	I,0
- Port de Vientiane	-	I,0	I,0	I,0	-	3,0
- Port de Luangprabang	-	0,5	0,5	-	-	I,0
- Dé rochement des passes	-	-	-	-	I,0	I,0
- Balisage, échelles de crues	0,5	-	-	-	0,5	I,0
Totaux	I,5	3,5	2,5	3,5	I,5	I2,5

RECAPITULATION GENERAL ../

RECAPITULATION GENERALE

(Chiffres en Millions de Kip)

	I	II	III	IV	V	TOTAL
FICHE N°.I - PAKSE	II,I	5,5	8,8	36,7	38,8	I00,9
2 - SAVANNAKHET	I0,6	6,8	0,9	9,0	9,2	36,5
3 - THAKHEK	I2,9	9,3	I,4	9,3	8,4	4I,3
4 - ROUTES DES MINES	0,5	-	3,0	I,0	I,4	5,9
5 - NAM HINBOUN NAM CADINH	37,6	27,8	5,7	-	0,6	7I,7
6 - VIENTIANE SUD	5,6	2,9	I4,5	I7,5	I7,5	58,0
7 - VIENTIANE/L.BANG	2I,2	I3,0	I,0	I,0	I,0	37,2
8 - RIG 7/RN 4 Xieng Khouang	I6,8	9,5	5,0	-	5,6	36,9
9 - RIG 7 - BAN BAN	I,I	5,9	5,6	0,5	5,9	I9,0
I0 - RIG 6 - SAMNEUA	4,0	2,5	I5,0	2,0	2,0	25,5
II - RN I3 bis SARAVANE KHONGSEDONE	9,6	7,0	4,2	8,7	I0,3	39,8
I2 - ROUTE DU CHARBON	II,5	7,5	4,3	4,0	I,8	29,I
I3 - ROUTES DIVERSES	I,5	3,0	3,5	6,0	I0,5	24,5
I4 - EQUIPEMENT MAT.	46,0	6,0	5,0	4,0	4,0	65,0
I5 - NAVIGATION & PORTS	I,5	3,5	2,5	3,5	I,5	I2,5
Total :	I9I,5	II0,2	80,4	I03,2	II8,5	603,8
- COMITE DU MEKONG	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	I2,5
- AERONAUTIQUE	40,0	40,0	20,0	30,0	30,0	I60,0
- METEOROLOGIE	I3,2	I,9	0,4	8,0	6,0	29,5
TOTAL GENERAL :	247,2	I54,6	I03,3	I43,7	I57,0	805,8

INVESTISSEMENTS DE BASE

TITRE V.- POSTES, TELEGRAPHES, TLEPHONES.

Il est nécessaire de doter le Royaume de liaisons postales et électriques qui permettent au Gouvernement de posséder des moyens normaux de communications avec tous les centres et toutes les agglomérations importantes du Pays. Par voie de conséquence le secteur public bénéficitera de ces aménagements. Ainsi des recettes compenseront pour tout ou partie les dépenses de fonctionnement.

Le Service des P.T.T. doit pouvoir couvrir ses dépenses de fonctionnement et dans un stade ultérieur ses dépenses d'agrandissement et de renouvellement de matériel. Les différents tarifs à appliquer devront être étudiés en fonction du service rendu et de la rentabilité du Service.

Le Plan de Développement, Postes et Télécommunications, porte sur les 3 plus importantes branches d'activités des P.T.T.

- La Poste
- Le Téléphone
- La Radio

I. - LA POSTE

a) Construction, aménagement, et agrandissement de 27 Bureaux de Poste.

Actuellement il n'existe qu'une quinzaine de Bureaux, Ceux-ci, en principe, se trouvent dans les Chefs-Lieux de province. Il convient donc de réaliser une extension qui portera ses ramifications dans les Bans et Muongs les plus importants. Certains bâtiments existent encore, il suffira de les réparer et d'ouvrir à nouveau les bureaux. D'autres doivent être entièrement construits.

A noter que par mesure d'économie et vu le trafic peu important au début, l'Administration des Postes installera conjointement, dans chaque bureau , une station radioélectrique. De ce fait, un seul agent polyvalent (postier-radio) assurera le fonctionnement de la Poste et de la Station.

b) Nouvelle Recette Principale. (Vientiane)

Le décuplement du volume du courrier, tant au départ qu'à l'arrivée, ainsi que les opérations de guichets ont créé un engorgement des services de la recette principale. L'exiguité des locaux ne permet plus un service normal et rationnel.

De plus l'extension prise par l'agglomération urbaine de Vientiane est à la source de nouvelles difficultés pour la distribution des objets ordinaires et recommandés. La nécessité d'ouvrir le service des colis postaux par voie de surface et pour l'étranger impose un agrandissement des bâtiments.

.../...

La Recette actuelle pourrait, après transfert de ses Services, recevoir le trafic des colis postaux évoqué ci-dessus.

c) Equipement des Bureaux de Poste et de la Recette Principale.

Les frais d'équipement et de fonctionnement de ces 27 nouveaux bureaux se trouveraient compensés durant les premières années par leurs recettes. Lorsque le service atteindrait sa pleine efficacité, il peut être espéré des recettes très supérieures aux dépenses de fonctionnement.

d) Implantation de la Poste rurale.

Le but de cette organisation répond à une nécessité, Les dépenses de transport des services postaux grèvent lourdement le Budget de l'Administration des P.T.T qui subit les taux prohibitifs des transporteurs. Ceux-ci, en effet, estiment que le frêt postal doit payer la totalité des frais de carburant, et autres du voyage. Comme des marchandises et des voyageurs sont également transportés, les sommes encaissées à ce titre constituent la marge bénéficiaire de l'entrepreneur. De plus, les horaires et les fréquences ne sont pas respectés. Il y a donc intérêt pour le service à disposer de ses propres véhicules qui rayonneront autour des grands centres de Vientiane, Savannakhet, Luangprabang et Paksé, en distribuant le courrier suivant des horaires rigoureux. En compensation :

- Les frais de transports actuels (près de 3 millions) disparaitraient.

- Les recettes issues de l'organisation du service intérieur des colis postaux et de leur transport viendraient s'ajouter à ces économies pour compenser les fonds investis et les crédits de fonctionnement.

Le développement de la poste automobile rurale suivrait systématiquement l'extension du réseau routier.

II. - LE TELEPHONE

a) Reconstruction des circuits interurbains.

La destruction quasi totale des réseaux téléphoniques interurbains au cours des derniers évènements, prive le Laos de moyens de communications très importants.

La reconstruction de ces artères s'avère indispensable pour assurer les liaisons électriques entre les principaux Chefs-Lieux des provinces qui ne correspondent actuellement que par la radio et en transit par Vientiane.

La construction projetée devra être exécutée sur poteaux fer d'une durée illimitée, alors que le poteau bois subsiste 2 ans au bout desquels la pourriture ou les termites l'ont détruit. Ainsi pour une période quinquennale les appuis bois seraient remplacés presque deux fois.

.../...

b) Radiotéléphonie entre les villes du Nord, du Centre et du Sud

Il est des liaisons électriques qui seraient très coûteuses à établir par fil. Aussi bien pour compléter le réseau téléphonique interurbain il s'avère nécessaire de relier par radiotéléphonie : Paksé à Vientiane, ainsi que Savannakhet, Thakhek, Luangprabang et éventuellement Xieng-Khouang.

L'utilisation de ces liaisons provoquera des recettes qui iront en s'amplifiant lorsque le public aura pris l'habitude de " radiotéléphoner "

c) Complément d'équipement du central automatique et extension du réseau souterrain de Vientiane.

L'aide Française a fourni à la ville de Vientiane, un Central automatique complet à 2.000 lignes. Or, il n'existe actuellement que 420 circuits souterrains pour desservir cet autocommutateur. IO millions de kip sont encore nécessaires pour porter la capacité à 2.000 circuits, pour acquérir des appareils, ainsi que des centraux auxiliaires.

Une première tranche de 30 millions de Francs vient d'être accordée par l'Aide Française pour I958.

La mise en service de ce nouveau central entrainera un remaniement des taxes téléphoniques si l'on désire que l'exploitation du téléphone soit rentable au Laos. Avec le nouveau système de taxation on peut envisager de substantielles recettes.

III. - LA RADIO

a) Construction, aménagement de 3 stations.

Les locaux abritant les stations de Luang-Prabang, Savannakhet et Paksé ne répondent plus aux besoins. Par ailleurs, certaines des 27 stations dont l'ouverture est prévue seront en liaison avec ces stations primaires, ce qui nécessitera de nouvelles positions de travail, d'où besoin d'agrandir les bâtiments.

b) Nouveau centre d'émission de Vientiane.

Les mêmes raisons sont valables pour le centre d'émission de Vientiane, déjà trop petit. Les liaisons futures prévues entraineront son agrandissement. D'autre part il ne peut être question de maintenir un centre d'émission aussi important en plein coeur de la ville, sous peine de voir la radiodiffusion couverte par les émissions permanentes de radiotélégraphie. Le transfert en dehors des limites du centre urbain est absolument nécessaire.

Le bâtiment actuel servirait alors de bureau central de réception. Quant au local du B.C.R. qui lui aussi est comblé, la Poste en disposerait pour son service de colis postaux.

.../...

c) Equipement de 27 stations.

Les dépenses d'équipement et de fonctionnement trouveraient leur compensation par les recettes provenant des encaissements des taxes télégraphiques par ces 27 stations.

d) Equipement de 27 stations en matériel de réception rapide.

Dans le présent, le trafic de Hong-Kong, Hanoi, Saigon, Phnom-Penh, Bangkok est handicapé par le fait que ces bureaux travaillent sur des appareils d'émission et de réception rapides et que Vientiane se trouve au stade primaire de la radiotélégraphie. Un matériel similaire à celui utilisé par l'étranger entrainerait un gain très important de temps, d'où possibilité d'écouler beaucoup plus de trafic, et par voie de conséquence de réaliser également plus de recettes.

Si les dépenses qu'entraineront les extensions et aménagements proposés seront couvertes par les recettes, actuellement l'ensemble des crédits de fonctionnement (personnel et matériel) alloués aux P.T.T pour un an, s'élève à 24.000.000 de Kip et les recettes attei gnent le chiffre de 19.000.000 de Kip.

L'équipement proposé au plan quinquennal contribuera à réduire progressivement cette différence d'équilibre de 5.000.000 grâce à la répercussion qu'aura sur le trafic des anciens bureaux et stations, l'ouverture des nouveaux centres postaux, radioélectriques et téléphoniques. Ayant beaucoup plus de possibilités de liaisons et de communications il s'ensuivra que pour l'ensemble des services P.T.T une augmentation constante du nombre des opérations et par voie de conséquence un gonflement du volume des recettes se réaliseront.

Ainsi donc, les mesures envisagées tendront, non seulement à résorber en fin de période quinquennale le déficit budgétaire et à assurer un équilibre normal du budget P.T.T, mais il peut être également prévu, pour la tranche suivante de 5 années, une gestion bénéficiaire qui est l'objectif principal de l'application du plan, afin que l'Administration des P.T.T cesse d'être une charge pour le Trésor.

Les tarifs à appliquer devront être revisés et harmonisés avec l'importance et la valeur des services rendus. Il y a donc lieu de prévoir cette revision ainsi que les textes législatifs assurant leur mise en vigueur.

.../...

TITRE V - POSTES, TELEGRAPHES & TELEPHONES

CREDITS D'INVESTISSEMENT

Chiffres en Millions de Kip.

DESIGNATION	Répartition sur 5 ans					TOTAUX
	I	2	3	4	5	
A - POSTES						
- Construction, aménagement, agrandissement de 27 bureaux de poste.	étud.	5	5	3,8	3,I	I6,9
- Construction d'une nouvelle recette principale à Vtiane.	"	5	5	5		I5
- Equipement des 27 bureaux de postes et de la recette principale.		0,7	0,7	0,5	0,4	2,3
- Implantation de la Poste automobile rurale.	3,7					3,7
Totaux pour la Poste ..	3,7	I0,7	I0,7	9,3	3,5	37,9
B - TELEPHONE						
- Construction des circuits aériens interurbains.		6	4	4	4	I8
- Installation de la radiotéléphonie entre les villes du Nord, du Centre et du Sud		I,5	I,5			3
- Complément d'équipement du central automatique et extension du réseau souterrain de Vientiane.	3	4	I,5	I,5		I0
Totaux pour le téléphone	3	II,5	7	5,5	4	3I
C - RADIO						
- Construction, aménagement, agrandissement de 3 stations		0,6	0,6			I,2
- Construction d'un nouveau centre d'émission à Vientiane		5	5	2		I2
- Equipement de 27 stations radio et du nouveau centre		3,2	3,2	2,4	2	I0,8
- Equipement de 4 B.C.R en matériel pour la réception et la transmission rapide.		4				4
Total pour la radio		I2,8	8,8	4,4	2	28,0
TOTAL GENERAL	6,7	35	26,5	I9,2	9,5	97

La première année nécessaire aux études n'entraine pas de frais.

.../...

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT.

(Chiffres en Millions de Kips.)

DESIGNATION	I	II	III	IV	V
A - POSTES					
- Construction, aménagement, agrandissement de 27 bureaux de poste	-	-	-	-	-
- Construction d'une nouvelle recette principale à Vientiane.	-	-	-	-	-
- Equipement des 27 bureaux de poste et de la Recette princip.	-	0,3	0,4	0,4	0,5
- Implantationde la Poste automobile rurale.	7,0	9,0	I0,0	I3,0	I4,5
Total pour la poste...	7,0	9,3	I0,4	I3,4	I5,0
B - TELEPHONE					
- Construction des circuits aériens interurbains.	-	0,2	0,3	0,4	0,5
- Installation de la radiotéléphonie entre les villes du Nord du Centre et du Sud.	-	0,I	0,2	0,2	0,3
- Complément d'équipement du central automatique et extension du réseau souterrain de Vientiane.	0,5	0,6	0,2	0,2	0,7
Total pour le Téléphone...	0,5	0,9	0,7	0,8	I,5
C - R A D I O					
- Construction, aménagement, agrandissement de 3 stations.	-	0,I	0,I	0,2	0,3
- Construction d'un nouveau centre d'émission à Vientiane.	-	0,2	0,3	0,6	0,7
- Equipement des 27 stations radio et du nouveau centre.	-	0,3	0,6	0,8	I,0
- Equipement de 4.B.C.R. en matériel pour la réception et la transmission rapides.	-	-	0,I	0,3	0,3
Total pour la radio ...	-	0,6	I,I	I,9	2,3
TOTAUX ANNUELS...	7,5	I0,8	I2,2	I6,I	I8,8

... / ...

RECETTES SUPPLEMENTAIRES

(Chiffres en Millions de Kips)

DESIGNATION	I	II	III	IV	V
A -POSTES					
- Construction, aménagement, agrandissement de 27 bureaux de poste.	-	-	-	-	-
- Construction d'une nouvelle recette principale à Vientiane.	-	-	-	-	-
- Equipement de 27 bureaux de poste et de la recette Principale.	-	I,0	2,4	3,2	4,2
- Implantation de la poste automobile rurale.	I,I	2,2	3,I	3,5	4,I
Total pour la poste...	I,I	3,2	5,5	6,7	8,3
B - TELEPHONE					
- Construction des circuits aériens interurbains.	-	0,I	0,2	0,3	0,4
- Installation de la radiotéléphonie entre les villes du Nord centre et du Sud.	-	0,I	0,I	0,2	0,2
- Complément d'équipement du central automatique et extension du reseau souterrain de Vientiane.	-	I,7	2,0	2,7	3,5
Total pour le Téléphone...	-	I,9	2,3	3,2	4,I
C - R A D I O					
- Construction, aménagement, agrandissement de 3 stations.	-	-	-	-	-
- Construction d'un nouveau centre d'émission à Vientiane.	-	-	-	-	-
- Equipement des 27 stations radio et du nouveau centre.	-	I,9	3,8	5	6,2
- Equipement de 4BCR en matériel pour la réception et la transmission rapide.	-	-	-	-	-
Total pour la radio ...	-	I,9	3,8	5	6,2
TOTAUX ANNUELS ..	I,I	7,0	II,6	I4,9	I8,6

.../...

INVESTISSEMENTS DE BASE

TITRE VI - URBANISME ET HABITAT.-

Situation actuelle.-

Le Royaume du Laos compte un certain nombre de villes dont il est nécessaire de s'occuper au point de vue urbanisme et habitat.

- VIENTIANE (La capitale)
- PAKSE
- THAKHEK
- SAVANNAKHET
- LUANGPRABANG

Mettons à part la capitale Vientiane dont la population actuelle est estimée à 110.000 habitants environ, et qui est certainement destinée dans les années à venir à voir cette population s'accroitre régulièrement, et son rôle économique prendre un essor de plus en plus important. Vientiane peut donc être considérée comme la seule grande ville où se posent avec ampleur et acuité tous les problèmes d'urbanisme (voierie, eau et assainissement, réseaux divers, programme H.L.M. et H.B.M).

Les autres villes du Royaume présentent au point de vue du nombre de la population, une importance beaucoup moins grande, mais leur éssor apparait aussi certain, et il faudrait dès maintenant, faire l'étude du plan d'urbanisme et des questions essentielles : l'électricité, l'eau et si possible, un début d'assainissement.

Techniquement, le développement de ces grandes villes s'effectue actuellement sans plan d'ensemble et sans que soient appliquées les règles les plus élémentaires de l'urbanisme et de l'hygiène.

Il est essentiel de remarquer ici que l'absence de règles en cette matière est de nature à présenter, pour l'avenir, les conséquences les plus graves pour la santé de la population urbaine.

Nécessité d'un Plan d'Urbanisme.

La situation actuelle est en un sens favorable, car si les mesures voulues sont prises dès maintenant, il sera possible d'obtenir un développement à la fois harmonieux et sain des villes du Royaume.

Les questions d'urbanisme et d'habitat doivent être traitées à longue échéance car elles impliquent des travaux qui donnent naissance à des constructions ou à des implantations dont la durée peut et doit s'étendre sur de longues années.

De mauvaises dispositions ou l'absence de réglementation conduisent à mettre en place des habitations ou des ensembles d'habitations dont le principal inconvénient est souvent l'absence d'hygiène, ce qui, pour la population urbaine, présente des inconvénients plus graves que ne peut présenter l'absence d'hygiène à la campagne.

.../...

De tels centres urbains peuvent rapidement devenir des foyers d'infections extrêmement graves, déterminant soit une mortalité infantile et adulte importante, soit une dégénérence rapide de la population.

Il est, en conséquence, indispensable de prévoir dès maintenant des plans d'urbanisme et des règles d'habitat très stricts. Cette tâche se trouvera d'autant plus facilitée que le développement urbain peut être considéré comme à ses débuts et ne se trouve donc pas gêné sensiblement par les installations antérieurement existantes.

Ce point constitue un avantage considérable par rapport d'autres pays dans lesquels la population urbaine a déjà pris une extension plus ou moins anarchique. Il ressort de ceci que le Laos doit profiter de cet avantage pour se créer à peu de frais, mais avec une volonté bien arrêtée d'ordre et de méthode, un ensemble de centres urbains qui, très rapidement, pourraient apparaitre comme des modèles du genre.

La tâche première est donc :

a) Entreprendre l'étude et la promulgation de plans et règlements d'urbanisme. Ces plans devront comporter, comme tout plan d'urbanisme digne de ce nom, non seulement les implantations différentes : quatiers, rues et monuments, mais également les réseaux d'assainissement, les liaisons avec l'extérieur, par route, eau, liaisons postales.

b) L'élabotation de règles strictes en matières de construction urbaine, imposant aux particuliers les règlements d'hygiène à appliquer. La promulgation de ces règlements devra être suivie de leur mise en exécution et à cet effet les autorités compétentes devront être dotées des pouvoirs nécessaires et l'exécution desdits règlements surveillés attentivement par l'autorité centrale, afin qu'en aucun cas ils ne soient enfreints.

Un telle réglementation n'a pas pour but de créer des gênes individuelles ni de contrarier l'évolution de la cité, mais son rôle est de coordonner les initiatives privées de construction ainsi que l'action des autorités responsables, en vue de la création d'ensembles harmonieux et sains, pour le plus grand bien de la population.

La réalisation de l'ensemble des dispositions à prendre en matière d'urbanisme et d'habitat s'étendra sur plusieurs décades.

Le présent Plan a pour but essentiel de réaliser les premières mesures considérées comme indispensables.

<u>Programme d'action</u>.

Les considérations générales ci-dessus conduisent au programme d'action suivant :

A.- Tout d'abord il est nécessaire de réorganiser et surtout de renforcer le Service de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui, dans son état actuel, ne pourrait faire face à une aussi grande tâche.

.../...

Il est prévu à cet effet, la réalisation d'un batiment fonctionnel et bien équipé dont les plans sont déjà étudiés et le terrain trouvé et qui permettra de loger les services correspondants.

Il faut également recruter le personnel approprié (avec la nécessité de lui construire des logements) à savoir 2 architectes, 1'urbanisme, 2 ingénieurs (spécialistes du cadastre et des sanitaires) 3 dessinateurs-projecteurs.

B.- Parallèlement, est prévu un ensemble d'études afin de promouvoir les règlements d'urbanisme et des règles sanitaires pour l'habitat urbain.

C.- Dans les études de l'élaboration des plans d'urbanisme l'ordre de priorité revient à Vientiane, suivie des autres ville de Province.

Problèmes d'Urbanisme.

Les problèmes d'urbanisme qui se posent et sont à règler en priorité à Vientiane sont les suivants :

I°/- V O I E R I E

- Aménagement des voies existantes
- Etude de voies nouvelles
- Protection de la berge du Mékong
- Places et Parkings
- Marchés
- Espaces verts
- Monuments et sites classés.

Les travaux de voierie porteront particulièrement sur l'aménagement des voies existantes, l'étude des voies nouvelles, la protection des berges du Mékong (pré-étude et estimation), l'aménagement du grand marché.

2°/- EAUX, ASSAINISSEMENT.

- Adduction et distribution d'eau
- Assainissement, égoûts eaux pluviales, eaux usées (ménagères et industrielles).
- Usine de pompage des eaux usées.

- Ordures ménagères
- Cimetières (fours crématoires)
- Abattoirs.

L'adduction et la distribution de l'eau comme d'ailleurs celles de l'électricité (§ suivant) constituent un secteur spécial dans le développement urbain. Leur nature particulière qui les fait ressortir d'un certain nombre d'activités, a amené à les inscrire dans un chapitre spécial du Plan.

.../...

En première urgence, il sera en outre réalisé : l'amorce d'un réseau d'égoûts pour eaux usées pluviales, l'organisation et la collecte des ordures ménagères, l'aménagement de cimetières (fours crématoires), l'aménagement d'abattoire modernes et la distribution hygiénique de viandes.

3°/- AUTRES RESEAUX.

- Distribution électrique (prévue comme celle de l'eau sous le couvert d'un organisme d'économie mixte.)

- Eclairage public.

Nous citons en outre pour mémoire en souhaitant les voir étudiés et réalisés en liaison avec le service de la Reconstruction et de l'Urbanisme:

- Signalisation
- Réseaux annexes et coordination.

4°/- HABITAT - PROGRAMME H.L.M et H.B.M.

Le développement de la construction à usage d'habitation est un impératif à Vientiane où le nombre de la population mal logée est important. C'est donc à Vientiane qu'il y a lieu d'envisager dès maintenant un programme de constructions à loyer modéré ou bon marché, permettant de loger une population importante et laborieuse.

Le programme exposé ici correspond à la création de logements sains destinés à loger en particulier le personnel des administrations publiques ou privées auquel actuellement la cherté des loyers ne permet pas d'avoir un logement décent.

Les études préliminaires réalisées permettent d'envisager la construction d'immeubles comportant de 2 à 4 étages et réalisant des logements d'une superficie de 90 à 100 m2 avec murs de 28cm d'épaisseur. L'aménagement et la distribution intérieures sont à étudier mais comportent salle d'eau, W.C et cuisine, pour un prix de 250.000 Kips maximum.

Ceci est réalisable sous réserve de constructions faites par quantités importantes (100 logements).

Il est prévu la création de Société d'habitation à bon marché et à loyer modéré, dont le capital social sera constitué par :

a) Une souscription en espèces à provenir de l'Etat ou d'organismes publics ou privés, représentant 10% au moins du montant des travaux envisagés.

b) Un apport de l'Etat ou de Collectivités Publiques sous forme de terrains et travaux de voierie, rémunérés par actions d'apport.

L'ensemble des deux représentant au moins 20% du montant des travaux à effectuer.

Les travaux seront financés.

1°/- A concurrence de 10% par le capital social

2°/- A concurrence de 10% par des ventes de pas de porte ou avances pour locaux non à usage d'habitation, ou financements privés.

3°/- A concurrence de 80% par emprunt au crédit national Lao amortissable de I5 ans, à 5% d'intéret annuel gagé sur hypothèque des biens immobiliers (terrain et construction) de la Société.

De tels logements pourraient être loués à un prix n'excédant pas 2.000 Kips par mois.

Il est prévu à Vientiane la construction d'une tranche annuelle de I00 logements.

Pour le programme H.L.M (H.B.M) il est hautement souhaitable de trouver prévues au programme de développement industriel les industries locales suivantes : (voir titre VIII du développement industriel.

- Cimenterie
- Terre cuite (briques, pleines et creuses, briques de parements hourdées creuses et tuiles).
- Scierie équipée de façon moderne (menuiserie bois, mobilier).

Pour réaliser ce programme, il faudra en outre :

- Un laboratoire d'essais (essais de sol, analyses et essai de tous matériaux).

- Des engins mécaniques.

Il sera inutile d'avoir un laboratoire personnel en notre propre parc d'engins puisque d'autres services, les travaux publics et l'agriculture notamment en ont besoin.

Mais nous insistons sur le fait que ces deux services doivent etre nationaux et non étroitement rattachés à un seul Ministère. Ces services nationaux bien gérés permettront la mise en commun d'installations plus puissantes et mieux équipées et le plein emploi de leur matériel.

x

x x

C O N C L U S I O N.

Etant donné l'ampleur et l'importance de la tâche à réaliser et l'énorme investissement nécesaire, le Service de la Reconstruction et de l'Urbanisme estime qu'il faudra que ce programme soit réparti sur plusieurs plans quinquennaux (2, 3 et même 4 suivant les possibilités financières.)

Mais nous ferons remarquer que le premier plan quinquennal, tel que nous le présentons, constitue un minimum indispensable.

.../...

CREDITS PREVUS.

(En Millions de Kips.)

sur Investissements de la Puissance Publique.

	I	II	III	IV	V	TOTAL
A. - Equipement du Service:						
Bureaux et logements ...	8,5	4,5	-	-	-	I3
Moyens de transport	I	I	-	-	-	2
B. - Etudes d'Urbanismes.						
- Vientiane	2	3	2,5	0,5	0,5	8,5
- Luangprabang	-	-	0,9	0,5	-	I,4
- Paksé	-	-	0,7	-	0,5	I,2
- Thakhek	-	-	-	0,5	-	0,5
- Savannakhet	-	-	-	0,6	-	0,6
C. - Travaux sur voies existantes	-	-	I5	I5	I5	45
Travaux sur voie nouvelles	-	-	5	I0	I0	25
Marché	5	I0	-	-	-	I5
D. - Egoûts (Etudes	-	5	-	-	-	5
(Réalisations ..	-	-	I5	I5	I5	45
E. - Cimetières	-	2,5	2,5	-	-	5
Abattoirs (Etudes	-	2	-	-	-	2
(Réalisations .	-	-	8	I0	-	I8
F. - Habitations à bon marché	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	I2,5
TOTAL GENERAL	I9	30,5	52,I	54,6	43,5	I99,7

CREDITS PREVUS SUR EMPRUNTS

Montant des emprunts au Crédit National Lao	20	20	20	20	20	I00

CREDITS SUPPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

à prévoir au Budget National.

Solde et appointement du Personnel complémentaire	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	I2

.../...

T I T R E VII

INFORMATION ET PROPAGANDE

L'activité du Département de l'Information et de la Propagande s'étend à de multiples domaines.

L'accession du Royaume à l'indépendance ne lui permet plus de se désintéresser des évènements majeurs qui se déroulent à l'extérieur, parfois même très loin, de ses frontières. Il convient que les sphères dirigeantes du pays et, derrière elles, la population tout entière soient tenues au courant de l'actualité internationale dont l'évolution peut avoir des conséquences directes sur son avenir et sur sa vie. C'est une des missions de de Département.

Il importe également que les sphères dirigeantes et la population connaissent les progrès et les réalisations des autres pays, afin que le Royaume puisse éventuellement s'en inspirer, ne pas demeurer en arrière et jouer son rôle dans le grand concert des nations modernes. C'est une autre mission de ce Département.

S'il est important pour le pays d'être renseigné sur ce qui se passe à l'étranger, il est capital qu'il le soit sur tout ce qui touche à la vie intérieure du Royaume, sous ses différents aspects. Cette autre mission du Département de l'Information est d'ailleurs un des facteurs essentiels du développement de la conscience collective du pays.

Mais l'expérience a prouvé que l'opinion publique, même dans les nations les plus évoluées, devait être instruite, actionnée, mise en garde, protégée et cette vaste tâche constitue encore une mission de ce Département.

On connait l'importance de l'Information dans le monde actuel et, dans les remous qui depuis 20 ans déferlent sur notre planète, celle de la Propagande. Dans la situation particulière de notre pays, nous avons à faire en matière d'Information et de Propagande, un effort encore plus grand, proportionnellement, que les pays plus évolués, plus éduqués politiquement, moins menacés intérieurement.

Les émissions de la Radiodiffusion Nationale Lao sont très faibles et sont très fifficilement captées dans les diverses provinces du Laos, à cause de la faiblesse de nos deux émetteurs qui n'ont chacun un kilowatt antenne seulement. D'autre part les studios aménagés dans une maison d'habitation ne sont pas conformes aux principes techniques modernes.

La Radiodiffusion étant l'un des moyens efficaces pour l'éducation de la masse laotienne dont la plus grande partie est illettrée, il est vraiment indispensable de procéder au renforcement de la puissance des émetteurs et de construire de nouveaux studios.

Les moyens dont nous disposons pour assurer cette tâche écras-ante, et vitale pour nous, sont extrement réduits. Il est essentiel qu'ils soient sensiblement accrus. Les crédits demandés représentent la limite inférieure raisonnable des besoins les plus urgents de notre Département. C'est seulement s'ils nous sont accordés que nous pourrons travailler avec efficacité et remplir correctement la double mission qui nous incombe.

Programme des Réalisations	Montant en Millions de Kip.	
Ière Année		
Etude des bâtiments de la Direction de l'Information et de Radiodiffusion Nationale	2	
Matériel de Propagande		
I2 voitures avec équipement de cinéma	3,6	
I2 voitures avec public-adress	3,6	
Kiosque de l'Information en Province Phongsaly, Samneua, Saravane	4,5	I3,7
2ème Année		
Constitution d'un batiment pour la Direction de l'Information et d'un batiment pour studios	I0	
Kiosque d'Information à Luangprabang	2	I2,
3ème Année.		
Achèvement de constructions de la Ière année	5	
Equipement de radiodiffusion, comportant :		
- I émetteur de 25 KW en ondes moyennes		
- I émetteur de 25 KW ondes courtes		
- Quatre pulones pour antennes		
- I générateur de 300 KW	II,5	
- Equipement des studios et cable	6	
Kiosques d'information à Paksé, Sayaboury, Attopeu.	4	26,5

4ème Année.

Kiosques d'information de Thakhek et Savannakhet.	4	4
5ème Année.		
Kiosques d'information à Xieng-Khouang et Namtha.	3	3
TOTAL INVESTISSEMENTS		59,2

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

ANNEE	I	II	III	IV	V	TOTAL
Etudes	2	-	-	-	-	2
Batiments centraux	-	IO	5	-	-	I5
Matériel	7,2	2	I7,5	-	-	26,7
Kiosques de province.	4,5	2	4	4	3	I7,5
TOTAL	I3,7	I4	26,5	4	3	6I,2

CREDITS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT A PREVOIR A LA CHARGE DU BUDGET NATIONAL. -

I	II	III	IV	V
5,5	6,5	9	I2,5	I2,5

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE

I - Etudes de base.

Tout développement rationnel de l'économie rurale doit tendre vers un aménagement coordonné des productions agricoles, animales et forestières pour attribuer à chacune des emplacements et l'importance lui convenant le mieux.

Un ensemble d'études de base est indispensable pour établir cet aménagement. Il sera nécessaire notamment d'obtenir :

- une carte d'utilisation des sols
- une carte des sols
- un inventaire des productions et des superficies.

Ceci doit être un des objectifs de base du premier plan quinquennal, qui permettra par la suite d'opérer en toute connaissance de cause la classification du pays en zônes de production.

Ces érudes peuvent être prévues dans le cadre général de l'étude du Bassin du Mékong en vue de son aménagement. Elles seront opérées sur des crédits régionaux et par les organisations des Nations Unies.

Le coût de ces études d'ensemble est estimé à : 20.000.000 kip/.

II - Sens général du développement de l'Economie rurale.

La plus grande partie de la population Lao est à l'heure actuelle formée de paysans. A moins de bouleversement économique imprévisible, il semble que l'agriculture en général sera encore pendant longtemps la partie principale de l'économie.

Mais cette économie rurale est, dans la majorité des cas, une économie de subsistance, où le paysan produit avant tout les aliments qui lui sont nécessaires. A part quelques exceptions dont la principale est le café, seuls les surplus de récolte et quelques produits accessoires de cueillette, sont commercialisés.

Tout en envisageant une évolution progressive de cette économie vers une forme plus intensive de production il est naturel de porter les efforts en première priorité vers la satisfaction immédiate des besoins de la population - C'est donc vers l'amélioration des cultures vivrières, dont la principale est le riz, que tendront les premières réalisations. De même, dans le domaine de l'élevage, c'est vers une amélioration de l'élevage local que, dans cette première période, s'orientera l'action principale du service de l'Elevage.

Il faut remarquer que, tout en insistant sur la nécessité d'un aménagement général du territoire, la configuration physique du pays, le manque de voies de communication, imposeront encore pendant longtemps de travailler par régions naturelles isolées. Ce n'est que dans l'avenir que les économies de ces régions s'interprèteront au fur et à mesure du développement des voies de communication et de l'évolution économique.

.../...

Mais certaines des régions du pays présentent des opportunités exceptionnelles dues soit à leur sol, soit à leur climat - Il conviendra donc d'y attacher une importance particulière, là aussi le développement sera envisagé en deux stades : d'abord pour les besoins locaux, puis pour les échanges extérieurs.

III - Moyens généraux d'action.

A/- Nous avons déjà indiqué la nécessité d'opérer localement, plutôt que par grands ensembles - Mais cette division des actions entreprises ne doit pas aboutir à une dispersion des efforts.

Un des problèmes principaux du Laos est celui des rays effectués en montagne, ces rays conduisent à un déboisement systématique des hauteurs et constituent en même temps un mode de production anti-économique. Le caractère quasi nomade des populations qui s'y livrent, les empêche de profiter des améliorations sociales (écoles, hopitaux...) que l'on pourrait leur apporter.

Il n'est pas possible d'envisager une action continue et à grande échelle contre cette pratique. Mais des réalisations locales comme la mise en réserve de forêts avec le recasement des montagnards, l'augmentation des terres irrigables disponibles pour la riziculture, le développement de cultures de remplacement et de l'élevage, finiront par constituer autant d'étapes vers la solution de ce problème.

B/- L'action des services techniques doit avant tout être dirigée au profit de la population. C'est pourquoi nous avons écarté à priori de grandes réalisations faites directement par ces services, comme par exemple des stations de production. Les stations des services doivent se réduire au minimum d'installations nécessaires pour appuyer la vulgarisation dans une région donnée, y effectuer les multiplications de semenses de plants ou d'animaux qui seront mis à la disposition des cultivateurs locaux.

C/- Toute évolution agricole nécessite, sous une forme ou sous une autre, des investissements : pour les défrichements, les achats de semenses ou des reproducteurs, les instruments etc.. Dans l'état actuel de l'économie paysanne, les cultivateurs n'ont pas les ressources nécessaires pour les effectuer. Un système de crédit ordinaire serait également inapplicable. C'est pourquoi il est envisagé de fournir aux paysans soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, ces investissements en nature - Ceci peut être, par exemple, l'exécution des premiers travaux de défrichement et d'installation des rizières, la fourniture de semenses, de plants, d'animaux reproducteurs, le traitement des cultures, le conditionnement et le groupage des produits, l'irrigation etc..

Pour la première période considérée, ces services et moyens seront réalisés ou donnés directement par les services techniques compétents - Ce n'est que plus tard que l'évolution progressive vers des formes coopératives pourra d'effectuer.

.../...

C'est seulement dans certains cas spéciaux de cultures ou d'exploitations plus économiques que le recours au crédit normal sera envisagé dans le cadre général du crédit National ou celui plus particulier du Fonds Forestier.

D/- Mais la fourniture de ces moyens aux cultivateurs serait insuffisante si leur emploi n'était suivi par les agents techniques qui conseilleraient les cultivateurs - C'est ici qu'intervient la vulgarisation qui doit être le but final de toute action entreprise par un service technique - La fourniture de moyens, la démonstration pratique de nouvelles méthodes doivent ainsi aboutir à la constitution de véritables exploitations pilotes, réalisées par les cultivateurs eux-mêmes et pour eux-mêmes.

L'action de vulgarisation dépend en définitive plus de l'action personnelle des agents que des moyens matériels - C'est pourquoi il a semblé nécessaire d'inclure dans cette partie du plan le recrutement d'agents techniques à différents échelons - Leur action ainsi comprise prend en effet le caractère d'un véritable investissement opéré au profit des cultivateurs.

E/- Si particulière que soit l'économie rurale Lao, elle n'en est pas moins une partie de l'économie générale. C'est pourquoi il est nécessaire d'insister sur le fait que les mesures proprement techniques seront insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées de mesures économiques générales qui leur permettront de prendre leur plein effet.

On peut citer notamment :

- la protection des produits locaux contre les produits d'importations similaires ou de remplacement soit par des droits de douane, soit des prohibitions d'importation.
- les facilités monétaires accordées à l'exportation pour compenser les prix locaux élevés, prix élevés dus non tellement aux prix de revient mais au coût général de la vie.
- les simplifications des formalités d'exportation par l'institution d'organismes locaux.
- le développement des voies de communication, non seulement conçues à l'échelon interrégional mais à l'échelon local sous forme de pistes reliant les villages aux routes existantes.
- la création de marchés locaux.
- les encouragements aux capitaux locaux à s'investir dans le secteur de production agricole plutôt que dans le secteur commercial.

.../...

A. - AGRICULTURE.

a)- La tache principale du service de l'Agriculture consistera dans l'amélioration des conditions de la riziculture.

I - Amélioration des semences.

Il s'agit avant tout de mettre à la disposition des cultivateurs des semences améliorées dont l'homogénéité de rendement, de dimensions des grains, de période de maturation contribueront à augmenter le rendement.

Ces variétés produites dans les stations seront multipliées et attribuées à la population.

2 - Amélioration du régime des eaux.

Les irrégularités climatiques constituent la principale cause de déficit des récoltes, soit à cause des inondations soit des sècheresses. Les travaux d'aménagement envisagés ont pour but principal d'assurer les récoltes existantes, plus que de créer de nouvelles zones de cultures. Toutefois elles permettront d'augmenter les superficies dans les périmètres aménagés, de développer les cultures secondaires et de contribuer à l'amélioration de l'élevage. Les travaux consistent essentiellement en des aménagements à l'échelon village ne nécessitant pas la mise en place de moyens trop importants.

3 - Centres d'actions rizicoles :

Les trois centres prévus consistent en la mise en place d'engins de débroussaillement, d'établissement des rizières et de premier défoncement (ainsi que le matériel d'entretien). Ces centres serviront à la mise en exploitation rationnelle des périmètres aménagés au point de vue hydraulique - Ils seront de véritables centres de vulgarisation des nouvelles semences, des méthodes culturales améliorées.

Cette mise en valeur rationnelle nécessitera des travaux locaux d'analyse des sols, en liaison avec l'établissement général de la carte des sols.

4 - Traitement des cultures.

La défense contre les maladies, les parasites et les rats doit suivre de près la vulgarisations des nouvelles méthodes culturales. Elle s'opérera selon les principes généraux exposés plus haut au profit direct des paysans.

b)- Arboriculture Fruitière.

Envisagée d'abord pour l'approvisionnement du marché intérieur l'arboriculture fruitière pourra par la suite être développée pour les marchés extérieurs.

.../...

Elle portera : - sur les espèces tropicales
- sur les espèces tempérées notamment sur les régions où l'altitude crée un climat favorable..

Le processus d'action sera le suivant :

- introduction des espèces étrangères ou sélection des espèces locales dans des vergers.

- multiplication par greffage, marcottage, bouturage et production des plants destinés à être distribués par la vulgarisation.

c)- Cultures sèches et industrielles.

Le même principe présidera à la multiplication des cultures vivrières secondaires et commerciales.

Un intérêt tout spécial sera apporté à la reconstitution des plantations de café des Bolovens qui autrefois constituaient une ressource importante pour l'exportation.

d)- Personnel.

La vulgarisation sera, on le voit, à tous les échelons, la préoccupation constante du Service de l'agriculture.

Mais pour avoir une efficacité réelle cette vulgarisation doit s'opérer avec un personnel suffisant. Il est prévu le recrutement de IO équipes comprenant I ingénieur, 3 contrôleurs, 20 agents de vulgarisation et 2 chauffeurs ce qui avec le personnel existant permettra de couvrir les provinces du Royaume.

Enfin une école pratique formera les agents de vulgarisation et servira de premier noyau à l'enseignement agricole dans le cadre de l'Université.

x

x x

.../...

B. - E L E V A G E

I.- Personnel.

a) - Cadre supérieur.

Le cadre des dirigeants du service vétérinaire ne compte actuellement qu'un vétérinaire - Quatre étudiants sont en 1ère année à l'école Nationale d'Alfort.

Cinq contrôleurs d'épizooties (diplômés de l'Ecole de Phnom Penh) suppléent en partie à cette pénurie de techniciens de l'élevage.

Il est indispensable d'arriver le plus rapidement possible à ce que les sections Nord et Sud et les postes provinciaux (Vientiane - Sayaboury - Kiengkhouang - Thakhek - Savannakhet - Saravane et Attopeu) soient dirigés par des docteurs vétérinaires : soit un total de IO avec le Directeur du service.

L'effort de recrutement d'ailleurs ne devra pas s'arrêter là. Pour que le cheptel soit défendu efficacement contre les épizooties et soit en mesure de se développer en quantité et en qualité (et pour l'heure, de se reconstituer) , un vétérinaire par province est nécessaire. Il faut en ajouter un à la direction, deux aux Stations Expérimentales, un autre au laboratoire de diagnostics, un enfin à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

C'est donc un total de I7 vétérinaires dont le Laos a besoin.

Mais il est évident que ces I7 vétérinaires ne seront pas formés en cinq ans.

Il est cependant indispensable de commencer, dès cette année I958 le recrutement de deux élèves par an pour Alfort.

Soit un total de IO en cinq ans, dont 4 seront déjà diplômés à la fin du plan quinquennal (durée des études 4 ans) et sans doute trois de ceux qui poursuivent actuellement leurs études de telle sorte que le Laos pourra compter <u>sept vétérinaires en I963</u>.

b)- Cadre secondaire.

Le nombre de vaccinateurs doit être progressivement porté de 40 en I958 à 90 en I963.

Le recrutement doit être de IO par an environ. Il doit se faire par concours, institué en Décembre tous les ans. Des centres secondaires pour les épreuves seront institués dans les provinces. Un effort spécial sera fait pour inciter des candidats des divers groupes ethniques à se présenter (Mèo, Kha, etc .....).

..../...

Crédits nécessaires.

Bourses pour l'Ecole d'Alfort (pour les étudiants qui s'échelonneront durant les cinq années du Plan et pour ceux qui sont déjà à l'école et qui termineront leurs études dans trois ans.

Bourses : Kips	2.000.000
Voyages : "	400.000

Vaccinateurs. - Organisation des concours, voyages des candidats, bourses pendant études.

Rémunération des professeurs - Achat de livres, cahiers etc .....
200.000

Total du chapitre I = 2.600.000

II.- Bâtiments nécessaires au Service Vétérinaire.

Quatre centres principaux sont à prévoir :

- à Luang-Prabang (secteur Nord)
- à Vientiane (Direction Vétérinaire)
- à Thakhek (Secteur centre Sud)
- à Paksé (Secteur Sud)

Le premier et le dernier de ces centres possèdent une installation rudimentaire où est logé le contrôleur des épozooties, Chef de centre. Ces installation sont insuffisantes.

Il est nécessaire de prévoir pour chacun d'eux une habitation correcte, un bureau et un laboratoire pouvant être utilisé par le vétérinaire pour des diagnostics urgents.

La direction est actuellement installée avec le secteur centre dans les bureaux - clinique etc ... du secteur provincial de Vientiane.

Mais la direction du service vétérinaire du Laos doit posséder ses bâtiments pour l'installation d'un centre administratif, d'un centre de documentation et d'un laboratoire de diagnostics.

Ces bâtiments seront situés en dehors de la ville dans les terrains assez vastes avec des dépendances pour loger provisoirement les animaux de race importés au Laos.

Enfin des postes secondaires sont à installer à Xiengkhouang, Sayaboury, Nam-tha, Samneua, Savannakhet, Attopeu, Saravane et Phongsaly.

Crédits nécessaires - 1.250.000 pour chaque secteur =		3.750.000
	3.500.000 pour la Direction	3.500.000
8 postes secondaires à 400.000		3.200.000
Total du chapitre :		10.450.000

.../...

III. - Activités du service.

I - Recensement.- C'est la première phase du redressement de la situation, actuellement mauvaise, dans laquelle stagne le troupeau laotien. Depuis I943 aucun chiffre précis du cheptel n'a pu être donné.

A cette époque il y avait I29.256 bovins et I69.783 buffles mais Guignard (alors Chef de Service) estimait ces chiffres erronés et avançait ceux de 350.000 pour les bovins et 400.000 pour les bubalins.

Ce travail devrait être terminé en I959. Il faudra prévoir le recrutement supplémentaire d'un certain nombre d'identificateurs pour le mener à bien.

2 - Lutte contre les épizooties.

a) En dehors de la campagne de protection contre la peste bovine qui fait l'objet actuellement d'une aide spéciale américaine, il est indispensable d'instituer une lutte de plus en plus active contre le barbone (septicémie hemorragique) qui cause chaque année des pertes importantes à l'élevage bubalin. C'est surtout dans le sud que les foyers sont nombreux et se renouvellent tous les ans, mais la maladie est connue dans tout le Laos.

Il est nécessaire de faire le recensement précis et la carte détaillée de tous les foyers ayant existé dans les 3 années précedentes. Puis, chaque année, à partir de Janvier, des équipes spéciales de vaccinateurs immuniseront tous les troupeaux de buffles vivant dans les régions signalées ainsi que les troupeaux des environs dans un rayon de 5 kms.

Si cette campagne de lutte contre le barbone est correctement menée, la maladie doit disparaitre avant la fin du plan quinquennal.

Cette campagne oblige au recrutement de vaccinateurs supplémentaires et à l'achat de doses de vaccin beaucoup plus importantes que celles qui sont normalement utilisées par le Service Vétérinaire.

Les déplacements pourraient être effectués avec les voitures que l'USOM a mises à la disposition du Service pour les luttes contre la peste bovine.

b) La rage appelle aussi l'attention. Elle crée une redoutable menace pour la population et pour le cheptel domestique.

Une campagne de destruction des chiens errants doit être menée sans retard.

Elle oblige à la formation spéciale de personnel (ou à l'octroi d'indemnités à ceux qui sont chargés de la capture des animaux), à la construction d'une fourrière au Service Vétérinaire, à l'achat d'une voiture pour le transport des animaux capturés.

... / ...

3 - Délimitation des zones réservés à l'élevage.

Ce travail rentre dans l'ensemble d'une étude sur la vocation des sols. Il sera conduit en accord avec les services de l'Agriculture et des Eaux et Forêts. Le crédit nécessaire doit être globalement prévu.

4 - Création de deux stations de vulgarisation.

Elles auront pour objet d'étudier les races locales, de les selectionner et d'acclimater des races étrangères afin de procéder à des croisements. Pour reconstituer le cheptel lao dont les représentants bovins sont trop réduits en taille et dont le rendement est inexistant, il est nécessaire de penser à l'introduction d'une race améliorée.

Une station de bovins doit être édifiée sur les pentes du Phou Khoun afin d'utiliser de magnifiques pâturages qui poussent sur les anciens "ray" des Mèos - Introduction d'animaux de la race des Schwitz.

Une deuxième station dans les forêts clairières (région de Thakhek).

Introduction de Zébus Brahma des U.S.A. ou de Zébus de l'Inde (Nellore - Gir Guzerat) ou de Zébus malgaches.

L'étude des terrains doit être faite durant l'année 1958. Les plans et constructions en 1959. L'introduction des animaux en 1960.

5 - Constitution d'un troupeau laitier à proximité de Vientiane.

Sans doute des animaux de race Zébu Sind (Inde).

Pour la saison sèche, on aménagera un pâturage d'herbe de Para dans une des cuvettes inondées de la Nam Ngum - une étable rudimentaire (simple toit de chaume) servira d'abri. Une salle pour la traite sera construite à proximité.

6 - Villages pilotes.

Dans chaque centre vétérinaire le chef de poste choisira, en accord avec les autorités administratives, un village où les efforts de mise en valeur de la richesse du cheptel seront concentrés.

L'action du service portera sur :

a - La lutte contre toutes les maladies du bétail (vaccinations aussi des porcs et des volailles).

b - L'éducation des eleveurs.

c - Lutte contre les parasites.

d - Castrations des mâles de mauvaise conformation - causeries aux habitants.

... / ...

e - aménagement des points d'eaux et de prairies artificielles de légumineuses dans les rizières ;

f - distribution échelonnée d'animaux de race (boeufs porcs, volailles;

g - organisation des foires et de marchés de bétail.

Un village pilote par province pour ce premier plan quinquennal.

7.- Organisation de foires et de marchés dans les principaux centres d'élevage.

L'elevage ne se développe que si le propriétaire trouve des débouchés pour ses animaux gras.

Il faut créer de toutes pièces un courant commercial du bétail.

8.- Transport de viande par avion.

Cette mesure est à prévoir pour les mêmes raisons que celles exposées au paragraphe précédent.

Les débouchés augmentent le désir de l'éleveur de produire davantage, de produire plus vite.

D'autre part, le ravitaillement en viande des grandes villes en sera facilité.

Des essais devraient être faits :

a - de Namtha à Luang Prabang.
b - de Phon Savan à Vientiane.

Cette organisation demande la création d'une tuerie dans chacune des contrées productrices et un centre de réception à la ville destinatrice.

9.- A Vientiane un entrepôt frigorifique, rattaché ou non à l'abattoir dont la construction est prévue depuis plusieurs années.

IO.- Développement de l'élevage du porc.

L'élevage du porc s'il était développé pourrait apporter plus rapidement que celui du boeuf une amélioration très importante dans l'alimentation humaine déficiente en protéines animales. Il semble qu'au Laos, les conditions sont réunies pour intensifier cet élevage par les déchets des rizeries et par l'apport de nourriture sauvage qui se trouve dans beaucoup de régions.

x

x x

... /...

C. - EAUX ET FORETS.

Il est estimé que le domaine forestier du Laos couvre environ 60 % de la superficie du territoire. Ces forêts vont de la savane arborée, sans grande possibilité économique, jusqu'à la forêt dense - 25 % tout au plus de la superficie totale peuvent être considérés comme pouvant offrir un potentiel économique.

Le rôle des forêts dans le développement du Laos doit être envisagé sous deux aspects différents.

I°) - La forêt joue un rôle de protection.

- étant donné la nature montagneuse du pays la protection des bassins versants et des flancs de montagne doit être assurée d'une manière permanente.

- en même temps la conservation des sols destinés à être mis, plus tard, en valeur par l'agriculture, doit être assurée par les forêts jusqu'à ce que l'état du développement économique du pays permette leur exploitation.

2°) - La forêt joue un rôle de production économique qui, lui aussi, augmentera au fur et à mesure de l'évolution de l'économie générale.

En fonction de ces données le plan de travail quinquennal peut s'établir comme suit :

I/ - Reconnaissance et classement.

Il s'agit, dans le cadre général de l'aménagement du territoire, de procéder à un inventaire exact des possibilités forestières (inventaire qui sera réalisé en grande partie par la carte de l'utilisation des sols) et de déterminer les superficies à maintenir en forêts permanentes. Etant donné l'état du pays on peut estimer que cette superficie ne devra pas couvrir moins de 30 % de la superficie totale.
Ce travail exigera des reconnaissances précises du pays et aboutira à l'extension du domaine classé en réserves.

II/ - Protection du domaine forestier.

A l'heure actuelle il convient avant tout d'assurer la protection des forêts en vue de leur permettre de jouer leur rôle de protection et de conserver leur potentiel économique pour l'avenir.

Cette protection doit porter sur la lutte contre les feux, celle contre les rays, en liaison avec la constitution des réserves et nécessite un minimum d'installations (postes forestières pistes de délimitation).

En même temps et dans des secteurs intéressants par leur situation géographique, l'enrichissement et la reconstitution des forêts en essences de valeur seront entrepris par reboisement et dégagement des portes graines.

... / ...

III/ - Exploitations.

Compte tenu de l'évolution économique actuelle et des projets d'industrialisation en cours, l'évolution de la production commerciale peut être envisagée comme suit :

Bois d'oeuvre :

Production actuelle moyenne	30.500 m3
Augmentation de la consommation	I0.000 m3
Exportations	I0.000 m3
Petites industries nouvelles	I0.000 m3
	60.500 m3

Bois de feu :

Chauffage	6I.000 m3
Production annuelle moyenne	
Augmentation de 50 %	30.000 m3
	9I.000 m3

Carbonisation

Production actuelle moyenne	24.000 m3
Augmentation de la consommation	24.000 m3
	48.000 m3

Total en m3 grume.

Production actuelle	II6.500 m3
Production envisagée	I95.000 m3

Cette augmentation de la production sera rendue possible par des mesures techniques tendant vers l'aménagement, au sens sylvicole du terme, des forêts à caractère économique - Cet aménagement sera opéré progressivement au fur et à mesure des résultats obtenus par l'inventaire des ressources forestières.

L'intensification de la pratique des coupes semi-méthodiques mises récemment en vigueur, en constituera le premier pas. Ceci nécessitera des travaux de délimitation, l'ouverture de voies de vidanges et de pistes destinées à augmenter la superficie mise en exploitation pour éviter l'épuisement des forêts.

Le développement des exploitations et leur rationalisation exigera d'autre part un effort de l'industrie privée pour moderniser et augmenter l'équipement actuel. Cet effort sera soutenu sous forme de crédits par le fonctionnement de la caisse de prêts du Fond Forestier, créée dans le cadre de l'aide américaine et qui devra recevoir une nouvelle dotation de base.

Mais ces trois plans de travaux ne peuvent être réalisés que par une action permanente de personnel techniquement formé. Il est nécessaire d'envisager la constitution de I2 divisions forestières à raison d'une par province et groupées en deux inspections.

... / ...

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE.

AGRICULTURE.

INVESTISSEMENTS PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE
(en Millions de Kips)

	I	II	III	IV	V	TOTAL
EQUIPEMENT.						
- Construction et équipement d'une école pratique d'agriculture	2,0	2,7	2,7	2,7	2,00	I2,I
- Matériel	2,0	2,5	3,0	4,0	4,5	I6
ACTIVITES						
Riziculture.						
- Travaux d'amélioration de variétés....	I,0	I,2	I,0	I,3	I,3	5,8
- Amélioration du regime d'eau	7,0	8,0	9,0	I0,0	II,0	45,0
- Travaux d'analyse des sols	0,3	0,5	0,7	0,9	I,2	3,6
Stations d'action rizicole	I,5	2,0	2,5	3,0	3,5	I2,5
Arboriculture fruitière	0,5	0,7	0,9	I,I	I,3	4,5
Culture sèche.....	I,0	0,8	I,0	I,2	I,5	5,5
Cultures commerciales et industrielles.....	0,8	I,0	I,2	I,4	I,6	6,0
T O T A U X	I6,I	I9,4	22,0	25,6	27,9	III,0

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE.

AGRICULTURE.

TABLEAU DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES A PORTER AU BUDGET NATIONAL

(en Millions de Kips).

	I	II	III	IV	V
PERSONNEL.....	10,0	11,2	13,5	14,0	15,5

EXPLICATION DES BESOINS ET OBSERVATIONS.

Recrutement de :

- 10 Ingénieurs d'agriculture
- 30 Contrôleurs d'agriculture
- 200 Agents de culture et de vulgarisation
- 20 Chauffeurs.

Personnel existant.

- 1 Ingénieur d'agriculture
- 15 Contrôleurs d'agriculture
- 52 Agents de culture et de vulgarisation
- 8 Chauffeurs.

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE.

E L E V A G E.

INVESTISSEMENTS PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE

(en Millions de Kips).

	I	II	III	IV	V	TOTAL
CHAPITRE I. -						
- Bâtiments.....	I,9	I,9	-	-	-	3,8
- Direction	I,75	I,75	-	-	-	3,5
- Poste secondaire.....	-	0,8	0,8	0,8	0,8	3,2
CHAPITRE II.						
Article Ier - Recensement	0,4	0,4	-	-	-	0,8
Article 2 - Lutte contre les épizooties.....	I,I	I	I	I	I	5,I
Article 3 - Vocation des sols.....						p.m.
Article 4 - 2 stations de vulgarisation.....	-	9,0	3,0	-	-	I2,0
Article 5 - Troupeau laitier.....	-	I,5	-	-	-	I,5
Article 6 - Villages pilotes...	I,2	I,2	I,2	I,2	-	4,8
Article 7 - Foires et marchés ...	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Article 8 - Transport de viande	I,0	I,0	-	-	-	2,2
Article 9 - Entrepôts Frigorifiques..	4,0	4,0	-	-	-	8,0
Article IO - Développement de l'élevage du porc..	I,0	I,0	I,0	I,0	I,0	5,0
CHAPITRE III.						
Formation de personnel..	0,2	0,3	0,5	0,7	0,7	2,4
T O T A L	I3,3	24,6	8,0	5,2	4,0	55,I

CREDITS DE FONCTIONNEMENT A FINANCER PAR LE BUDGET GENERAL

E L E V A G E.

- Traitement de vétérinaires diplômés.....	0,5	I,0	2,0	2,5	3,0	-

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE

EAUX ET FORETS.

I - TABLEAU DES FINANCEMENTS PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE.

(en Millions de Kips).

	I	II	III	IV	V	TOTAL
RECONNAISSANCES/	,	,	,	,	,	
- Classement du domaine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	I
- Réserves forestières	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2
PROTECTION ET AMELIORATION:						
- Lutte contre les feux de brousse	0;I	-	0,I	-	0,I	0,3
- Lutte contre rays et fixation de population montagnarde.....	2	2	2	2	2	I0
- régénération naturelle et artificielle	2,5	3	3,5	4	4,5	I7,5
EXPLOITATIONS.						
- Aménagement et délimitation des coupes....	0;I	0,I	0,2	0,2	0,2	0,8
EQUIPEMENT DU DOMAINE.						
- Pistes, voies de vidanges et postes forestiers..	7	8	6	6	6	33
T O T A L	I2,3	I3,7	I2,4	I2,8	I3,4	64,6

... / ...

TABLEAU DES FINANCEMENTS PAR EMPRUNT.

(Fonds Forestier)

EAUX ET FORETS (en Millions de Kips).

	I	II	III	IV	V	TOTAL
EXPLOITATIONS						
-Développement des industries d'exploitation et forestières ..... (Caisse de crédit)	5	4	3	2	I	I5

III;- TABLEAU DES CHARGES SUPPLEMNTAIRES DE FONCTIONNEMENT A PREVOIR AU BUDGET NATIONAL ORDINAIRE

EAUX ET FORETS.

	I	II	III	IV	V	TOTAL
PERSONNEL - Ingénieurs						
- retour de 4 étudiants au cours des 2 prochaines années						
- Formation (2 ans) de 5 nouveaux ingénieurs	0,2	0,4	0,4	0,4	0,9	
- Brigad-iers						
-26 brigadiers à recruter sur 5 ans.....	0,4	0,8	I,I	I,5	I,9	
- Gardes						
- 70 gard-es à recruter sur 5 ans	I,I	2,3	3,5	4	4	
TOTAL.....	I,7	3,5	5,0	5,9	6,8	

... / ...

TITRE VIII - ECONOMIE RURALE.

TABLEAUX RECAPITULATIFS.

(en Millions de Kips)

FINANCEMENT PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE.

	I	II	III	IV	V	TOTAL
Etudes d'ensemble	4	4	4	4	4	20
Crédits spécialisés:						
- Agriculture.....	I6,I	I9,4	22	25,6	27,9	III
- Elevage	I3,3	24,6	8	5,2	4	55,I
- Eaux et Forêts....	I2,3	I3,8	I2,4	I2,9	I3,4	64,8
TOTAUX	45,7	6I,8	46,4	47,7	49,3	250,9

CREDITS SUPPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT.
A PREVOIR AU BUDGET NATIONAL.

	I	II	III	IV	V
Agriculture	I0	II,2	I3,5	I4	I5,5
Elevage	0,5	I,0	2,0	2,5	3,0
Eaux et Forêts	I,7	3,5	5,0	5,9	6,8
TOTAUX.....	I2,2	I5,7	20,5	22,4	25,3

CREDITS D'EMPRUNTS.

	I	II	III	IV	V	TOTAL
Exploitation et industries forestières	5	4	3	2	I	I5

TITRE IX - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER.

Le développement de la production industrielle et minière est un facteur primordial du développement de l'économie Lao.

La prod-uction de l'Agriculture, de l'Elevage, des Forêts est avant tout destinée à satisfaire aux besoins primordiaux internes de la population. Leurs possibilités d'exportations sont par contre faibles en général, ou nécessiteront certaines transformations industrielles.

Le présent chapitre étudie ces diverses industries et trace un premier programme de réalisations.

Il doit être ici précisé que les industries envisagées devront être mises en oeuvre en tenant compte des techniques modernes, afin de ne pas courir le risque mortel d'être étouffées par une concurrence étrangère, produisant à meilleur compte.

Les industries susceptibles d'exporter tout ou partie de leur production doivent en outre être particulièrement recherchées. Prévues pour satisfaire soit certaines exportations possibles auprès des pays voisins, soit à des demandes mondiales de produits, elles ne sont concevables qu'en utilisant le plus possible de matières premières nationales. Elles doivent être capables de déverser leur production sur le marché mondial ce qui implique un équipement offrant les meilleures garanties techniques, et par conséquent un prix de revient compétitif.

Du point de vue financier, le développement industriel doit être réalisé à l'aide de capitaux privés nationaux et étrangers. Cependant des participations de l'Etat pourront être envisagées en particulier dans les Industries Extractives ou d'Intérêt général en vue de favoriser leur création.

Par contre, il y a lieu de prévoir en ce domaine une participation active du Crédit National Lao sous forme de prêts à moyen et long terme.

Des avantages précis sont prévus en ce qui concerne les capitaux nationaux.

Des garanties et avantages spéciaux doivent être prévus en ce qui concerne les capitaux étrangers venant s'investir au Laos et prenant à leur compte les risques inhérents à toute industrie nouvelle.

L'ensemble de ces mesures est précisé ci-dessous :

- Réduction des droits d'enregistrement.
- Dispense des droits de transcription pour apports immobiliers.
- Réduction de moitié des droits sur le Revenu des valeurs mobilières.

... / ...

- Réduction des B.I.C. pour investissements nouveaux.
- Possibilité d'obtenir l'entrée de certains matériaux d'équipement en franchise de douane, ou d'acquitter les droits correspondants en action d'apport attribués au F.I.N. et que celui-ci pourra ultérieurement placer dans le public au Laos, au prix nominal.

Pour les investissements de capitaux étrangers privés :

- Possibilité d'exporter les devises correspondantes à la rémunération des capitaux étrangers investis dans le capital social ou les emprunts contractés.
- Possibilité de rapatriement dudit capital avec échelonnement sur 20 ans au moins.

Tous les avantages ci-dessus légalement definis seront nommément accordés par la decision de la Commission de l'Industrie du Plan et de la décision de la Commission spéciale prévue par le Plan, chargée de statuer sur les avantages fiscaux.

Enfin les industries nouvelles devront obligatoirement faire appel au début au concours de spécialistes étrangers jusqu'à ce que le personnel Lao qualifié puisse en assurer la relève. Les délais à envisager sont plus ou moins longs selon le degré de spécialisation. Par contre, il est indispensable d'assurer à ce personnel, pour l'inviter à venir, certains avantages primordiaux tels que garantie de transferts d'une partie de leur solde, voyages et habitation.

EN CONCLUSION.

Un développement industriel notable est possible en raison des besoins du marché intérieur, et de la présence assurée d'un certain nombre de matières premières (forêts, minéraux connus, minerais dont les indices sont encourageantes).

Ce développement doit se faire grâce à des capitaux privés nationaux et étrangers, sans obérer le budget de l'Etat, le rôle de l'Etat étant de guider ce développement et éventuellement de prendre des participations non onéreuses ou de démarrage.

Ce développement nécessite certaines mesures en faveur de capitaux tant nationaux qu'étrangers, et des techniciens étrangers indispensables pour les périodes de démarrage et de lancement.

Ce développement assumera une amélioration certaine et importante de la balance commerciale, ainsi que du standard de vie.

COMMISSION DE L'INDUSTRIE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

La Commission de l'Industrie, créée par Arrêté N° IO/Plan en date du I9 Février I957 au Commissariat au Plan a pour objet l'étude des demandes d'importation de matériel industriel et d'équipement.

... / ...

Cette étude est effectuée dans le cadre du présent plan.

L'agrément de la Commission de l'Industrie, pour la création d'un organisme économique, entraine l'obtention pour cet organisme d'un certain nombre d'avantages d'ordre fiscal économique et douanier, spécialement promulgués, en vue de favoriser le développement économique du Pays.

Le rôle de la Commission de l'Industrie comporte :

- l'étude de la forme juridique de l'organisme à envisager, et lorsqu'il s'agit d'organisme d'économie mixte, l'étude de la mise au point de ses statuts, le tout en vue d'assurer leur fonctionnement normal.
- l'étude des installations prévues et leur rentabilité.
- l'étud e des demandes d'importation de matériel, et pièces de rechanges et de matières premières éventuellement nécessaires à son exploitation.
- le contrôle et la surveillance de l'implantation et de la mise en marche.
- l'agrément par la Commission de l'Industrie entraine l'examen immédiat du dossier à la C.N.I.E. dans un délai d'une quinzaine, les 2 organismes opérant en étroite liaison en vue de la délivrance des licences correspondantes et l'obtention des avantages légaux de droit que cette commission est en mesure d'accorder. Ces avantages seront précisés dans chaque cas particulier.

Au cas où la CNIE. estimerait que les prix du matériel proposé ne permettent pas l'attribution des licences correspondantes, les dossiers seraient immédiatement retournés avec le motif de refus à la Commission d'Industrie pour nouvel examen.

Toute infraction constatée par la Commission de contrôle du Commissariat au Plan, habilités à effectuer les contrôles pour la Commission de l'Industrie, entraine l'application des pénalités prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

x

x x

LABORATOIRE GENERAL D'ANALYSE ET D'ESSAIS.

Conformément à la décision du Conseil de Cabinet du I2 Novembre I957, il est créé un organisme à personnalité juridique indépendante sous forme de société mixte dite "Laboratoire Central d'Analyse et d'Essais.".

..../....

Ce laboratoire centralisera toutes les questions d'analyses et d'essais de matériaux dans tous les domaine miniers, industriels, agricoles, hygiène publique, juridiques à l'exclusion des domaines du ressort exclusif des organismes médicaux.

Il comportera des sections d'analyses chimiques qualitative et quantitative ainsi que d'essais mécaniques permettant les opérations suivantes :

- analyse des eaux, des terrains agricoles, engrais minéraux et minerais, charbons, matériaux de construction.
- essais mécaniques des matériaux de construction, bois, métaux, textiles.
- contrôle des produits alimentaires et détection des fraudes.

Ces opérations seront effectuées d'ordre et pour compte de tous organismes publics ou privés, nationaux ou étrangers.

Ces laboratoires pourront effectuer toutes opérations d'analyses ou d'essais d'expertises judiciaires ou de douane.

Administré par un Conseil d'Administration, dirigé par un Directeur assisté d'aides et techniciens spécialisés, il sera doté de l'entière autonomie financière.

Sa réalisation comportera :

- Laboratoire d'analyses chimiques minérales (minerais, sols, liants, métaux).
- Laboratoire d'analyses de produits alimentaires, agricoles.
- Laboratoire d'essais de matériaux de construction.
- Laboratoire d'essais de métaux, bois, textiles.

La mise en place de cet ensemble portera sur un délai de cinq années par tranches successives de 1953 à 1963.

x

x x

MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES.

Le Service Central des Mines a été créé au Commissariat au Plan en vertu des statuts de celui-ci, par décret N° 253/PC du 14 Septembre 1956 dans le cadre du Bureau des Etudes Economique et Technique.

Dans le cadre du Plan, le Service Central des Mines coordonne ou dirige et entreprend lui-même des prospections tendant à mettre en valeur les richesses minières du Royaume.

... / ...

Il est chargé de mettre en œuvre tous dispositifs tendant à encourager les recherches minières, et promouvoir toutes initiatives à cet égard.

Il n'est pas possible actuellement d'élaborer un Plan précis et complet de recherche et de prospection minières sur l'ensemble du territoire, le développement d'un tel plan étant fonction des premiers travaux entrepris et des indices recueillis, les lignes directives retenues pour ces études sont ci-dessous définies :

1/- Les combustibles.-

Il importe de rechercher les possibilités de sources d'énergie, problème qui doit être résolu en première urgence tant sur le plan prospection que, ultérieurement, sur celui de la mise en exploitation.

a) Charbon.- Les indices sérieux relevés dans les régions au Nord de Vientiane et de Saravane, conduisent à concentrer les recherches sur ces deux bassins d'autant qu'il n'est pas interdit de penser que ces bassins pourraient permettre d'amorcer l'extraction dans un délai de un à deux ans.

b) Pétrole.- Les indices sont à vérifier et à analyser. La lithologie des bassins sédimentaires présente, a priori, des caractères favorables. Cependant, les délais relativement longs et les moyens puissants que nécessitent de telles prospections incitent à ne les entreprendre que par l'intermédiaire de sociétés spécialisées, contractuelles, agissant sous cahiers des charges.

2/- Les minerais non ferreux.

Ces minerais sont les plus susceptibles de fournir rapidement une source de revenu au Pays. Il y a donc lieu d'étudier par ordre d'intérêt décroissant, en tenant compte des indices connus :

L'étain, le plomb, le cuivre, l'or, le molybdène, l'argent.

3/- Les matières non métalliques.

Susceptibles de satisfaire des besoins locaux, soit directement, soit en vue d'industries de transformations diverses.

Ces matières sont :

- le sel, les phosphates, le gypse, le calcaire, les argiles.

4/- Les minerais de fer.

Les minerais de fer devront faire l'objet d'études ultérieures en raison de leur nature particulière qui ne permet pas d'envisager une mise en valeur avant que ne soient réalisés un ensemble de conditions favorables impliquant au préalable un équipement important du Pays.

...../.....

PROGRAMME DE PROSPECTION.-

Les considérations précédentes amènent à fractionner les programmes de prospection, par campagnes successives, chaque campagne s'étendant sur une saison sèche, soit, en principe la période permettant des opérations sur le terrain de Novembre à Juin.

La saison des pluies postérieures à chaque campagne sera utilisée à

1/- classer, coordonner et commenter les résultats de la campagne sur le terrain.

2/- élaborer les programmes d'exploitation éventuelle et procéder à leur mise en place.

3/- élaborer le programme de prospection de la saison suivante et réaliser toutes mesures utiles en vue de sa mise en oeuvre.

Dans le cadre ci-dessus, la campagne de prospection 1957-1958 s'est établie comme suit :

Charbon. -Prospection volante du territoire charbonnier du Nord de Vientiane et Saravane.

-Etudes préliminaires de ces deux bassins

-Etudes systématiques de zônes sélectionnées dans ces deux bassins par deux équipes de prospecteurs.

Ces études permettent à la fin de la première campagne, de passer à l'étude d'exploitations possibles.

Etain.- Etudes préliminaires de la région de la Nam Pathène et du bassin stannifère du Moyen Laos, coordination des renseignements recueillis par les compagnies existantes, étude des accords à passer à cet effet, création d'une zone réservée, préaration de campagnes en vue de l'étude de toute la région minéralisée.

Plomb et cuivre.- Prospection volante sur les indices décelés dans les régions de Tchépone, Vientiane, Saravane.

Sel.- Prospection volante des zones de Ban Keun.

Pétrole.- Etude générale révèlant des possibilités à contrôler.

A côté du travail des équipes spécialisées de prospection et aux travaux sur le terrain, il y a lieu de susciter les initiatives et l'émulation individuelles, en vue de rassembler le maximum d'indices possibles.

...../.....

A cet effet, des avantages substantiels seront réservés aux personnes qui auront utilement et efficacement aidé la découverte de gites exploitables par apport d'échantillons et leur connaissance des lieux. Un règlement spécial est prévu à cet effet.

Des décisions correspondantes sont du seul ressort du Service Central des Mines, conformément au règlement correspondant.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 1958-1959.- Les résultats de la campagne 1957-1958 conduisent, pour la prochaine campagne à élaborer, le programme suivant :

Charbon.- Contrôle et interprétation des travaux de recherche minière dans les bassins de Vientiane et de Saravane.

Reconnaissance et évaluation des gites décelés.

Sondages.

Etudes d'exploitabilité.

Etain.- Contrôle des travaux miniers de la Nam Pathène et des indices du Moyen Laos.

Etudes Générales.

Métaux.- Prospections volantes généralisées pour l'or, le plomb, le cuivre.

Sel.- Développement de la production du Sel.

Pétrole.- Poursuite de la réunion de la documentation de base.

INDUSTRIES EXTRACTIVES.-

Il est prématuré, en l'état actuel des choses, de tracer un plan précis d'industries extractives.

Les indices connus, ainsi que les premières constatations des prospections amorcées, permettent cependant d'envisager certains domaines qui pourront faire l'objet des études prochaines et qui sont :

- Extraction du sel, avec possibilité d'industries diverses en découlant;

- Augmentation de la production d'étain dont l'aire de minéralisation et les teneurs permettent d'envisager une extension très importante de l'extraction, laissant entrevoir la possibilité pour le Laos d'une amélioration importante de son économie;

- Extraction de plomb et d'argent;

Cette liste n'étant pas limitative.

...../.....

INDUSTRIES.-

Matériaux de construction.-

L'extension de la construction, tant pour l'habi--tat que pour l'équipement administratif et général du Pays oblige actuellement à l'importation de matériaux de construction ou conduit à l'utilisation de matériaux grevant le prix de la construction (briques pleines).

Deux catégories d'industries sont prévues en la matière :

a) Liants.- Les gisements connus permettent de considérer comme inépuisables les réserves de matières premières pour la fabrication de :

- Chaux
- Ciment
- Plâtre.

Cependant, ces industries sont tributaires de sources de combustibles. Il est, en conséquence, prévu d'utiliser le combustible forestier (bois de feu pour la chaux, charbon de bois pour le ciment) à titre transitoire jusqu'à ce que les prospections charbonnières aient permis d'alimenter en houille lesdites installations.

Installations prévues dans le cadre du Plan :

1/ Implantation à Thakhek d'une usine de chaux et ciment.

Fabrication prévue : chaux éteinte pour construction, ciment de norme AFNOR 250/315.

Production prévue : 1ère tranche courant 1959.
chaux 4.000 tonnes par an.
ciment 24.000 tonnes par an.

2ème tranche de travaux devant permettre, à partir de Juin 1960, de porter la production de ciment à 48.000 tonnes par an.

La première tranche permet de couvrir les besoins du Pays sur la base de la consommation actuelle.

La deuxième tranche devra faire face à l'extension économique et permettre d'envisager une exportation vers les Pays voisins.

Le développement ultérieur sera conditionné par les accords avec les pays voisins en ce qui concerne les transports et les possibilités d'exportation.

Si besoin, une troisième tranche de 24.000 tonnes par an pourra être mise en route ultérieurement.

2/ Implantation d'une usine à plâtre, carreaux et agglomérés.

Capacité prévue: 10/15.000 tonnes par an.

b) Produits rouges.- L'importance des gisements d'argile permettra, dès que se concrétiseront les possibilités charbonnières de mettre en place une usine moderne permettant de fabriquer les produits suivants :

- Briques pleines filées
- Briques creuses de grandes dimensions

...../.....

- Briques et hourdis creux de diverses dimensions
- Tous produits spéciaux correspondant
- Tuiles.

Une telle usine devra satisfaire aux besoins du Pays alimentant l'industrie de la construction.

Elle pourra permettre une certaine exportation vers les territoires voisins.

Industries agricoles et alimentaires.-

La fabrication de certains produits de consommation apparaît nécessaire en raison de :

a)- la demande locale

b)- l'existence de tout ou partie de la matière première ou les possibilités de développement de sa production.

Entrent dans cette catégorie :

- Fabrique de cigarettes destinée à couvrir les besoins intérieurs.

Celle-ci sera combinée avec un organisme de développement de la culture du tabac, permettant ainsi progressivement de supprimer pratiquement l'importation de cigarettes et de réduire l'importation de tabacs bruts.

Mise en route : 1959.

- Filature de tissage de coton.

Les besoins du Pays peuvent se chiffrer actuellement à 2.500 tonnes de filés de coton et à 200.000 pièces de 100 m. de tissus de coton.

Ces chiffres augmenteront avec l'accroissement en pouvoir d'achat de la population.

Le programme primordial prévoit :

- la création d'industrie de filature de coton d'une capacité de production de 1.000 tonnes de filés de coton par an.

- la création d'industrie de tissage d'une capacité de production de 35.000 pièces de 100 mètres par an

- la création d'une ou plusieurs usines de finition, blanchiement et teinture.

- le développement du tissage artisanal par la mise à sa disposition de filés de coton de production nationale (excédent de production prévue en filature par rapport au tissage industriel, 400 tonnes par an).

- Parallèlement à cette implantation industrielle, il sera possible de développer les cultures de coton.

Le développement de cette culture pourra permettre d'envisager éventuellement un développement ultérieur de la filature et des tissages.

- Eaux gazeuses, glacières.

La consommation intérieure de glace, eaux gazeuses aromatisées ou non sera couverte par le développement d'industries correspondantes supprimant ainsi les dites importations.

Ce développement sera favorisé par les possibilités d'énergie électrique exposées plus loin.

...../.....

- Brasserie destinée à couvrir les besoins intérieurs ainsi que certaines exportations dans les territoires voisins.

- Sucrerie.- Industrie conditionnée par le développement de la culture de canne à sucre.

- Industries agricoles diverses, liées au développement de la production agricole et de coopératives de conditionnement et de transformation :

-Décortiquerie de riz
-Industrie de jus de fruits et conserves (ananas)
-Conditionnement de thé et café
-Huileries.

- Industries forestières.-

Ces industries comportent la mise en oeuvre des productions forestières pour les besoins intérieurs, ainsi qu' en vue de permettre leur exploitation.

Elles comportent :

- Production de charbon de bois sur un stade artisanal dont les moyens de production seront améliorés et concentrés.

- Bois de scierie : La production dans les centres importants est suffisante en quantité. Elle sera améliorée en technique et qualité pour obtenir une baisse nécessaire et possible du prix de revient.- Développement de petites scieries pour le ravitaillement des centres secondaires. - Encourager le déplacement des scieries vers les centres forestiers en vue de diminuer les problèmes de transport.

- Déroulage : L'abondance d'essences propres au déroulage et de la demande internationale permet de prévoir la création d'une industrie largement exportatrice en même temps que satisfaisant à des besoins intérieurs en voie d'accroissement (meubles, construction,caisserie).

- Papiers : L'abondance de la matière première existant dans les forêts Lao, ainsi que leur qualité (bambous) d'une part, l'accroissement constant de la demande mondiale en papiers et pâtes permettent d'étudier la création d'une industrie de cette branche, favorisée par l'aménagement de force électrique et la présence de charbon.

Une telle usine permettrait :

a) de couvrir les besoins intérieurs courants en papiers.

b) d'exporter des tonnages croissants en papiers et pâtes.

<u>Développement des industries artisanales</u>.-

De nombreuses industries artisanales peuvent et doivent être développées en vue de couvrir les besoins essentiels de la population.

...../.....

Le développement de ces industries sera favorisé par les mesures suivantes :

a) protection douanière et régime d'importation favorisant le développement de cette production populaire en son essence et indispensable au développement de l'Economie Lao. Cette protection douanière se manifestera par l'établissement de droits de douane plus élevés sur les articles dont la fabrication se développe dans le Pays. En certains cas, il sera fait recours à l'interdiction d'importation. Par ailleurs, des facilités seront données par l'importation de matières premières ou accessoires indispensables à ces fabrications comportant en particulier des dégrèvements douaniers.

b) par le développement de la distribution électrique qui permettra d'avoir, pour ces ateliers, de la force motrice à bon compte, et sans investissements individuels.

c) par le développement de la formation professionnelle et technique au stage pratique.

Parmi les industries dont le développement est prévu, il y a lieu de citer :

- menuiserie de meubles et de bâtiment
- petite mécanique.
- ateliers de réparation et d'entretien, le développement et l'équipement de tels ateliers ayant une grande importance pour l'ensemble de l'Economie et l'entretien du matériel fixe et roulant.
- Tissages artisanaux
- Blanchiement et teinturerie
- Confection et industrie du vêtement
- Blanchisserie
- Tannerie
- Fabrication de sandales, pantoufles, chaussures
- Bonneterie
- Vannerie
- Travail du rotin
- Produits d'entretien
- Corderie
- Poterie

Cette liste n'est nullement limitative et la plus large place doit être faite à cet égard à l'initiative individuelle.

La création de coopératives artisanales d'approvisionnement, d'équipement et d'écoulement sera favorisée par l'octroi de facilités pour l'obtention de prêts destinés à améliorer ces industries et leur permettre d'étendre leur champ d'action.

C'est ainsi que l'extension de la production de sel est prévue dans la vallée de la NAM NGUM par la création d'un syndicat d'exploitation groupant les producteurs locaux, et leur permettant d'acquérir l'équipement voulu par une extension de leur production et l'amélioration de la qualité produite. Cette coopérative devra permettre d'alimenter le Pays en sel de consommation, et de faire face à certaines industries chimiques dérivées.

...../.....

A/- Financement d'Etudes par la Puissance Publique

(en millions de kip)

Années	I	II	III	IV	V	TOTAL
Laboratoire central d'analyse et d'essais.....	I	I	6	2	2	I2
Prospection et études minières	I0	I3	I5	I0	I0	60
Etudes industrielles diverses	2	2	2	2	2	I0
	I7	I8	23	I4	I4	82

B/ Investissements par la Puissance Publique.

Industries diverses.....	Pour mémoire

C/ Crédits d'emprunts (en millions de kip)

Crédits sur prêts Crédit National Lao.....	55	50	50	50	50	255

TITRE X - ELECTRICITE et EAUX

Considérations générales

La production et la distribution de l'Electricité peuvent être rattachées à différents chapitres, tels que Travaux Publics, Urbanisme ou Industrie.

De même la distribution urbaine de l'Eau peut être rattachée aux Travaux Publics, à l'Urbanisme ou à la Santé Publique.

Cependant, l'importance primordiale à accorder à ces deux questions d'une part, et leur caractère particulier de service public et d'activité de rentabilité certaine d'autre part, ont conduit à les traiter dans un chapitre spécial.

La fourniture de courant électrique à bas prix doit être considérée aujourd'hui comme conditionnant tout développement industriel, artisanal et urbain.

La fourniture, aux villes, d'eau abondante et saine, est unn facteur primordial d'amélioration de l'hygiène donc des hommes et, à ce titre, doit être doté d'une priorité certaine.

Par ailleurs, ces deux services sont immédiatement rentables. Il est donc opportun d'envisager leur développement selon des méthodes rapides, souples, en ne prélevant que le moins possible sur la masse trop limitée de crédits dont dispose la puissance publique.

Ces considérations amènent à prévoir la mise en place d'organisme de droit privé ayant leur financement propre par souscription du public et emprunt.

Organes de production et de distribution.-

Il est prévu, conformément à la décision prise par le Conseil des Ministres du 27 Juin 1956, de promouvoir et de mettre en place un ou plusieurs organismes de droit privé pour la production et la distribution de l'eau, pour les différentes villes du Royaume. Ces organismes de droit privé comporteraient une participation de l'Etat (définie ci-dessous) et une surveillance constante de la part de celui-ci:

La concession de distribution sera accordée pour une période de 30 ans, conformément à un Cahier des Charges-type. Au bout de 30 ans, il est réservé à l'Etat la possibilité de reprendre la tot lité des installations et de leur gestion ou de renouveler la concession, et ce avec un préavis de 5 ans. Le Cahier de Charges comportera obligatoirement, entre autres clauses pour l'électricité, l'obligation de la distribution de l'électricité-lumière sur 2 fils, la distribution d'électricité-force basse tension sur 4 fils avec tarif préférentiel sur le tarif lumière et une distribution de force à haute tension, avec un tarif préférentiel par rapport à la force basse tension; et pour l'eau de livrer une eau chimiquement et bactéréologiquement saine.

...../.....

Le Cahier des Charges type prévoit des conventions municipales pour l'éclairage public des villes ou villages, ainsi que pour la fourniture de l'eau aux services municipaux.

L'organisme concessionnaire sera obligatoirement constitué en société anonyme Lao, 5% du capital seront attribués en actions d'apport au Gouvernement Lao qui pourra éventuellement participer à la constitution de la société pour une part plus importante. Ces actions donneront au Gouvernement le droit de désigner un représentant au moins au conseil d'administration.

Le montant de la répartition du capital, ainsi que les statuts, seront approuvés dans chaque cas par la commission de l'Industrie du Ministère du Plan.

Le capital sera constitué par des souscriptions privées et des participations éventuelles du Gouvernement sous forme soit d'apport de matériels, de terrain ou de capitaux, ces derniers dans une faible proportion.

Les fonds nécessaires à l'implantation seront fournis pour partie par des emprunts de C.N.L. et pour partie par des crédits à obtenir lors de la fourniture du matériel, crédits pouvant s'échelonner sur des périodes suffisantes pour permettre le paiement des annuités correspondantes sur les revenus résultant de la fourniture du courant électrique ou de l'eau.

La mise en place de ces organismes s'effectuera sur avis émis par la commission de l'Industrie, au Commissariat au Plan, et décision du Conseil des Ministres.

Ces organismes seront placés sous la surveillance permanente des services qualifiés du Gouvernement dont la mission sera essentiellement de vérifier la stricte application du Cahier des Charges.

Les tarifs homologués par une commission comprenant un représentant des Ministères des Travaux Publics, du Plan et des Finances, donneront lieu à l'établissement de relevés de compteur qui devront être payés par tous les usagers.

E L E C T R I C I T E

La fourniture de courant électrique utilisable tant pour de petits appareils sur le courant lumière que pour le courant force à haute et basse tension permettant l'utilisation de machines de production, donne lieu à un développement économique qui est impossible en son absence.

La distribution du courant force basse tension permet l'épanouissement d'ateliers artisanaux et de petites industries, promouvant ainsi une production populaire qui peut revêtir une importance primordiale pour l'économie du Pays.

...../.....

La distribution du courant à haute tension pour des entreprises industrielles plus importantes permet d'envisager des investissements axés uniquement sur la production prévue par l'usine et dégager celle-ci des sujétions de la production de sa propre énergie électrique, évitant ainsi un gaspillage d'investissements inutiles et une mauvaise utilisation de techniciens.

Il apparait donc de première importance de doter les villes et agglomérations, dans toute la mesure du possible, d'un réseau de distribution électrique.

Situation actuelle

Vientiane

L'ancienne centrale électrique, notoirement trop faible pour la consommation actuelle, vient d'être renforcée par l'adjonction de nouveaux groupes Diesel. Il s'agit de machines reconstruites, représentant un total de 2.000 KW. Ce matériel doit être considéré comme devant pouvoir fonctionner 5 ans au maximum. Il présente l'inconvénient d'être onéreux au point de vue consommation en carburant liquide d'importation. D'autre part, l'énergie produite est insuffisante pour satisfaire les seuls besoins actuels les plus urgents et ne peut servir valablement de base à l'installation d'un centre industriel dans la région de Vientiane. Elle ne laisse aucune marge d'augmentation de consommation pour l'avenir.

Il y a donc lieu, dès maintenant, de prévoir de nouvelles sources d'énergie et l'extension du réseau en vue du développement de zones industrielles à créer.

Autres villes

Dans les autres villes, la distribution d'électricité est assurée par des groupes électrogènes mus par moteur Diesel, en général beaucoup trop faibles pour la puissance demandée dès maintenant, et présentant des usures considérables incompatibles avec une marche normale. Il est donc urgent de prévoir un plan de rénovation de toutes les installations de production et de distribution d'électricité dans les villes du Royaume.

Electrification Rurale

Nulle actuellement.

Etudes générales - Commission du Mékong

L'importance des précipitations d'eau sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur les régions montagneuses ainsi que l'importance des dénivellations amènent à concevoir à long terme une vocation hydro-électrique du pays certaine.

...../.....

L'ensemble des études est à entreprendre entièrement.

Cet ensemble comporte :

1/- L'Etude du Mékong

2/- L'Etude des affluents.

1- Etude du Mékong :

Le Laos ayant adhéré au Comité du Mékong, cet organisme a pris en main l'étude du Mékong ainsi que des installations qui pourront être envisagées.

Le Laos poursuivra sa collaboration à cet organisme.

2- Etude des affluents du Mékong :

Cette étude est à effectuer entièrement et comporte en premier lieu :

l'établissement de la carte des rivières et affluents (tracés, cotes, études débits, etc...).

Nature du courant électrique

En vue de permettre ultérieurement l'interconnexion des réseaux individuels initiaux prévus et d'assurer l'homogénéité du matériel des utilisateurs sur l'ensemble du territoire, la nature du courant est fixée comme suit :

Courant triphasé 50 périodes
Lignes interurbaines H.T. 100.000 volts
Distribution usagers :

HT industriel	5.000 volts
BT industriel	4 fils 220/380 volts
BT lumière	2 fils 220 volts

Force motrice

Etant données les conditions particulièrement onéreuses pour l'Economie du Pays dans lesquelles se fait l'alimentation en carburant liquide, le programme d'installation des centrales électriques locales devra étudier, en premier lieu, les possibilités d'aménagement des chutes d'eau au voisinage des villes à condition que les travaux à entreprendre soient rapidement réalisables, la production rentable, et que ces travaux ne soient pas susceptibles de gêner un plan de développement hydro-électrique ultérieur. Il apparaît cependant qu'un certain nombre d'usines hydro-électriques utilisant des chutes existantes et construites selon la conception "au fil de l'eau" ou avec des barrages peu importants peuvent être envisagés.

Dans le cas où la solution préconisée précédemment ne peut être retenue, il y a lieu d'envisager l'utilisation des combustibles nationaux (charbons), la prospection de ceux-ci laissant prévoir des possibilités certaines.

Enfin, dans le cas d'impossibilité ou de mauvaise rentabilité de l'un des deux cas précédents, l'utilisation des moteurs Diesel pourra être envisagée.

...../.....

Programme

Dans le cadre de l'organisation générale ci-dessus décrite, il y a lieu de procéder à la mise en place urgente d'un certain nombre de centres de production et de distribution.

L'urgence de cette mise en place résulte de deux considérations :

1- l'insuffisance et l'état d'extrême vétusté de la plupart des installations existantes, ainsi que leur mauvaise rentabilité dans le cadre de l'économie nationale.

2- la nécessité de distribution abondante de courant électrique, condition primordiale à un développement économique indispensable.

Ce programme proposé dit "Programme d'électrification d'urgence" doit s'étendre sur une durée de 2 à 4 années maximum et comporte :

a- Une étude préalable en cours, coût $ 50.000, ou Kips 1.750.000, financés sur un programme d'Aide Américaine de 1956.

b- Les études de détail de chaque projet pris individuellement : coût 5.000.000 Kips.

c- Les réalisations dont le coût total peut être estimé à 500.000.000 Kips.

Financement :

Constitution d'une ou plusieurs sociétés d'économie mixte.

- Partie sur Aide Etrangère
- Partie sur capitaux privés nationaux
- Partie sur avance du Crédit National.

A. Vientiane et sa Région

1- Situation actuelle

La Centrale électrique comporte un ensemble de moteurs Diesel usagés pour une puissance installée théorique de 600 KW. et en outre une installation nouvelle de moteurs Diesel marins rénovés pour une puissance de 2.000 KW.

Les divers générateurs ne pouvant être couplés ensemble, il en résultera une perte de la puissance disponible.

Celle-ci n'excède pas 2.500 KW.

La consommation de carburant liquide à prévoir est importante.

...../.....

2- Besoins à satisfaire.

- La puissance immédiatement nécessaire est de 7.500 KW
- La puissance nécessaire dans un délai de 2 ans est de 12.000 KW.
- La puissance nécessaire dans un délai de 5 à 7 ans est de 20.000 KW.

L'insuffisance de la centrale actuelle et son fonctionnement peu économique justifient l'urgence de nouvelles installations.

3- Aménagements envisagés

Il est envisagé la création d'un barrage sur la Nam Lick avec amenée du courant sous haute tension par une ligne de 90 Kms de long, station de transformation à Vientiane et de distribution de courant urbain.

En outre, l'usine ainsi installée permettra d'électrifier toute la basse vallée de la Nam Ngum, vallée très peuplée, centre agricole actif, et permettra le développement de l'exploitation du sel, l'implantation d'industries forestières (scieries, papeteries, bois déroulés et l'extension industrielle de Vientiane.

Montant des investissements, environ ..... 400.000.000 K.
Durée possible des travaux 2 à 3 ans.

Variante.- Au cas où cette solution se révèlerait impossible, et où un gisement charbonnier suffisant serait reconnu au nord de Vientiane, il pourrait être envisagé une centrale thermique à vapeur installée sur le carreau de la mine.

Dans ce cas, le montant des investissements serait de l'ordre de 250.000.000 kips.

Eventuellement, une telle centrale pourrait être alimentée en charbon venant par le Mékong des gisements du Sud. Elle serait établie à proximité de la ville, et représenterait un investissement de l'ordre de 200 millions, mais son fonctionnement serait nettement plus onéreux.

B.- P A K S E

1- Situation actuelle.

La centrale électrique comporte un ensemble de moteurs Diesel dont l'état d'usure nécessite pratiquement la mise hors service d'urgence.

Force totale disponible actuellement : 168 KW.

...../.....

2- Besoins :

Les besoins sont précisés au tableau ci-dessous :

Année	1959	1962	1967
Consommation prévue mensuelle	152.000 Kwh	200.000 Kwh	325.000 Kwh
Puissance nécessaire	700 Kw	950 Kw	1.500 Kw

Il s'agit là des besoins minima de l'agglomération urbaine de Paksé qui ne tient pas compte des augmentations de consommation qu'entraîne le développement des régions agricoles voisines (plateau de Bolovens).

3- Aménagements prévus

Centrale "au fil de l'eau" utilisant la chute de la Sédone à 33 Km. de Paksé, qui doit permettre d'obtenir 1.500 à 2.000 Kw.

Montant des travaux 40.000.000 Kips

Durée possible des travaux : 2 ans

Variante.- Au cas où l'aménagement de la Se Done ne pourrait être entrepris, ce programme pourrait être résolu par une centrale thermique à vapeur, utilisant le charbon de Saravane.

C. T H A K H E K.

1- Situation actuelle.

La puissance installée est environ de 140 KW - Malheureusement seul un groupe de 50 KW fonctionne dans de mauvaises conditions, ce moteur devant être remis à neuf.

La lumière n'est donnée que le soir, soit environ 3 à 4 heures par jour sous une tension théorique de 110 volts - et pratiquement de 70 volts de moyenne.

Le nombre de KWH mensuellement fourni 3.171 dénote dans ces conditions une puissance réelle de 26 KW.

La centrale comporte :

- 1 groupe diesel BUDA	8 ans d'âge	31 KW
- 1 moteur Deutz	25 ans d'âge	20 KW
- 1 groupe Diesel GM	10 ans d'âge	50 KW
- 1 moteur Japonais	5 ans d'âge	47 KW
	Total :	148 KW

...../.....

Le mauvais état de l'ensemble ne permet qu'une utilisation partielle et sporadique.

2- Besoins :

Les besoins sont précisés au tableau ci-dessous et tiennent compte du développement industriel prévu pour cette ville.

Année	1959	1961	1965
Consommation mensuelle prévue en KWH	460.000	1.000.000	1.700.000
Puissance nécessaire	1.000	2.500	4.000

3- Aménagements prévus

Centrale thermique à vapeur alimentée au charbon de Saravane.

Montant des travaux 30.000.000

Eventuellement en 2 ou 3 tranches.

D. SAVANNAKHET

1- Situation actuelle

1 moteur diesel marque DUVANT 2 ans d'âge	100 KW
1 moteur diesel Caterpillar	60 KW
1 moteur diesel Poyaud 3 cylindres	45 KW
1 moteur diesel Poyaud 2 cylindres	30 KW
	235 Kw

Le courant est livré en deux fils sous tension théorique de 120 V avec 30% de sous tension

Le courant force nécessaire aux ateliers en particulier au Service des Travaux Publics est donné pendant les heures de jour.

La production moyenne s'élèverait, par mois, à environ 22.000 KW, pour une consommation de 18.000 d'après des renseignements statistiques.

...../.....

2.- Besoins

Aux besoins de Savannakhet, il y a lieu de joindre ceux de Séno, et de prévoir le développement industriel de cette région.

Année	1959	1961	1965
Consommation mensuelle	975.000	2.500.000	4.250.000
Puissance nécessaire	2.300	6.000	10.000

Aménagements prévus :

Centrale thermique alimentée en charbon de Saravane

Montant des travaux 40.000.000

Exécution en 4 tranches de 2.500 KW.

E. SARAVANE

L'électrification de Saravane et de sa région est liée au développement du problème minier dans cette région. Son étude, et les projets correspondants doivent en conséquence être envisagés mais ne pourront être valablement entrepris que lorsque les travaux de prospection minière en cours dans la région auront donné les précisions voulues sur les possibilités d'exploitation et leur importance.

Aménagements prévus :

Centrale thermique alimentée au charbon

Montant des travaux : 25.000.000

F. LUANG PRABANG

1- Situation actuelle

La centrale électrique comporte une puissance installée totale de 256 KW. fonctionnant partie au charbon de bois, partie aux huiles combustibles. Une partie du matériel est neuf. L'ensemble demande à être complété d'urgence par un équipement complémentaire de lignes et de compteurs et peut, ce faisant, satisfaire rapidement aux premiers besoins immédiats.

...../.....

Matériel :

- 2 groupes à gazogène charbon de bois datant de 1954	160 KW
- 1 groupe GMC ancien mais bon état	50 KW
- 1 groupe international très ancien utilisé en secours	30 KW
- 1 groupe international neuf réservé au service de l'hôpital	16 KW
TOTAL installé	256 KW

La distribution de courant n'a lieu que de 5 h. du soir à 8 h. du matin, ce qui interdit l'usage des appareils ménagers et l'emploi du courant pour les industries artisanales.

Il est actuellement produit 58.000 Kwh par mois.

Besoins

Les besoins sont précisés ci-dessous et tiennent compte:

a- de la distribution de courant jour pour les besoins ménagers

b- du développement de l'industrie artisanale (décortiquerie de riz, menuiserie, poterie, ...)

c- des nécessités du camp militaire

d- du balisage de l'aérodrome

e- d'un éclairage urbain.

Année	1959	1961	1965
Consommation manuelle prévue en KWH	80.000	200.000	600.000
Puissance installée	256	500	1.500

Aménagements prévus :

a- Immédiatement aménagement des réseaux avec compteurs, et règles de marche de la centrale.

b- Etude systématique des cours d'eau de la région et recherche d'une chute permettant de réaliser une centrale hydro-électrique par tranches de 500 KW. installés, éventuellement combiné avec des possibilités d'irrigation.

c- Mise en place de la centrale ainsi étudiée.

Montant prévu pour les travaux 40.000.000 Kips.

...../.....

E A U X

Situation actuelle

Dans toutes les villes du Royaume, la distribution de l'eau est soit nettement insuffisante, soit inexistante. Sauf à Luang Prabang où l'eau est pure mais en quantité insuffisante, dans les autres villes elle laisse fortement à désirer par sa qualité soit que sa distribution soit assurée par les services des Travaux Publics, soit par des porteurs à domicile.

La distribution de l'eau en quantité suffisante et en qualité assurant la protection indispensable de la Santé Publique s'impose donc de façon impérative.

Programme.-

Vientiane : Il est prévu la création d'un réseau complet de distribution ainsi qu'une usine de traitement de l'eau. Celle-ci sera prise par pompage dans le Mékong et subira une décantation filtration et épuration chimique avant sa distribution sous pression à la population.

Montant des investissements prévus: 100 millions Kips.

Thakhek - Savannakhet - Paksé : Même installation qu'à Vientiane, mais adaptée à l'importance de chacune de ces villes.

L'eau sera fournie par le Mékong.

Montant prévu pour chaque installation: 30.000.000 K.

Luang Prabang : Extension de la distribution existante par adaptation des dispositifs d'amenée et de distribution et par captation de sources supplémentaires assurant un débit suffisant.

Montant des travaux : 5 millions de kips.

EAU & ELECTRICITE

Financement par la Puissance Publique

	1	11	111	1V	V	Total
Etudes d'électricité	7	5	5	--	--	17
Etudes des Eaux	2	2	--	--	--	4
Investiment. de l'Etat	--	25	50	50	--	125
TOTAL :	9	32	55	50	--	156

Financement par emprunts au C.N.L.

Eaux et Electricité	--	75	150	150		375

TABLEAU No. 1.

TITRE XI - TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE

(en million Kips)

(ce tableau ne tient pas compte du montant des projets en cours à ce jour)

	I	%	II	%	III	%	IV	%	V	%	TOTAL.
INVESTISSEMENTS Sociaux.											
Santé Publique	37,7	7.3	66.0	12.4	104.8	18.4	100,6	16.4	60.0	11.4	359.1
Education Nationale..	121.4	23.4	119.6	22.4	129.4	22.7	168.1	27.3	151.6	28.9	690.1
	159.1		185.6		234.2		268.7		211.6		1049.2
EQUIPEMENT GENERAL											
Travaux Publics.....	247.2	47.9	154.6	29.0	103.3	18.1	143.7	23.4	157.0	30.0	805.8
P.T.T.....	6.7	1.3	35.0	6.5	26.5	4.7	19.2	3.1	9.5	1.8	97.0
Urbanisme et Habit...	19	3.7	30.5	5.7	52.1	9.1	54.6	8.9	43.5	8.3	199.7
Information et Pro-.. pagande.	13.7	2.7	14.0	2.6	26.5	4.7	4.0	0.7	3.0	0.6	61.2
	286.6		234.1		208.4		221.5		213.0		1163.7
INVESTISSEMENTS économiques.											
Education Nationale Développement villages	2.2	0.5	2.0	0.4	3.3	0.6	12.8	2.1	36.3	6.9	56.6
Économie rurale.....	45.7	8.9	61.8	11.6	46.4	8.1	47.7	7.7	49.3	9.4	250.9
Mines et industrica..	13.0	2.5	18.0	3.4	23.0	4.0	14.0	2.3	14.0	2.7	82.0
Eaux electricité.....	9.0	1.8	32.0	6	55.0	9.6	50.0	8.1	-		156.0
	69.9		113.8		127.7		124.5		99.6		545.5
TOTAL	515.6		533.5	100	570.3	100	614.7	100	524.2	100	2758.4

TABLEAU No.2.

TITRE XI - TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Tableau récapitulatif des financements par emprunts auprès du Credit National Lao destinés à favoriser le développement économique.

(en million de Kips.)

		I	II	III	IV	V	TOTAL
I	- HABITAT.....	20	20	20	20	20	100
II	- ECONOMIE RURALE	10	10	10	10	10	50
III	- MINES & INDUSTR.	35	50	50	50	50	235
IV	- EAUX ET ELECTR.	-	75	150	150	-	375
		65	155	230	230	80	760

TITRE XII

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Il a été noté à plusieurs reprises que l'équipement de base du Laos était trop insuffisant pour permettre la mise en oeuvre d'un plan : l'équipement est aussi insuffisant dans le domaine juridique, que dans le domaine matériel.

Pour y remédier il faut qu'il soit créé un ensemble législatif important : lois arrêtés et règlements administratifs, portant sur un ensemble de domaines très divers, mais dont le rôle est essentiellement de permettre la réalisation des projets inscrits au plan.

En premier lieu il faut que soient mises en vigueur les Ordonnances-Lois suivantes :

1°/- Ordonnance-Loi sur la propriété foncière signée le 23 Mai 1958.

2°/- Ordonnance-Loi tendant à favoriser les investissements conformes au plan de développement économique et social du Laos, signée le 27 Mai 1958.

Il faut ensuite que soit votée et promulguée une Loi dont l'étude a été faite, instituant les Magasins Généraux et le Crédit sur nantissement dans ces Magasins.

Complètant les dispositions d'ordre financier ci-dessus, il est essentiel que soient rédigés et adoptés certains textes destinés à faire disparaître des dispositions fiscales excessives qui gênent le fonctionnement normal du crédit parce que, pratiquement, elles prohibent l'usage courant des formules classiques de mobilisation du crédit, (lettre de change, billet à ordre, warrants, actes d'ouverture de crédit à moyen et long terme pour investissements).

Les mesures suggérées sont les suivantes :

1°/- timbrage au droit fixe de 4 kip des lettres de change, billets à ordre et warrants, domiciliés dans des Etablissements de crédit.

2°/- exemption de tous droits de timbre sur tous reçus délivrés par un Etablissement de crédit en contre-partie d'un versement en compte-courant ou en compte de dépôt, quelle que soit la partie versante.

3°/- enregistrement au droit fixe des notes d'ouverture de crédit par le "Crédit National Lao".

4°/- exemption des droits ou taxes sur la réalisation de tout crédit à moyen et long terme ouvert par le "Crédit National Lao".

5°/- exemption de tous impôts ou taxes sur le chiffre d'affaires et sur les bénéfices pour toute opération du "Crédit National Lao".

...../....

6°/- modification de la section 3 du titre IV des Statuts du "Crédit National Lao" relative à la présentation et à l'instruction des demandes. Celles-ci devront être présentées au "Crédit National Lao" et instruites par lui. C'est au "Crédit National Lao" qu'il appartient de s'entourer des experts nécessaires et de demander aux diverses administrations leur avis sur des points précis.

CODE DU COMMERCE.-

L'élaboration et la promulgation d'un Code de Commerce et en particulier des statuts juridiques des principales formes de Sociétés, sont une nécessité urgente. La législation et règlementation actuelles, comprenant certaines parties de droit français et d'autres de droit coutumier Lao, ne permettent pas le développement normal des organismes commerciaux que nécessite le développement économique moderne.

FISCALITE.-

Les considérations d'ordre budgétaire font ressortir la nécessité de l'élaboration et de la promulgation d'un ensemble fiscal à la fois cohérent, juste et efficace et d'application facile assurant aux collectivités nationales et aux collectivités locales les ressources qui leur sont indispensables, tout en assurant à celles-ci une base plus juste en répartition que celle actuelle et permettant d'assurer au Budget National une indépendance réelle vis à vis des Aides Extérieures.

ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS.-

Les mesures en cours d'élaboration ou de promulgation citées au début de ce chapitre ont, en grande partie, pour but de permettre l'organisation normale du Crédit. Les mesures en cours d'élaboration devront être complètées par la mise en place d'un statut légal assurant aux Capiteux étrangers s'investissant conformément au Plan de développement et selon l'accord des commissions compétentes, des garanties indispensables de sécurité, de rémunération et de désinvestissements raisonnables.

ADMINISTRATION.-

Nécessité d'instaurer dans les administrations du Royaume, à tous les échelons, une responsabilité qui, jointe à la mise à disposition des dites administrations des moyens matériels essentiels à base, devra permettre le fonctionnement normal et régulier de celles-ci et l'exécution de leur mission. Le principe de sanctions pour fautes ou incompétences doit s'imposer nettement, dans tous les services et fonctions publiques.

DISPOSITIONS PARTICULIERES.-

P.T.T.

Les textes de lois ou O.R. et arrêtés ministériels devront porter sur :

- la révision des tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques.
- l'ouverture des bureaux et de stations.
- l'exploitation d'un service intérieur de colis postaux.
- Ordonnance sur la protection des lignes télégraphiques et téléphoniques, objet actuellement de destructions systématiques.
- organisation de la poste-automobile rurale.
- règlementation des relations des services des P.T.T. au regard des propriétés de personnes privées.

Urbanisme et Habitat.

Elaboration de lois et règlements d'urbanismes règlementant en particulier la répartition des zônes d'habitation et zônes industrielles, nature et largeur des voies, alignement règlements d'hygiène urbaine et, pour les constructions privées, et prévoyant des sanctions efficaces en cas de non exécution.

Economie rurale.

Ensemble des textes législatifs et règlementaires portant sur les points suivants :

- statuts des organismes de commercialisation et d'alimentation du monde rural, à base coopérative.
- Organisation, dans le cadre du Crédit National Lao du Crédit Forestier et du Crédit Agricole.
- Règlementation de l'aliénation des biens du domaine au profit des populations agricoles.
- Organisation et législation des zônes d'irrigation
- lutte contre les épizooties.
- règlementation de l'abattage et distribution des viandes.
- extension de la législation sur la protection du domaine forestier (incendie).

...../....

Developpement industriel et minier.

- Arrêtés précisant le rôle et les attributions de la Commission d'Industrie.

- Promulgation de l'ensemble de lois et arrêtés en matière minière.

Les autres textes d'ensemble concernant le développement industriel et minier étant compris dans le texte relatif au développement du crédit et du financement, n'est pas à être rappelés ici.

Electricité et Eaux.

- Texte règlementaire portant création d'une ou de plusieurs Sociétés d'Economie Mixte.

- Ensemble d'arrêtés et de textes administratifs règlementant les relations avec : usagers, propriétaires de sols, communautés urbaines.

TITRE XIII

Estimation du Revenu National et de la Balance Commerciale en fin de la période Quinquennale du présent plan

-:-:-:-:-:-

La mise en place des dispositions prévues au présent plan de cinq ans entrainera le démarrage ou le développement de production entrainant une amélioration du revenu national dont l'estimation est résumé ci-dessous :

- Augmentation des revenus résultant de l'Economie Rurale	300	Millions de Kip
- Augmentation des industries extractives (étain, charbon etc..)	250	"
- Augmentation de la production électrique	575	"
- Production de matériaux de construction (Chaux, ciment, briques).....	80	"
- Augmentation des industries du Bâtiment et revenus immobiliers	70	"
- Augmentation des transports.....	50	"
- Production des tissus et articles d'habillement	130	"
- Augmentation des industries alimentaires (glace, eau, bière etc..).....	150	"
- Industries diverses et artisanales...	100	"
TOTAL.....	1.505	millions de kip

soit en chiffre rond 1.500 millions de kip, ce qui, en partant du chiffre estimé au départ à 5.800 millions pour 2.000.000 habitants donne un revenu global de 7.300 millions, soit une augmentation de 26,0 % proportionnellement considérable.

Le revenu individuel moyen serait augmenté de 750 kip passant ainsi de 2.900 kip environ à 3.650 kip par an. Cette augmentation correspond à une augmentation moyenne de 5% par an, qui peut être considérée comme importante.

L'augmentation de la production entraine non seulement une augmentation du revenu national, mais également des modifications dans le commerce extérieur.

...../...

IMPORTATIONS

Prenant pour base le volume total des importations en 1957, dont la valeur, selon les statistiques de la douane est de 1.450 millions, il y a lieu d'envisager, à la fin de la première période quinquennale, un volume total d'importations qui devra être sensiblement réduit par la suppression d'importations de biens de consommation, pouvant être produits localement, ou non indispensables aux besoins du Pays.

Dans les grandes lignes il y a lieu d'envisager :

Produits alimentaires : réduction de l'ordre de 80 % portant en particulier sur certains produits dont l'importation sera complètement supprimée tels que le riz, café, thé, etc... et d'autres fortement réduits par l'augmentation de la production intérieure.

Carburants : l'augmentation de l'activité économique doit laisser prévoir une augmentation de la consommation en carburants pour véhicules lourds et légers, tracteurs et engins mécaniques, et une tendance à la diminution de la consommation pour installations fixes par suite du développement de la force motrice électrique. L'ensemble de ce poste doit être envisagé comme relativement stable.

Produits divers d'usage courant : Ce groupe comprenant les articles vestimentaires et ménagers, doit subir une importante diminution d'ensemble du fait du développement de la production correspondante, tant sur le plan industriel qu'artisanal. L'élevation du standard de vie doit, par contre, amener une augmentation de la consommation en produits d'origine intérieure. Dans l'ensemble, il est nécessaire que le montant de ces produits à l'importation soit diminué très fortement en freinant l'importation de produits de luxe.

Produits de construction : Dans ce poste il y a lieu de prévoir l'annulation des importations de liants, bois de construction et menuiseries, par contre une augmentation de fers, produits sanitaires et accessoires. L'ensemble doit néanmoins subir une nette diminution.

Produits d'équipement, d'entretien, matières premières et produits accessoires pour l'industrie : l'ensemble de ces postes doit se maintenir à une valeur sensiblement constante, mais avec de profondes modifications intérieures comportant en particulier :

- une forte diminution de l'importation de groupes électrogènes et de petits moteurs à explosion, composée en partie par l'importation de matériel électrique pour l'équipement urbain. Il y a lieu de noter que le matériel rendu disponible dans les villes du fait de l'électrification, devraêtre réutilisé par les équipements ruraux.

- une forte diminution de matériel et voitures automobiles de forte cylindrée à coût individuel élevé, et une extension des importations en véhicules légers ou à 2 roues utilisables par une couche plus importante de consommateurs.

- une plus large importation de matériel d'équipement en conformité du plan et des matières premières et produits accessoires pour les industries ainsi créés.

L'ensemble des mesures ci-dessus devra remener le volume total des importations à un maximun de 1.000 millions de Kip.

Techniquement ce résultat est possible selon l'analyse ci-dessus. Il pourra être réalisé par une politique ferme et sélective des importations, mettant en oeuvre les divers processus comportant l'octroi de licences selon discrimination judicieuse, prèvements douaniers ou, au contraire, agravation des droits, selon les articles. Le Gouvernement à cet égard devra poursuivre une action énergique, continue et cohérente.

EXPORTATIONS.

L'augmentation de l'ensemble de la production ainsi que la mise en route ou l'intensification de productions particulièrement exportables, permettont d'escompter une forte augmentation de la valeur des exportations.

Ces possibilités se répartissement comme suit :

- Produits agricoles (café, piments etc..)	85	millions de kip
- Productions forestières (teck, grumes, laques et divers ..)....	45	" " "
- Liants et industries de matériaux	19	" " "
- Produits miniers (étain, etc..)..	180	" " "
- Produits divers et artisanaux....	25	" " "
TOTAL.....	354	millions de Kip

soit 28% du volume total des importations de 1956 ou 35% des importations prévues pour la dernière année.

Compte tenu de la situation actuelle dans laquelle la valeur des exportations visibles réprésente seulement 2% des importations, ceci représente une amélioration extrêment importante.

En valeur absolue, l'augmentation des exportations visibles représente 310 millions de Kip.

Le volume des exportations non contrôlées peut être estimé sensiblement stable autour de 200 millions.

SCHEMA DE BALANCE COMMERCIALE.

Le volume de 1.000 millions de Kip pour les importations doit être considéré comme un plafond à ne dépasser en aucun cas pour arriver à l'équilibre voulu dans la balance commerciale du Pays et pour le maintien de la valeur du Kip.

Il y a lieu en effet de prévoir la balance d'ensemble pour la Nation Lao sur les bases suivantes :

...../....

(en millions de Yip)

	Entrées	Sorties
- Importations	-	1.000
- Au regard de cette sortie on doit porter :		
a) les exportations contrôlées pour 354 millions dont le montant doit être diminué des frais financiers, charges d'intérêt, sorties diverses correspondantes estimées à 50 millions soit net	300	
b) les exportations non contrôlées estimées préalablement.....	200	
c) les aides extérieures estimées pour un montant de	500	
TOTAL.....	1.000	1.000

La compression des dépenses d'importation et l'augmentation des exportations permettraientdonc d'envisager un état d'équilibre, dès la 5ème année, dans l'hypothèse où le volume des Aides Extérieures représenterait environ 500 millions, hypothèse qui ne paraît pas invraisemblable.

Le mouvement d'amélioration amorcé au cours de cette période devra se poursuivre au cours de la période suivante, pour atteindre progressivement à un état d'équilibre propre sans intervention d'aides extérieures.

SITUATION BUDGETAIRE.

La mise en place des installations d'équipement général entrainera des charges budgétaires supplémentaires qui ont été estimés dans chaque chapitre, et que nous résumons ci-dessous :

- Charges supplémentaires de l'Education Nationale	60
- Charges supplémentaires de la Santé Publique	30
- Charges supplémentaires des Travaux Publics	30
- Charges supplémentaires des Bâtiments Civils	3
- Charges supplémentaires de l'information	12,5
- Charges supplémentaires de l'Administration Générale	60
- Charges supplémentaires de l'Economie Rurale	25
TOTAL :	220,5

Il n'est pas fait état des dépenses de fonctionnement des P.T.T. Celles-ci devant être couvertes par les recettes du service.

Au regard de ce total il y a lieu de considérer l'augmentation du Revenu National de 1.500 millions de Kip, qui, au taux de charge fiscale possible de 20 % représentant une possibilité de revenu fiscal supplémentaire de 300 millions de Kip.

Le montant total de la charge fiscale que le Pays pourrait supporter à ce moment peut donc être estimé à 1.460 millions de Kip, montant qu'il appartiendra au Gouvernement de réaliser par une politique fiscale appropriée, et dans lequel le budget national devra pouvoir s'encadrer intégralement.

CONCLUSION

Le présent plan quinquennal doit être considéré comme un plan de transition, préparant la route à une évolution ultérieure du Pays qu'il permettra au cours de périodes ultérieures.

Les implantations de base sont relativement modestes mais elles sont prévues à la mesure des possibilités de réalisation.

Par contre, l'importance du programme d'études et de recherches, ainsi que la nature des premières implantations, ouvre la porte pour une extension ultérieure beaucoup plus importante, et à une participation accrue des capitaux et entreprises privées indispensables au développement sain de l'Economie.

Ce sera la tâche des plans ultérieurs de les coordonner et d'en assurer la pleine réalisation.

D'ores et déjà, il est possible de prévoir pour cette période ultérieure :

- le démarrage des projets d'aménagement du Mékong dont l'ampleur des travaux et les résultats au cours des 25 années qui suivront permettront d'escompter un développement de l'économie.

- l'extension de la production minière dont les travaux de recherches prévus au plan actuel permettront de mesurer les possibilités et de mettre en place des réalisations certainement importantes.

- le développement concomittant des autres tranches de l'activité, entrainant une amélioration des contitions de vie.

- le développement harmonieux de la population par amélioration de l'hygiène et de l'Education publique.

Le présent plan s'étendant sur les 5 années à venir, les premières depuis le retour de la paix et de l'unité Nationale recouvrées, doit permettre d'inventorier les possibilités du Pays, et de mettre en place les premières installations qui permettront de pouvoir, dès la période suivante, un essor important du Pays dans les domaines économiques, démographiques et sociaux.

...../...

TITRE XIV - DISCUSSION.

Le plan de développement économique et social tel qu'il est présenté comporte deux hypothèses fondamentales à sa base qui sont :

1°/ - Le maintien d'une certaine stabilité dans le volume des aides extérieures, au niveau actuel.

2°/ - Le maintien de la valeur du Kip à son taux officiel actuel.

Toute variation dans l'un ou l'autre de ces facteurs aura des répercussions sur les possibilités de réalisation du Plan, et ce, dans des sens soit favorables, soit défavorables, selon le cas. En outre, les répercussions quelles qu'elles soient seront forcément inégalement réparties sur les différents chapitres envisagés.

Nous nous proposons d'examiner ces diverses incidences - au moins dans les grandes lignes, dans les trois hypothèses suivantes :

a) augmentation du volume des aides extérieures

b) diminution du volume des aides extérieures

c) modification dans la valeur définissant le Kip.

A. - AUGMENTATION DE LA VALEUR DES AIDES EXTERIEURES.

Cette hypothèse est évidemment la plus favorable, toute augmentation des aides extérieures consacrées au Plan permettant, à priori, d'améliorer ou la cadence de réalisation du plan, ou le volume des investissements envisagés.

Cette amélioration n'est cependant ni sans limites, ni également répartie dans les différents secteurs.

Dans son ensemble, les réalisations seront limitées par les possibilités techniques de réalisation d'une part, et par les possibilités de fonctionnement d'autre part.

C'est ainsi que les les possibilités d'extension de Travaux Publics, d'Urbanisme et de Construction seront limitées par les possibilités de main d'oeuvre, d'approvisionnement en matériaux, et de transport.

Les possibilités d'extension de l'Enseignement ou des Services de Santé seront limitées par les conditions de recrutement et de formation du personnel spécialisé (maitres, médecins, infirmiers, etc...) - à moins de faire appel à des techniciens étrangers, ce qui n'est concevable que pour certains postes et dans une mesure limitée.

C'est dire que les possibilités de réalisation se révèleront inégales selon les secteurs, ce que nous voulons sommairement dégager ci-dessous :

I - Santé Publique. - Certains programmes de construction d'hôpitaux et d'infirmeries, et leur équipement, peuvent être notablement accélérés et augmentés, avec appel à des médecins étrangers. Certain programme et lutte contre les maladies seraient également intensifiés avec l'aide des organismes internationaux. Il est permis de penser que les investissements prévus de 359 Millions pourraient être portés à 550 Millions.

II - Education Nationale - L'enseignement primaire ne parait pas devoir profiter de telles augmentations en raison de l'impossibilité de recruter, instruire et entretenir un effectif d'instituteurs notablement supérieur. Pour l'enseignement secondaire la même difficulté se présente pour le recrutement des cadres enseignants. L'enseignement technique et professionnel pourrait certainement recevoir une impulsion plus importante. Les constructions immobilières et l'équipement en matériel d'enseignement pourraient être accélérés.

Les crédits pourraient passer de 590 Millions à environ 850.

III - Travaux Publics - Ce secteur est appelé à profiter le plus d'un élargissement éventuel des crédits. En effet un programme important de travaux publics permettrait de faire appel à des Sociétés étrangères amenant sur place un matériel et des possibilités importantes de réalisation. Les possibilités seraient donc limitées par la seule main d'oeuvre banale. Par ailleurs, une extension des programmes routiers s'imposerait pour accélérer la mise en place du réseau qui permettrait de réunir par routes et par pistes toutes les régions, même les plus reculées. Il est en effet prouvé qu'une partie relativement importante de la population souffre de sous-alimentation sporadique et de difficultés matérielles importantes par le seul fait de l'impossibilité où on se trouve, de lui assurer le ravitaillement nécessaire, alors que le volume total de disponibilité se révèle suffisant. Une amélioration et une intensification du programme routier amènerait en conséquence une amélioration rapide des conditions physiologiques de vie des montagnards en particulier, condition qui prime toutes autres considérations d'hygiène et d'éducation. Un effort particulier devrait donc être porté sur ce secteur, dont les possibilités pourraient être importantes. Le volume possible des crédits pourrait passer de 805,8 Millions à I.200 Millions environ.

IV - P.T.T. - Théoriquement cette section devant utiliser du matériel spécialisé et importé devrait pouvoir profiter largement d'une extension de crédits. Le butoir résiderait dans le recrutement des agents et le montant des crédits de fonctionnement. Il n'apparait donc pas que le crédit, de 97 Millions, puisse passer à plus de I30.

... / ...

V - Urbanisme et Habitat. - Une accélération du travail peut être envisagée dans ce secteur au même titre que pour les travaux publics, bien que l'urgence s'en révèle moindre. Cependant des travaux d'assainissement (égoûts, marchés, abattoirs) devraient être envisagés, faisant passer les crédits de I99,7 Millions à 275 environ.

VI - Economie Rurale.- Le développement rapide de ce secteur par la seule impulsion des investissements publics est peu concevable, car il doit s'accompagner de la formation technique du monde rural. Celui-ci bénéficierait largement de l'extension du réseau routier qui lui permettrait d'écouler ses produits et d'améliorer son ravitaillement. Une augmentation des crédits permettrait cependant des travaux d'hydraulique agricole, mais ceux-ci seraient limités par les possibilités de réalisation, car ces travaux sont de même nature que ceux des Travaux Publics.

La masse de crédits de 307,5 millions pourrait être portée à 450.

VII - Mines et Industries - Une accélération et une intensification des étud es minières seraient désirables. Quant au développement industriel, favorisé par les autres mesures, c'est au secteur privé qu'il appartiendrait de l'accélérer. Le volume des crédits pourrait passer de 82 à I50 Millions.

VIII - Eaux et Electricité - Une action énergique et une injection de crédits et participation de l'Etat en ce domaine permettrait d'accélerer la mise en place des installations prévues, sans que leur structure et leur importance doivent être modifiées au cours de cette période. L'intervention des crédits à provenir de la puissance publique correspondrait donc à une facilité donnée à ce secteur qui pourrait déclencher par ailleurs une activité importante. Les crédits de I56 Millions pourrait ainsi passer à 250. Le tableau ci-dessous résume les chiffres précités, considérés comme le plafond des possibilités, en millions de Kips.

	Dépenses prévues	Dépenses maxima
Santé Publique	359,I	550
Education	690,I	850
Travaux Publics	805,8	I.200
P.T.T.	97	I30
Urbanisme et Habitat	I99,7	275
Information	6I,2	80
Economie Rurale	307,5	450
Mines et Industries	82	I50
Eaux et Electricité	I56	250
TOTAL	2.758,4	3.935

... / ...

B.- Diminution du volume des Aides Extérieures.

Sans qu'il y ait lieu d'envisager en détail l'origine des Aides Extérieures et la contribution de chacun des organismes qui participent à cette aide, il y a lieu de préciser que toute diminution de l'aide extérieure, aura pour conséquence, dans le cadre des 5 années envisagées au présent plan, une diminution des réalisations prévues, en ce qui concerne celles financées par la puissance publique.

Au cas extrême de la suppression de toute aide extérieure, quelle qu'en soit l'origine, il est certain qu'il n'y a plus de développement actuellement concevable, et que même l'Etat dans sa structure actuelle ne pourrait subsister. Il ne faut pas oublier que, outre les crédits d'investissement pris en considération dans le Plan, d'importants services de l'Etat, tels que l'Armée, la Police, et divers services d'Administration sont directement dépendants des Aides Extérieures. Directement ou indirectement dépendent de l'Aide Extérieure, le commerce d'importation à 98 % et le budget national à près de 60 %. C'est dire qu'au cas de diminution prématurée des Aides Extérieures, on arriverait rapidement au stade où l'ensemble des institutions de l'Etat existantes actuellement ne pourraient plus subsister dans leur structure présente.

Il n'appartient pas au cadre de cette étude d'envisager les répercussions d'un tel état de choses, répercussions qui seraient au reste multiples et présentent des possibilités de variantes considérables, en fonction de facteurs purement politiques.

Pratiquement, il nous appartient pourtant d'envisager les répercussions possibles, sur les divers secteurs étudiés au Plan, d'une diminution de crédits à provenir des Aides Extérieures dans aller jusqu'à la suppression totale qui poserait des problèmes qui dépassent le cadre de cette étude.

Une diminution de 25 à 50 % des Aides Extérieures totales aurait une répercussion immédiate sur les investissements sociaux : Santé Publique et Education Nationale, qui se trouveraient arrêtées dans leur développement en raison de la charge supplémentaire que tout investissement nouveau met à la charge du budget national et que celui-ci serait incapable de supporter. A la limite de 50 % de réduction dans le volume total des aides on peut envisager que celles-ci devraient être entièrement consacrées au maintien de ces services (entretien des institutions, du personnel Lao, et du personnel technique provenant des aides).

Les programmes des Travaux Publics subiraient une réduction proportionnelle à celle des aides, jusqu'à 25 % de diminution de celles-ci. Au-delà de cette limite, il y aurait lieu d'envisager la suppression totale des programmes de grands travaux, et de réserver les disponibilités existantes, à la maintenance du parc du matériel, et à l'entretien d-u réseau routier construit. Il y aurait lieu, par contre de concentrer toutes les possibilités sur le programme d'extension des pistes, en faisant un large appel au travail des populations locales.

.../...

Les programmes des P.T.T. et Urbanisme se trouveraient complètement stoppés à 25 % de diminution des aides, une priorité absolue devant être réservée au développement des moyens de subsistance de la population rurale (économie rurale et développement des pistes). Le développement urbain se trouverait du reste arrêté par la cessation du mouvement économique qui le provoque.

Le programme de développement de l'économie rurale serait peut affecté dans son ensemble. L'effort de propagande auprès des populations elles-mêmes devrait être intensifié, afin de les amencr à augmenter leurs prestations en raison même de la diminution des crédits disponibles. C'est dire que l'action des instructeurs et techniciens étrangers devrait être appuyée par la main d'oeuvre et l'action des collectivités locales, et ne plus compter que sur des apprts extérieurs relativement faibles. Ce développement étant indispensable à l'alimentation même de la population, et donc à la survie et au développement ultérieur, du peuple, l'action du Gouvernement devrait tendre essentiellement au maintien du programme envisagé.

Les autres secteurs de l'économie devraient être remis à l'action des seuls capitaux privés, l'état se bornant à la soutenir par des mesures de faveur. Il en résulterait un ralentissement de ce développement dans la mesure où le facteur "confiance" serait ébranlé.

Ce facteur "confiance" ne pourrait au reste être maintenue que si la preuve était faite d'une stabilité politique réelle et d'une gestion extrêmement prudente de la chose publique.